



## Quatrième séance

Mardi 7 juin 2005, 11 h 15

Présidence de M. Chiriboga

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

*Original espagnol:* Le PRÉSIDENT

Avant d'entamer nos travaux, je tiens à vous faire savoir que nous avons les résultats des élections au Conseil d'administration. Ces résultats sont consignés dans le *Compte rendu provisoire* n° 9 de la Conférence.

Nous allons reprendre ce matin la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

*Original espagnol:* M. DE ALBA (*gouvernement, Mexique*)

Le gouvernement mexicain convient avec le Directeur général, que le moment est venu pour les mandants de l'OIT de faire une pause et de réfléchir de façon réaliste à l'avenir des travaux de l'Organisation. Il ne s'agit pas de verser dans l'autosatisfaction, mais l'OIT, en raison de son caractère tripartite, a un rôle fondamental à jouer pour donner un visage humain à la mondialisation. Nous approuvons donc la détermination de M. Juan Somavia qui souhaite accroître la base de connaissances sur les marchés du travail et leur interaction avec les politiques.

Nous appuyons les efforts que l'OIT déploie pour faire du travail décent le paradigme de politiques économiques et sociales axées sur la personne qui est au centre de toute activité humaine. Sur le plan national, la meilleure façon de favoriser le travail décent, c'est le dialogue social, auquel participent gouvernement, travailleurs et employeurs, comme l'indique le Directeur général dans son rapport.

Le dialogue social, lorsqu'il n'exclut personne, est un outil essentiel pour la gouvernabilité démocratique. Il est le moyen de favoriser, de façon responsable, l'échange d'idées entre société et gouvernement, ainsi que l'élaboration des accords nécessaires pour consolider les démocraties, en vue du développement durable. Sur le plan international, le travail décent doit être l'objectif qui unira les nations pour améliorer la qualité de vie de tous.

Ce n'est qu'avec des emplois dignes, et avec la promotion de l'éthique et de la responsabilité sociale des entreprises que l'on pourra atteindre l'objectif de parvenir au travail décent pour tous. Ainsi, nous pourrions surmonter les problèmes de la pauvreté, de l'inégalité, du manque de possibilités. Ainsi, nous pourrions réaliser les valeurs universel-

les que sont la solidarité, la justice sociale et le bien commun.

Nous sommes d'accord avec ce qui est dit dans le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, *Une alliance mondiale contre le travail forcé*; il faut refuser cette pratique inacceptable. C'est ce que fait le gouvernement mexicain avec la nouvelle culture du travail qu'il favorise et qui vise à mettre la personne au centre de sa politique du travail. Les entreprises conscientes qu'elles fonctionnent avec des êtres humains et pour eux prennent aussi conscience de leur responsabilité sociale. Lorsque c'est le cas, les personnes, les entreprises, les pays sont plus concurrentiels et le développement devient durable.

La dignité humaine s'exprime pleinement dans le travail lorsque l'on respecte et promeut les droits et devoirs des travailleurs dans l'entreprise, c'est-à-dire une communauté humaine productive. Le gouvernement du Mexique refuse la traite des personnes. C'est pourquoi le Secrétariat du travail et de la prévoyance sociale réaffirme son engagement de continuer à collaborer avec les autorités compétentes pour éliminer ces pratiques criminelles.

A propos de l'autre proposition qui figure dans le rapport global, à savoir une gestion ordonnée des migrations, notre pays estime qu'il est fondamental de préserver les droits des travailleurs, quelle que soit leur situation. Nous lançons à nouveau un appel à la lutte contre l'exploitation des travailleurs migrants en situation irrégulière.

Tout comme l'OIT, le Mexique s'est engagé en faveur des Objectifs du Millénaire. Sur le plan international, notre conception de la personne, qui doit être au centre de tout, prend en compte les effets sociaux et les effets sur le travail de la mondialisation, afin de promouvoir la valeur éthique de l'engagement des Etats, à savoir la protection des droits au travail, des travailleurs, en particulier les plus vulnérables.

Pendant cette session de la Conférence, nous ferons en sorte que l'examen de la question de l'emploi des jeunes contribue à élaborer puis à appliquer des stratégies pour que les jeunes aient accès à un emploi digne et productif. Le gouvernement du président Vicente Fox accorde une importance particulière à l'emploi des jeunes. Nous avons pris diverses mesures: la création en mars dernier de l'Observatoire mexicain du travail qui permettra de mieux connaître le marché du travail. Nous disposons aussi de programmes d'insertion productive et

de programmes de formation des jeunes. Voilà des instruments qui permettent la création des conditions du travail digne et productif dont ont besoin les nouvelles générations.

Préserver et promouvoir la valeur et la dignité du travail est un engagement que doivent prendre toutes les sociétés contemporaines.

Le Mexique est persuadé de la transcendance et de l'actualité de cette conception humaniste du travail. Ainsi, notre pays va lancer le débat sur «La personne et son travail au centre de la mondialisation», lors de la XIV<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des ministres du Travail, conférence que le Mexique va présider.

Nous sommes persuadés que cet échange d'idées sera utile aux débats d'autres instances multilatérales, par exemple l'OIT.

---

*Original anglais: M. NG (Ministre de la Main-d'œuvre, Singapour)*

---

L'économie de Singapour a pu profiter l'an dernier d'une énorme performance économique de l'ensemble de l'Asie, qui lui a permis d'enregistrer un bon 8,4 pour cent de croissance. Il en a résulté une importante baisse du taux de chômage, qui est passé de 5,7 pour cent en 2003 à moins de 4 pour cent en 2004 et cette année.

En raison de l'énorme concurrence liée à la mondialisation croissante, nos entreprises sont désormais contraintes de s'insérer dans la chaîne de valeur ajoutée pour survivre. La réaction de Singapour a consisté à rehausser le niveau de compétence de sa force de travail par le biais de la formation, et à aider les industries à s'adapter à l'évolution pour rester employables. Sans doute cela permettra-t-il aux travailleurs de gagner davantage grâce à une productivité accrue. C'est particulièrement vrai pour les travailleurs à faible revenu, menacés de chômage structurel.

Comme de nombreux autres pays, Singapour est confronté au problème de la plus grande longévité de la population. C'est la raison pour laquelle le gouvernement étudie les possibilités de retarder le départ à la retraite des travailleurs âgés. L'une des principales stratégies consiste à concevoir différemment les emplois de manière à ce que les travailleurs âgés puissent continuer d'accomplir des tâches de manière efficace. Pour accroître l'employabilité des travailleurs âgés, il faudra établir des barèmes de rémunération appropriés, fondés sur la performance et non pas sur l'ancienneté du travailleur.

Ces dernières années, j'ai constaté que la sécurité et la santé au travail (SST) sont devenues une priorité pour l'OIT. Singapour se réjouit de l'importance accordée à cet aspect, car nos travailleurs et leurs familles méritent sans aucun doute d'évoluer dans un milieu de travail qui soit sûr.

Depuis l'an dernier, nous avons entrepris un réexamen fondamental de notre cadre réglementaire en matière de SST. Nous nous sommes fixé pour objectif de réduire de moitié le nombre de décès dus à une cause professionnelle, qui a représenté 4,9 pour cent 100 000 travailleurs au cours des dix dernières années. Nous allons essayer de devenir l'un des lieux de travail les plus sûrs du monde. Nos dernières initiatives en matière de SST vont dans le sens du Cadre promotionnel pour la santé et la sécurité au travail de l'OIT, qui a été présenté au cours de cette Conférence.

Premièrement, on se souciera désormais moins de prescrire que de prévenir et d'évaluer les risques.

Deuxièmement, toutes les parties prenantes vont être appelées à s'approprier les normes et les objectifs en matière de sécurité. En complément, nous privilégierons désormais le partenariat et l'assistance.

Troisièmement, les lieux de travail peu sûrs doivent être améliorés sur la base d'un audit rigoureux, et des sanctions plus sévères seront appliquées. Ces principes seront institutionnalisés par le biais de toute une série de nouvelles lois qui doivent être promulguées d'ici la fin de l'année.

Je saisis cette occasion pour informer l'OIT du dernier état d'avancement des initiatives de Singapour concernant la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. En 2001, Singapour a ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. L'année suivante, nous avons ratifié une autre convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951. Ces ratifications témoignent de l'attachement de Singapour à la protection du bien-être des travailleurs, ainsi que de son souci d'améliorer les normes relatives à l'emploi.

A cet égard, je suis heureux de vous informer qu'à la suite d'une modification de notre législation survenue l'an passé pour relever l'âge minimum d'admission à l'emploi, Singapour va pouvoir ratifier la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973.

Je dois dire que le travail des enfants n'existe pas à Singapour et que les jeunes et les enfants restent en principe à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans. La ratification de cette convention témoigne de l'importance que Singapour attache aux valeurs et principes de l'OIT.

---

*Original japonais: M. TOGARI (Vice-ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, Japon)*

---

Tout d'abord, mon pays appuie vigoureusement l'OIT dans sa poursuite des objectifs du travail décent. Nous respectons les efforts consentis par l'OIT, les employeurs, les travailleurs et les Etats Membres.

L'accélération récente de la mondialisation ouvre de nouvelles perspectives économiques, mais elle laisse également dans son sillage de nombreux laissés-pour-compte.

Comme l'OIT, nous pensons que la mondialisation doit être juste et bénéfique pour tous. Il faut pour cela faire en sorte que le travail décent soit accessible à tous et nous appuyons les efforts de l'OIT à cette fin.

L'un des effets de la mondialisation est que ce sont les plus vulnérables qui sont les plus directement touchés. Les jeunes, qui sont à l'ordre du jour de la Conférence, risquent de subir les effets négatifs de la mondialisation, mais ils sont créatifs et s'adaptent facilement. Ils représentent un grand potentiel et contribuent au développement de la société en accumulant savoirs et expériences. C'est en exploitant ce potentiel des jeunes générations que l'économie sociale de chaque région peut se redynamiser et que peuvent être posés les fondements du travail décent à venir.

En décembre dernier, a été organisé au Japon un symposium sur la mondialisation et l'avenir des jeunes en Asie et le Directeur général, M. Somavia, a bien voulu nous honorer de sa présence. Nous avons pu lancer un message depuis l'Asie à

l'intention du reste du monde pour dire que la jeunesse est notre principal atout. Fort de cette expérience, le Japon envisage de lancer en 2006, en coopération avec l'OIT, un projet pour l'emploi des jeunes.

Le Japon attache une haute importance aux objectifs de l'OIT dont il soutient les activités dans le monde entier. Cela dit, dans toute organisation il faut en permanence veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace surtout compte tenu du fait qu'elles proviennent des contributions versées par chacun des Etats Membres. Nous sommes tenus de les gérer au mieux en évitant toute augmentation indue du budget car les Etats Membres doivent eux-mêmes faire face à des situations difficiles.

Il est aussi indispensable qu'en réduisant considérablement les coûts administratifs nous nous efforcions d'accroître les ressources affectées aux activités sur le terrain. C'est pourquoi nous pensons que les coûts de personnel doivent être diminués en procédant à des restructurations et que les nouvelles structures doivent être plus efficaces. Il faut davantage décentraliser et assouplir l'affectation des ressources humaines afin d'améliorer la coopération technique sur le terrain. Nous espérons que le Bureau redoublera d'efforts dans ce sens.

Dans son rapport le Directeur général s'interroge sur la manière dont il convient de conduire la présente Conférence. Nous nous en félicitons car il s'agit là d'une question extrêmement importante. La Conférence annuelle permet aux partenaires sociaux, gouvernements, employeurs et travailleurs de se retrouver pour échanger leurs savoirs et expériences. C'est là que l'avenir du travail est conçu. Nous pensons que c'est aussi là une question importante. Comment pouvons-nous rendre cette Conférence plus productive en la modernisant et en faisant en sorte qu'elle soit plus interactive? On nous propose de nous relier au reste du monde via Internet et d'organiser des discussions de groupe, très bonne idée!

Je viens de parler de la réforme de l'OIT concernant la réforme de la fonction publique. Des débats ont eu lieu sur ce sujet au Japon également.

Le gouvernement japonais soutient cette réforme et estime qu'il est important de tenir des négociations et des consultations entre le gouvernement et les parties en présence. L'OIT est invitée à suivre patiemment l'évolution du dialogue entre gouvernements et travailleurs.

Un proverbe japonais dit que les yeux sont timorés mais les mains sont audacieuses. Confrontés à la pauvreté et à toutes sortes d'injustices il peut sembler trop idéaliste ou utopique de vouloir instaurer la société que souhaite l'OIT. Nous pouvons parfois nous sentir découragés mais ce proverbe nous rappelle que si nous nous efforçons de relever les défis un par un à la mesure de nos forces nous atteindrons un jour, peut-être plus tôt que nous le pensions, l'idéal que nous nous sommes fixés.

J'aimerais conclure en disant que le Japon souhaite relever ces durs défis et progresser de concert avec l'OIT.

---

M. NKILI (*Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun*)

L'occasion de cette communication m'est propice à joindre ma voix à celle des précédents orateurs pour exprimer très spécialement à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT et ami du Cameroun,

l'estime et la considération du Président de la République du Cameroun, Son Excellence Paul Biya, et celles de son gouvernement, pour les actions multiformes entreprises tant pour l'Afrique en général que pour le Cameroun en particulier.

Il m'est agréable de soutenir ici qu'au Cameroun le droit au travail est, *de jure* et *de facto*, reconnu à chaque citoyen comme un droit fondamental. Le travail forcé ou obligatoire est en effet interdit et, à ce jour, il n'existe aucune loi appliquée en opposition à la liberté de travail.

C'est par conséquent dans une ambiance de paix et de dialogue que le Cameroun connaît une floraison d'organisations syndicales qui évoluent librement.

A ce propos, il importe de souligner l'implication des syndicats dans les instances tripartites de concertation et de dialogue social telles que la Commission nationale de santé et sécurité au travail et la Commission nationale consultative du travail qui a récemment tenu ses assises et dont les conclusions seront déposées sous forme de projet de loi au bureau de l'Assemblée Nationale en prévision de sa prochaine session.

En ce qui concerne les cercles de dialogue, permettez-moi de citer notamment: le Comité de synergie chargé de la promotion du dialogue social; le Comité ad hoc tripartite d'assainissement du climat social en cas de crise sociale, et la Commission tripartite de négociation et de révision des conventions collectives.

Comme vous l'aurez constaté, le gouvernement camerounais, en synergie avec les partenaires sociaux, met tout en œuvre pour faire respecter les valeurs de liberté et de dignité de l'homme proclamées par la Constitution de l'OIT.

Il reste que l'on peut se demander s'il est possible de parler valablement de liberté et de dignité du monde du travail alors qu'une grande partie de ce monde du travail est sans emploi, et par conséquent croupit sous les affres de la pauvreté, malgré les efforts incessants des gouvernements pour résoudre cet épineux problème. A ce sujet, nous savons pouvoir compter, comme par le passé, sur l'appui du Bureau international du Travail pour une réelle évolution de notre monde du travail.

Cela étant, le gouvernement de la République du Cameroun réitère son soutien au Directeur général dont il partage entièrement les idées et la vision pour un monde du travail évolué et prospère.

---

*Original anglais: M. GOCHÉ (Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale, Zimbabwe)*

Le rapport du Directeur général est intéressant à double titre. Premièrement, il nous incite à réfléchir à ce que nous avons accompli, ou non, collectivement, en tant qu'Organisation et, individuellement, en tant qu'Etats Membres depuis l'adoption de l'Agenda pour le travail décent en 1999.

Deuxièmement, le Directeur général nous encourage à poursuivre notre réflexion sur la façon d'améliorer le fonctionnement de la Conférence internationale du Travail afin qu'elle continue de répondre à nos besoins.

C'est d'autant plus souhaitable compte tenu du nouveau contexte socio-économique qui est largement dominé et façonné par les forces de la mondialisation, un phénomène vécu avec des fortunes diverses par la plupart d'entre nous dans les pays en développement.

L'Agenda pour le travail décent, comme l'ont souligné les représentants des pays en développement lors de la 88<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail en 2000, risque de demeurer à l'état de vision pour la grande majorité d'entre nous dans les pays en développement, en raison de l'effet négatif de la mondialisation. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, paru en 2004, bien qu'il l'exprime d'une manière différente, ne dit pas autre chose.

L'impact négatif de la mondialisation, associé à la progression de la pauvreté, au problème du chômage et aux répercussions de la pandémie du SIDA, constituent autant de défis lancés contre l'Agenda pour le travail décent dans nos sociétés et nos économies.

Les chefs d'Etat et de gouvernement africains ont d'ailleurs noté l'existence de ces défis lancés à l'Agenda pour le travail décent lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, qui s'est tenu à Ouagadougou en septembre 2004.

L'Union africaine a inscrit la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté au premier rang de ses priorités. Le Zimbabwe se félicite d'ailleurs du rôle joué par l'OIT dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté. L'accent que l'OIT place sur l'emploi des jeunes montre une nouvelle fois la volonté de l'Organisation de lutter contre la pauvreté par le biais de la création d'emplois. Nous espérons que l'Organisation consacrera davantage de ressources à cette question vitale.

En ce qui concerne le Zimbabwe, le programme de redistribution des terres, qui a été intensifié au début de ce siècle, est un des principaux outils pour lutter contre la pauvreté. Nous n'avons pas d'excuses à faire à ceux qui portent un jugement différent sur ce programme et qui continuent d'y porter atteinte.

Le programme vise à donner plus de possibilités aux personnes qui étaient privées de terre, c'est-à-dire la majorité de la population. Il a été lancé pour corriger les injustices coloniales, injustices qui ont conduit les Zimbabwéens à mener une longue guerre contre le régime colonial. Mais ces forces continuent de faire obstacle à cette réforme foncière clairvoyante et au progrès qu'elle comporte.

Aujourd'hui, nous nous efforçons de garantir la meilleure utilisation des terres afin d'accroître la productivité et de créer des emplois dans le secteur agricole, lequel reste le pilier de notre économie. Le gouvernement a mis en place plusieurs programmes pour aider les nouveaux propriétaires agricoles. Le Zimbabwe a pris des mesures pour que cette ressource productive disponible concorde avec les principes contenus dans le rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, et avec les éléments essentiels de la Déclaration de l'Union africaine sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté, déclaration qui résulte du sommet de Ouagadougou.

J'en arrive maintenant à la réforme du fonctionnement de la Conférence internationale du Travail dont il est question dans le rapport du Directeur général. Le Zimbabwe, comme d'autres pays en développement qui sont attaqués sur le plan politique à cette session de la Conférence, à l'instigation de certains pays occidentaux, est favorable à la révision des méthodes de travail de la Commission de

l'application des normes. La liste des pays, dont la situation est examinée pour cette commission, est établie en fonction de considérations politiques et sert des intérêts partisans.

On sait que tous les pays que l'occident considère comme non démocratiques, en fonction de critères subjectifs, que les pays ayant des différences idéologiques avec l'occident et que les pays qui résistent à la domination de l'occident, font l'objet d'actes de malveillance pendant la Conférence.

Ces pays occidentaux dominent certaines organisations syndicales de pays en développement ainsi que des personnes à l'intérieur de ces organisations. Ces individus, qui recherchent l'obtention de fonds par des donateurs et qui ont propension à trahir la cause et la souveraineté nationales, sont corrompus pour dénoncer leurs propres gouvernements.

Au nom de la solidarité syndicale, des centrales syndicales de l'occident reçoivent des fonds des gouvernements de leurs pays pour les transmettre à des centrales syndicales de pays en développement. Ce financement a pour objectif d'être utilisé par des centrales syndicales de pays en développement pour déstabiliser leurs gouvernements.

Je terminerai en remerciant le Directeur général de la présentation du programme et du budget pour 2006-07, qui accorde la priorité à l'emploi des jeunes. La création d'emplois est l'un des outils les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté. L'emploi des jeunes contribue à l'Agenda du travail décent. Le travail décent débouchera sur une meilleure situation sociale dans le monde, pour nous et pour les générations futures.

---

*Original arabe: M. MANSOURI (Ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Solidarité, Maroc)*

---

Dans son rapport soumis à la Conférence, le Directeur général adresse nombre de questions d'importance qui s'insèrent dans la politique sociale de notre Organisation. J'aimerais mentionner en particulier le travail décent, car il est devenu un objectif mondial et l'une des composantes de la politique économique et sociale de l'Organisation en soulignant l'importance de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier. Il est également crucial d'interdire le travail forcé et de renforcer le tripartisme qui est l'un des piliers de notre Organisation.

Nous partageons la majeure partie des préoccupations du Directeur général, exprimées dans son rapport et les mesures qu'il propose en vue de réaliser les objectifs de développement tout en réunissant les conditions nécessaires pour garantir le travail décent qui assure la dignité de tous. Néanmoins, la réalisation des objectifs ne saurait être une réalité sans la promotion du dialogue social parmi tous les partenaires (gouvernements, syndicats et employeurs).

J'aimerais par cette même occasion souligner l'importance des activités normatives de l'Organisation. Ce sont des activités qui tracent le chemin qu'il faut suivre afin de donner un contenu réaliste aux normes internationales du travail en vue de promouvoir son rôle pour la réalisation de la justice sociale, qui est l'un des objectifs que l'Organisation aimerait promouvoir avec les moyens dont elle dispose.

L'examen de la question du travail forcé, telle qu'elle figure dans le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'Organisation relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail,

constitue un point central et une des priorités de l'Organisation, parce que cet examen permettrait de venir à bout de ce phénomène qui compromet la dignité de l'être humain et de ses droits fondamentaux. Il faut en plus s'employer à trouver de nouveaux mécanismes pour y faire face.

L'attachement du Royaume du Maroc aux principes et aux buts pour lesquels l'OIT a été créée, en particulier le respect des valeurs humanitaires nobles et le souci de l'être humain, a incité le gouvernement de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu le protège, à s'intéresser à l'aspect social, car gagner ce pari est la seule voie pour réaliser le développement durable, fondé sur le partenariat, la consultation de tous les acteurs sociaux et économiques pour traiter tous les problèmes ayant des dimensions économiques et sociales.

Nous voulons mentionner l'initiative nationale pour le développement humain qui a été lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans son allocution, du 20 mai 2005, qui vise à résoudre le dilemme social en s'attaquant au déficit social dans les villages et dans les villes, en encourageant les activités rentables à revenus stables et créatifs d'emplois tout en répondant aux besoins spéciaux des personnes vulnérables.

A cette fin, le Maroc a consenti des efforts considérables en matière de réformes sociales et économiques afin de créer une société moderne qui garantit l'égalité des chances à tous les citoyens et la participation effective et efficace de toutes ses composantes.

Pour appliquer la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le gouvernement est convaincu de l'importance de la paix sociale à l'intérieur des entreprises en tant qu'elle est bénéfique pour le développement de la productivité et le maintien des emplois. Nous avons fait du dialogue et de la négociation des outils efficaces pour résoudre les problèmes sociaux en mettant l'accent sur la liberté d'association, sur la négociation collective, l'interdiction du travail forcé et de toute discrimination dans le domaine de l'emploi et l'abolition du travail des enfants.

Pour ce qui est du travail forcé, le Code du travail s'aligne intégralement sur les normes internationales du travail régissant ce domaine. En effet, ce code interdit le travail forcé et impose des sanctions dissuasives contre celui qui porte atteinte à ce principe.

Pour ce qui est de la protection sociale, le gouvernement a fait de la sécurité sociale une de ses priorités en promulguant le Code de l'assurance médicale qui consacre les principes de l'économie solidaire et qui en consacre un des droits fondamentaux de la personne humaine au Maroc, à savoir le droit à la santé.

Ce code est en fait l'une des pierres angulaires de notre édifice de réformes sociales qui vise à étendre la couverture médicale et à rendre accessible le système d'assurance maladie obligatoire et l'assistance médicale à tous les Marocains en vue de réaliser le développement social souhaité.

Dans le domaine de l'emploi, il faut noter que le gouvernement a fait de l'emploi, notamment l'emploi des jeunes, l'une de ses priorités et l'un des axes de sa politique économique, par son soutien apporté aux établissements impliqués dans le domaine de l'emploi.

Dans le domaine législatif, il faut mentionner que le Royaume du Maroc a complété son arsenal juri-

dique pour gérer les relations de travail en adoptant les textes juridiques d'application du Code du travail, avec la participation de tous les partenaires sociaux et économiques.

Les relations de coopération entre le Royaume du Maroc et l'OIT a connu une évolution très positive avec l'assistance de certains pays amis dans des domaines relatifs à l'emploi. Ceci a contribué à la mise en œuvre de plusieurs programmes et l'organisation de plusieurs ateliers.

On ne saurait invoquer la dignité et les droits du travailleur dans cette instance internationale sans rappeler les conditions humaines et les situations graves que connaît la région du Moyen-Orient, et en particulier le peuple palestinien du fait des politiques d'occupation, de répression et de bouclage perpétrés et pratiqués par les autorités israéliennes à l'encontre de nos frères palestiniens.

Pour conclure, j'aimerais remercier encore une fois le Directeur général du BIT et toute son équipe pour les efforts titanesques qu'ils ont consentis afin de contribuer à la réalisation des objectifs de notre Organisation. Mes remerciements s'adressent Président pour la bonne gestion des travaux de cette session.

---

*Original anglais: M. BOXALL (Ministre de l'Emploi et des Relations professionnelles, Australie)*

---

Je me réjouis de cette occasion qui m'est offerte de faire un commentaire à propos du rapport du Directeur général à la Conférence et des plans de travail et des priorités de l'OIT dans une période de changements profonds. Je suis ravi d'être à Genève et de participer pour la première fois à la Conférence internationale du Travail.

Comme l'explique le rapport du Directeur général, nous vivons dans un monde qui change rapidement et lance sans cesse de nouveaux défis aux gouvernements et à tous les membres de la société. Le terme de mondialisation évoque souvent des mouvements de capitaux dans le monde et l'accroissement des investissements étrangers directs. Or la mondialisation a aussi une dimension humaine et il faut absolument que ses bénéfices soient maximisés pour profiter au plus grand nombre.

Cette optimisation des avantages de la mondialisation revêt de nombreux aspects. Il me semble que la meilleure contribution que nous puissions faire est la réforme des politiques nationales. Les gouvernements doivent réexaminer leurs politiques nationales pour qu'elles offrent la souplesse nécessaire à l'augmentation de la productivité, qui permettra d'améliorer la croissance économique et l'emploi, en relevant les niveaux de vie et en produisant une économie concurrentielle au niveau international.

Le travail rémunéré est la clé du bien-être économique et la façon la plus efficace de réduire la pauvreté. La performance de l'économie australienne a été très vigoureuse au cours de la dernière décennie, et notre taux de chômage se trouve au niveau le plus bas depuis vingt-huit ans. En outre, l'Australie est en train de procéder à un certain nombre de changements concernant les arrangements en matière de relations de travail afin qu'elles deviennent plus souples et qu'elles offrent un plus grand choix aux individus et aux employeurs. Le gouvernement australien se concentre aussi actuellement sur les changements à apporter à l'aide sociale et aux systèmes d'imposition afin d'accroître la participation de la

main-d'œuvre et d'encourager les gens à prendre des emplois.

Les organisations internationales ont également un rôle à jouer pour relever les défis de la mondialisation. Cela est particulièrement vrai de l'OIT. Le Directeur général nous a invité à réfléchir à l'évolution rapide du monde du travail et à étudier ses incidences sur les travaux futurs de l'OIT. Le concept du travail décent en tant qu'objectif mondial est un concept que je partage. L'OIT peut avancer sur cette voie grâce à l'assistance technique et au partage des informations et des meilleures pratiques.

Le Directeur général a également fait des commentaires dans son rapport sur l'activité normative. Le gouvernement australien estime que l'augmentation de la transparence, de l'efficacité et de la pertinence du système normatif de l'Organisation est une priorité. Il est essentiel que le Code international des normes du travail reste pertinent à la fois pour les pays développés et les pays en développement. Ce code doit être actuel, concis, non prescriptif et largement ratifié si l'on veut qu'il soit respecté par la communauté internationale et qu'il serve les objectifs fondamentaux de l'OIT.

L'Australie félicite l'OIT des travaux qu'elle a entrepris concernant l'élaboration de la nouvelle convention maritime consolidée et de celle de la pêche, qui remplaceront la plus grande partie des conventions maritimes et de la pêche adoptées depuis 1920. Ces nouvelles conventions illustrent bien le travail que l'OIT doit réaliser pour reformuler des instruments obsolètes et en produire de nouveaux, contenant des normes contemporaines pertinentes pour l'ensemble des pays. Ce type de réforme de l'activité normative doit rester à l'ordre du jour de l'OIT. Cela fait partie du travail fondamental de l'Organisation.

Le Directeur général doit être félicité pour ses efforts visant à améliorer l'efficacité du BIT par le biais d'un budget stratégique, de mesures d'économie et d'une attribution de ressources aux domaines prioritaires.

La transparence des arrangements financiers et budgétaires est essentielle si l'Organisation veut rester pertinente et continuer d'avoir une incidence sur la mondialisation. L'OIT doit se souvenir que de nombreux gouvernements sont confrontés à des difficultés budgétaires et ne sont pas nécessairement prêts à financer une croissance continue de ses dépenses.

L'Australie se réjouit de sa relation productive et de longue date avec l'OIT. En mars 2004, le gouvernement australien a eu le plaisir de remettre l'instrument de ratification concernant la convention (n° 155) de l'OIT, sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981. C'est la 58<sup>e</sup> convention de l'OIT que l'Australie ratifie. Le gouvernement australien se prépare aussi à ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986.

Enfin, au nom du gouvernement australien, je remercie les gouvernements qui ont soutenu la candidature de l'Australie au Conseil d'administration pour assumer le mandat 2005-2008. Je remercie tout particulièrement la Nouvelle-Zélande et la République de Corée pour le travail qu'elles ont réalisé au cours du dernier mandat du Conseil d'administration. Je remercie aussi les Membres de l'OIT de notre sous-région, celles de l'Asie orientale et du Pacifique qui nous ont fait confiance. L'Australie se

réjouit de participer plus activement aux travaux de l'OIT en tant que Membre du Conseil d'administration et en tant que représentant de ses voisins les plus proches.

---

*Original allemand: M. ANDRES (Secrétaire d'Etat parlementaire, Ministère fédéral des questions économiques et du Travail, Allemagne)*

---

Ce rendez-vous annuel de la Conférence internationale du Travail à laquelle j'ai participé déjà à plusieurs reprises n'est pas une corvée. Pour l'Allemagne, c'est plutôt le moment de faire le point. Où nous situons-nous dans le contexte international du monde du travail? Souffrons-nous de problèmes spécifiquement allemands ou sommes-nous plutôt en train de nous rapprocher de plus en plus les uns des autres dans le contexte de la mondialisation?

Vu de l'extérieur, d'aucuns disent que les Allemands seraient champions du monde lorsqu'il s'agit de se plaindre. Ce n'est pas entièrement faux, mais il me paraît plus exact de dire que nous sommes plutôt des malades imaginaires, comme le dirait Molière.

Nous sommes les champions du monde des exportations. Nous dépassons les grandes économies du Japon et des Etats-Unis. Mais, pour la cinquième année consécutive, l'Allemagne subit un ralentissement de la croissance plus fort que celui de nos Etats voisins dans l'Union européenne. Comme le savent tous les experts en matière de travail et d'emploi, cela ne manque pas d'entraîner d'importants problèmes pour nos systèmes de sécurité sociale dans leur globalité.

Au cours de ces dernières années, l'Allemagne est parvenue à réduire les coûts non salariaux du travail et à stabiliser les cotisations de sécurité sociale, telles que l'assurance retraite, l'assurance maladie, l'assurance dépendance et l'assurance chômage. Le programme de réformes de l'agenda 2010, qui devait apporter d'importantes économies et que les médias ont décrit comme une grave menace, commence à porter ses fruits. Cette année, grâce à des mesures d'encadrement particulièrement intenses, nous parviendrons à abaisser la durée du chômage des jeunes à moins de trois mois pour les jeunes de moins de 25 ans.

Depuis le début de l'année, nous sommes parvenus à accorder à tous les demandeurs d'emploi le même accès à ces mesures de promotion de l'emploi. Un nouveau règlement social en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale les inclut désormais dans le mécanisme de sécurité sociale.

Le ministère des questions économique et du Travail et tous les employés des agences de l'emploi ont adopté le mot d'ordre suivant: il n'est, à l'heure actuelle, rien de plus important que de vaincre le chômage, qui est beaucoup trop élevé. A cet égard, les responsables politiques en Allemagne sont en parfait accord avec le Directeur général du Bureau international du Travail. Ce que M. Somavia décrit fort bien par le terme «travail décent» doit se traduire, en Allemagne, par un ensemble de mesures, petites et grandes, visant à assurer l'accès au travail, ou en tout cas faire les premiers pas en faveur de la promotion de l'emploi, à toutes les personnes en âge de travailler.

La RFA doit sa stabilité politique au fait que la société comprend, c'est un consensus social chez nous, que l'Etat est là pour garantir un minimum de protection sociale à ceux qui sont les laissés-pour-

compte de la loi du marché et de la mondialisation. Cette prise de conscience sociale et son résultat, que nous nommons par cette belle expression «paix sociale», est menacée lorsque le licenciement des travailleurs n'est plus considéré par certaines élites économiques comme un problème, mais plutôt comme une preuve du succès de la modernisation. Quiconque critique cette attitude, comme je suis en train de le faire, ne nuit ni à l'Allemagne en tant que site de production et n'insulte pas les investisseurs, mais prend simplement en compte ce que le Directeur général du Bureau international du Travail et la Commission mondiale ont appelé «la dimension sociale de la mondialisation».

Et c'est précisément cet aspect qui, dans les milieux économiques, doit redevenir le paramètre essentiel des opérations économiques. C'est précisément dans ce Forum mondial de l'emploi que les travailleurs, les employeurs et les gouvernements doivent parler d'une même voix quand la mondialisation est sciemment comprise à tort en tant que prétexte pour pratiquer un dumping salarial à l'échelle mondiale.

Dans un capitalisme pur et dur, les choses fonctionnent autrement. Ce n'est pas la survie à long terme des entreprises et la sécurité de l'emploi qui en découlent, qui sont privilégiées, mais plutôt le rendement à court terme des investissements anonymes. L'économie de marché social ou la dimension sociale de la mondialisation ne peuvent que pâtir d'une telle situation. La question clé est la suivante: «comment traduire la création de valeurs économiques en progrès social au cours des années à venir?». Sans normes minimales en Europe et, précisément s'agissant de l'imposition des sociétés ou de la rémunération des travailleurs, les Etats et les hommes se lancent dans une concurrence délétère dont nous voyons d'ores et déjà les manifestations les plus désastreuses dans certains abattoirs ou chantiers allemands.

Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contrer cette évolution. En tant que gouvernement allemand, nous pouvons garantir que c'est avec tous les moyens en notre possession que nous lutterons contre ce phénomène. Nous continuerons à apporter notre appui aux travaux que le Secrétaire général de la Conférence du BIT a mis en route avec la Commission mondiale.

---

*Original farsi: M. KHALEGI (Ministre du Travail et des Affaires sociales, République islamique d'Iran)*

---

Il y a deux grands sujets, le chômage des jeunes et le travail forcé qui nous intéressent ici. Ils font l'objet de deux rapports du Directeur général à la 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail. Ces rapports font état de graves préoccupations. Le Directeur général et le BIT ont mené toute une réflexion sur la façon de préserver la dignité de millions de personnes dont l'existence est menacée par le manque d'approche commune au niveau international et par les effets de la mondialisation.

L'OIT et l'Organisation des Nations Unies ont fait de l'emploi des jeunes une priorité, un élément constitutif des politiques de développement des organisations internationales.

Actuellement, nous avons seulement une augmentation de 0,2 pour cent du nombre d'emplois des jeunes pour la période 1993 à 2003. Ce taux de croissance est insuffisant lorsque l'on sait que 85 pour cent des jeunes dans le monde vivent dans des pays en développement. Si nous ajoutons

1 pour cent par an à la création d'emplois pour les jeunes, cela correspondrait à une augmentation du PIB mondial de 44 milliards de dollars E.-U.

Il faudrait pour cela une véritable volonté politique et une convergence au niveau mondial, puisque ce sont les instruments les plus efficaces pour promouvoir l'emploi des jeunes, lutter contre la pauvreté et réaliser les Objectifs du Millénaire. L'augmentation du nombre d'emplois pour l'ensemble des pays du monde est entravée par deux facteurs qui sont la mondialisation et l'inefficacité des politiques macroéconomiques menées au niveau national.

Ces deux facteurs sont d'ailleurs liés intrinsèquement l'un à l'autre. La promotion de l'emploi des jeunes est surtout liée aux politiques macroéconomiques nationales. Il faut définir des normes éthiques en matière de mondialisation. Les politiques macroéconomiques au niveau national permettront de lever les obstacles existants actuellement si l'on respectait ces normes éthiques.

Il y a un certain nombre de facteurs qui apporteraient une solution durable aux problèmes du chômage des jeunes et qui permettraient de faire progresser les choses; ce sont l'adoption de normes éthiques, l'élimination de doubles standards, une répartition plus équitable des revenus, une meilleure gestion de la mondialisation, l'annulation de la dette des pays pauvres, la libéralisation des investissements directs étrangers du Nord dans les pays du Sud, le renforcement des capacités des pays en développement, le renforcement de la confiance et du tripartisme entre l'OIT et ses mandants.

Je pense qu'il faut maintenant relayer les initiatives prises en matière de travail décent pour en faire une valeur universelle en tenant compte des objectifs stratégiques de l'OIT. Cela requiert des efforts, car il s'agit de relancer le tripartisme et de renforcer le rôle des associations d'employeurs et de travailleurs partout dans le monde. Pour faire progresser la cause du travail décent, il faut que les organisations d'employeurs et de travailleurs puissent mieux faire entendre leur voix et soient en mesure de mettre en œuvre de façon plus transparente les décisions prises au niveau tripartite.

Nous opérons dans le cadre d'une croissance zéro de notre budget pour la période biennale 2006-07. Je constate néanmoins que l'OIT a décidé d'accorder des ressources financières supplémentaires aux régions dans le cadre de la coopération technique, et je pense que c'est la meilleure preuve de l'attachement du Directeur général et de l'OIT à la mise en œuvre réelle des dispositions en matière de travail décent.

La République islamique d'Iran fait partie des onze Etats Membres qui jouent, par choix, un rôle de premier plan dans le Réseau pour l'emploi des jeunes. Nous en sommes fiers. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a incorporé dans sa politique ce concept de travail décent. En effet, ce dernier fait partie intégrante de notre plan développement quinquennal qui court à partir de 2005. Je pense que c'est la preuve effectivement de notre attachement à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT.

Je ne saurais conclure sans parler rapidement du travail forcé qui reste une réalité tout à fait choquante. Les statistiques dont nous disposons font apparaître que 12 millions d'innocents, pour l'essentiel des femmes et des enfants, sont victimes du travail forcé. Fort malheureusement, ce phéno-

mène tout à fait déplorable trouve sa racine dans le chômage des jeunes, jeunes gens et jeunes femmes, qui sont forcés donc en quelque sorte d'émigrer à la recherche de meilleures conditions de vie. Ce sont précisément ces personnes qui sont les victimes des réseaux de trafic d'être humains et qui se retrouvent ensuite victimes d'abus tant sexuels qu'économiques.

Si nous voulons éliminer durablement le travail forcé sous toutes ses formes, il est absolument impératif de se doter d'une stratégie mondiale. Il faudra modifier un certain nombre de règles existantes au niveau national et au niveau international. Je pense qu'il faudra établir de nouvelles règles afin de pouvoir lutter de façon efficace contre les réseaux qui se livrent à la traite des être humains.

---

*Original anglais. M<sup>me</sup> BLINKEVICIUTE (Ministre de la Sécurité sociale et du Travail, Lituanie)*

---

Je remercie le Directeur général et le Bureau pour le rapport, qui nous offre l'occasion une fois encore de mettre le doigt sur les problèmes qui existent dans le monde du travail et de faire une pause avec de prendre des décisions. Il est particulièrement important de procéder à une analyse des changements survenus dans le monde avant de décider de telle ou telle mesure.

Nous avons assisté, au cours des dix dernières années, à une accélération considérable de la mondialisation. La mondialisation renforce les interdépendances dans le monde et les liens qui existent. Elle crée pour les travailleurs de tous les pays de nouvelles possibilités de développement de leur potentiel et de soutien de famille grâce aux emplois créés par l'intégration économique. Cela dit, la mondialisation comporte aussi de sérieux risques. Notre principal défi est de faire de la mondialisation un instrument d'opportunité et d'intégration – et non de peur et d'insécurité.

L'OIT a toujours fondé son travail sur la dignité de l'individu. Il s'ensuit qu'elle se préoccupe en particulier des membres les plus vulnérables de nos sociétés, qui ont besoin d'une protection et d'une aide pour s'intégrer. L'OIT est donc le lieu par excellence où l'on peut réfléchir aux problèmes sociaux qui se présentent à nous aujourd'hui. Nous pensons que l'acceptation des défis est la première étape pour les surmonter, et qu'il revient à l'OIT de nous guider.

La Lituanie reconnaît l'importance considérable de l'emploi des jeunes. Nous nous félicitons du rapport présenté à la Conférence sur le thème de la promotion de l'emploi des jeunes, qui est très complet. N'oublions pas que la jeunesse incarne notre espoir d'un avenir meilleur.

La Lituanie est préoccupée par le nombre important de jeunes chômeurs, et nous soutenons les initiatives qui visent à créer de réelles possibilités d'emplois adaptés aux jeunes. Les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ont une responsabilité particulière en la matière. C'est à eux de promouvoir l'intégration des jeunes sur le marché du travail et nous nous félicitons des directives de l'OIT en la matière.

La création d'emplois et l'emploi, pas seulement pour les jeunes, sont effectivement de la plus haute importance. Sans emplois, il n'y a pas de travail décent, et sans travail décent, il n'y a pas de salaires adéquats ni de revenus suffisants pour les familles. L'accès au travail est la meilleure façon de lutter contre la pauvreté et il n'y a pas de droits des tra-

vailleurs sans travail. La Lituanie appuie vigoureusement la concentration des efforts de l'OIT sur la promotion du travail décent.

Il est important de réconcilier les objectifs économiques, sociaux et de l'emploi sur la base d'objectifs définis en commun que sont l'amélioration de la compétitivité, l'insertion sociale et le plein emploi. Ces objectifs sont évidemment une œuvre de longue haleine.

Pour conclure, je voudrais insister sur le fait que le monde du travail évolue. Bien évidemment, les situations sont très diversifiées. Il est d'autant plus difficile de relever ensemble les défis et je pense que chacun doit apporter sa pierre.

Nous devons participer pleinement à tous les efforts déployés pour promouvoir les droits de l'homme, le développement économique et une amélioration de la situation sur le marché du travail. Je pense qu'en unissant nos efforts, notre monde deviendra plus sûr et plus stable, étant entendu que l'OIT a un rôle particulier à jouer en la matière.

---

*Original anglais: M. SYED SHAHIR (travailleur, Malaisie)*

---

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de leur rapport très complet consacré à une question de politique sociale qui est d'actualité et dont ils montrent l'évolution dans le monde. Je remercie également le Directeur général de son rapport sur la Déclaration.

Après l'adoption en 1998, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi qui, cette année, porte sur l'élimination du travail forcé, la communauté internationale doit maintenant affronter les nouveaux défis que posent la mondialisation.

La dignité humaine et le respect de soi ne peuvent exister que si les travailleurs ne sont pas considérés comme une marchandise mais s'ils sont traités comme des êtres humains. Les jours de l'exploitation injuste des travailleurs et du féodalisme appartiennent bien sûr au passé. Pourtant, nous apprenons que 12,3 millions de personnes sont piégées dans le travail forcé dans le monde entier. Selon le Directeur général du BIT, Juan Somavia, le travail forcé est un «fléau social qui n'a pas sa place dans le monde moderne».

Nous devons réaffirmer notre détermination à poursuivre le progrès social sur la base de valeurs communes et dans le respect des droits de l'homme dans toutes les activités normatives et dans toutes les politiques ayant un impact sur les travailleurs.

Permettez-moi d'aborder certaines de ces questions qui nécessitent l'engagement des gouvernements, des employeurs et des organisations de travailleurs à défendre des valeurs humaines fondamentales, des valeurs qui sont essentielles pour la vie sociale et économique.

Nous avons vu comment la mondialisation, sous la forme de nouveaux accords commerciaux qui ne reconnaissent pas les droits des travailleurs en tant que principe majeur, a abandonné des valeurs telles que les droits de l'homme et les droits des travailleurs, pour lesquelles ont lutté les travailleurs et les autres partenaires sociaux, au profit d'un système de valeurs qui considère les travailleurs comme une marchandise. Ces nouvelles valeurs ont anéanti tous les progrès réalisés par les travailleurs à ce jour. Une telle mondialisation remet en question tout le bien qui a été accompli jusqu'ici et nous devons tous le combattre.

Un point que nous devons aborder, ce sont les souffrances des travailleurs migrants et la nécessité d'équilibrer les droits des travailleurs dans le pays hôte. Les travailleurs migrants continuent d'être exploités et maltraités. Il faut un accord clair quant à l'engagement de cette auguste assemblée à propos de ce paradoxe: les travailleurs migrants sont exploités et chassent les travailleurs locaux. Les travailleurs franchissent les frontières à la recherche de débouchés économiques et les travailleurs locaux n'ont pas de pouvoir de négociation car, ne contrôlant pas l'offre de main-d'œuvre, ils ne peuvent obtenir des avantages ni encourager les travailleurs migrants à s'organiser, ce qui cause de graves problèmes sociaux et économiques dans le pays hôte.

Si la politique du salaire minimum était adaptée à l'échelle mondiale, cette anomalie économique s'atténuerait. Nous invitons les pays qui accueillent des travailleurs migrants en grand nombre à respecter les droits de l'homme fondamentaux de ces travailleurs tout en réduisant le nombre pour que les locaux ne soient pas licenciés.

C'est dans cette perspective que nous encourageons notre propre gouvernement à appliquer dans tous les règlements et toutes les politiques dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et à continuer à améliorer les mesures actuellement en vigueur sur la base des quatre piliers couverts par la Déclaration. Je les rappelle: liberté syndicale et droit à la négociation collective, élimination du travail forcé et obligatoire, élimination du travail des enfants et élimination de la discrimination sur le lieu de travail.

Nous espérons que dans un proche avenir, il sera possible de mettre en place un régime de sécurité sociale qui couvrira tous les travailleurs et pour y parvenir, il faut continuer à exercer des pressions sur les gouvernements. Nous espérons que l'OIT continuera à influencer sur les gouvernements afin qu'ils ne tolèrent pas des politiques qui affaiblissent les organisations de travailleurs, mais pour qu'ils considèrent les travailleurs et les syndicats comme des partenaires du progrès social et économique.

En Malaisie, les syndicats sont de plus en plus fragmentés car le gouvernement encourage le contrôle des syndicats par la direction d'entreprise. Si nous voulons bâtir un syndicalisme fort en Malaisie, il faut que le gouvernement de notre pays ratifie la convention n° 87 afin que les travailleurs puissent s'organiser librement et affronter de façon plus efficace les instruments de la mondialisation qui exploitent les travailleurs; ainsi, les travailleurs pourront jouer un véritable rôle et contribuer au développement de leur nation et même à la croissance économique et à la paix dans le monde.

Les gouvernements du monde entier doivent être sincères dans leur appui aux travailleurs, ils doivent agir et non pas uniquement parler s'ils veulent voir une répartition équitable de la richesse et l'élimination de la pauvreté; ils ne doivent plus être complices des intérêts économiques internationaux qui détruisent les attentes des travailleurs.

Enfin, j'exhorte l'OIT à continuer à renforcer son octroi normative et les mesures de mise en œuvre ainsi qu'à appuyer le développement de syndicats forts dans le monde entier afin de garantir la justice sociale car elle a un impact sur les droits de l'homme et les droits des travailleurs.

Le Directeur général, cette année, a attiré notre attention sur certains sujets d'une très grande importance tels que la santé et la sécurité au travail, la promotion de l'emploi des jeunes et le travail dans le secteur des pêches. J'appuie entièrement le rapport du Directeur général.

Je partage sa position qui est de faire du travail décent un objectif mondial, comme cela a été prévu au cours de la session du Conseil d'administration du mois de novembre 2004. La Déclaration de Philadelphie selon laquelle «tous les êtres humains, quelle que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel, dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales» est un rêve qui n'est pas prêt de se réaliser dans un grand nombre de pays en développement.

J'appuie entièrement l'objectif stratégique axé sur la promotion et la mise en œuvre des normes du travail qui vise à étendre la reconnaissance des droits au travail à l'ensemble des travailleurs, qu'ils travaillent dans l'économie formelle ou informelle. Nous devons nous préparer à renforcer l'emploi productif, la sécurité sociale et la sécurité au travail. Il est en effet très triste de constater que les maladies et les lésions provoquent toujours 2 millions de décès par an dans le monde. Des préoccupations ont été exprimées disant que la mondialisation pourrait aggraver certains des facteurs qui contribuent aux maladies et aux décès sur le lieu de travail alors que certaines parties du monde bénéficient de meilleures possibilités et de meilleures conditions de travail. C'est la raison pour laquelle nous devrions nous rendre compte que le travail décent devrait signifier un travail sûr et que nous nous éloignons de cet objectif.

La mondialisation et la privatisation ont favorisé l'externalisation. Le secteur informel voit arriver un nombre croissant de travailleurs qui ont besoin de politiques humaines. Relever le niveau de la participation intellectuelle dans le mouvement syndical nous permettra de créer une croissance économique par le biais d'une interface plus efficace. Les relations maîtres-serviteurs sur le lieu de travail sont progressivement remplacées par la consultation et la participation dans les pays en développement.

Une autre composante importante du travail décent, c'est de créer de réelles possibilités d'emploi pour les jeunes afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la productivité.

Avant de conclure, je voudrais attirer l'attention de cette assemblée sur certaines des initiatives récentes qui ont été prises en Inde telles que la rationalisation des sujets relatifs à l'abolition du travail des enfants, le plan d'action visant à lutter contre le VIH/SIDA, les garanties d'emploi minimales comme prémices au plein emploi et à la sécurité sociale universelle, le recours au dialogue bipartite et tripartite afin de régler les problèmes sans agitation, l'adoption d'un projet de loi sur le droit à l'information, les réformes de notre législation du travail pour supprimer les obstacles sur la voie des contributions technologiques, l'attribution de primes fondées sur la performance par rapport au temps sur le lieu de travail en remplacement de l'approche traditionnelle fondée sur le temps, le fait que les employeurs, de plus en plus, dans les secteurs privés et publics, réalisent qu'il faut partager

les richesses avec les employés afin de perpétuer une bonne culture d'intérêts chez les travailleurs, et enfin la formation et l'amélioration des compétences de façon continue.

Pour conclure, j'aimerais citer l'entrepris Cocoyoc qui dit que l'objet du développement ne devrait pas être de développer les choses mais les êtres humains.

L'être humain est son propre prophète de malheur et le liquidateur des ressources de la nature. En même temps, s'il en a la volonté, il est capable de se transformer en un architecte du bonheur universel.

---

*Original anglais: M. ATWOLI (travailleur, Kenya)*

En mon nom et au nom des travailleurs kényens, je souhaite féliciter le Président du Conseil d'administration du BIT et le Directeur général qui nous ont présenté des rapports très ciblés et pleins d'enseignement sur les activités de l'Organisation au cours de cette année écoulée et qui ouvrent la voie vers l'avenir.

Mes camarades, les travailleurs kényens sont d'accord avec l'observation du Directeur général selon laquelle nous vivons dans une époque de rapides mutations qui pose beaucoup de difficultés nouvelles à tous. L'incidence de la mondialisation sur le monde du travail tout particulièrement, dont nous représentons les valeurs telles qu'elles sont indiquées dans l'Agenda pour un travail décent, sont menacées gravement à l'heure actuelle.

Le nouveau régime au pouvoir au Kenya qui a été élu de façon démocratique sur la base d'un programme de réforme et d'élimination de la pauvreté fondé sur l'emploi et la création de richesses, a donné à de nombreux kényens l'espoir d'accéder à un emploi et à un revenu décent. Cependant, deux ans plus tard, cet espoir a disparu, car la pauvreté continue à toucher plus de 56 pour cent de la population alors que le chômage et le sous-emploi, surtout parmi les jeunes, dépassent 14,6 pour cent.

Cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement n'a pas fait ce qu'il pouvait pour changer les choses mais ce sont plutôt les effets de la mondialisation qui sont responsables de l'aggravation des conditions socio-économiques des Kényens. L'ouverture de notre marché national à la concurrence de produits des pays développés, l'absence de ressources humaines et institutionnelles ainsi que la conclusion d'accords commerciaux internationaux défavorables sont autant d'éléments qui ont contribué à rendre notre économie moins concurrentielle au niveau international.

Au vu de ce que je viens de dire, les travailleurs kényens appuient les efforts de l'OIT qui souhaite que le travail décent devienne un objectif mondial et soutienne les principaux moyens d'action pour atteindre cet objectif, et notamment la nécessité pour l'OIT de prendre l'initiative de revigorer le tripartisme et de contribuer à renforcer les syndicats, les organisations d'employeurs et les ministères de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales. Cela permettra d'accroître la voix et l'influence du tripartisme au sujet de diverses questions nationales ou mondiales; la nécessité pour tous les mandants de l'OIT de faire campagne pour que le travail décent devienne un principe directeur des stratégies nationales de développement économique, social et environnemental; d'insister pour faire prendre conscience de l'importance du travail décent pour les questions de développement international qui sont au cœur des préoccupations de la communauté et de

sa contribution aux objectifs de la réduction de la pauvreté et d'une mondialisation équitable et ouverte à tous, objectifs qui figurent dans la Déclaration du millénaire; enfin, la nécessité pour l'OIT de se donner les moyens de contribuer plus efficacement dans le cadre de son mandat au développement durable, à l'échelon national, par le biais des programmes par pays pour un travail décent.

Il est certain que le tripartisme, une coopération et un partenariat renforcés avec nos partenaires de développement, y compris le système multilatéral, représentent la clé de la mondialisation de l'Agenda pour un travail décent. Cependant, les travailleurs kényens souhaitent obtenir de l'Organisation des indications sur la mesure dans laquelle des organisations non gouvernementales peuvent participer aux activités qui, en fait, relèvent du domaine des syndicats et des partenaires sociaux de façon générale.

Nous sommes obligés de le dire car récemment, la participation des organisations non gouvernementales dans les affaires syndicales de diverses grandes sociétés dans mon pays a eu des effets catastrophiques, troubles sociaux, grèves qui ont entraîné des pertes financières assez importantes et ont privé de nombreux kényens de possibilités d'emploi. La majorité des secteurs touchés sont ceux des zones franches d'exportation et le secteur horticole.

Alors que nous sommes d'accord pour dire que les ONG ont peut-être soulevé des préoccupations légitimes dans les secteurs en question, nous devons reconnaître que des procédures sont en place de même que des organisations de travailleurs dûment enregistrées auxquelles les ONG devraient communiquer leurs préoccupations.

Le fait que certaines ONG contournent délibérément les procédures nous incite à les traiter avec une certaine suspicion et remet en question leurs objectifs réels alors qu'elles prétendent défendre les droits des travailleurs.

Les travailleurs kényens sont d'avis qu'il est urgent de renforcer continuellement les organisations de travailleurs.

---

*Original portugais: M. FERREIRA DO PRADO (travailleur, Brésil)*

Il est dit dans la Déclaration du millénaire que «nous sommes collectivement tenus de défendre (...) les principes de la dignité humaine» et que «nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière».

Ces principes nous sont chers, et nous nous adressons à tous les participants à cette Conférence pour réitérer ces engagements et promouvoir l'intégration sociale de tous dans le monde en luttant contre la pauvreté, en créant des emplois décents pour les jeunes, en éradiquant le travail des enfants et en assurant l'égalité de chances pour tous en ce qui concerne la santé et la sécurité.

Nos efforts pourront être compromis si nous ne luttons pas fermement contre le fléau de la corruption et ses effets néfastes pour l'humanité.

La Banque mondiale estime que les pratiques de corruption coûtent à l'économie mondiale 2,7 billions de dollars chaque année. Cette somme colossale représente près de 7 pour cent du PIB mondial, qui se situe autour de 35 billions de dollars.

Pour combattre ce mal terrible qui, malheureusement, persiste sur tous les continents, l'OCDE a publié en 1974 un document intitulé *recommandation sur la corruption dans le cadre de transactions commerciales internationales*, où il est demandé que ces actes soient considérés comme de véritables délits.

En 1996, l'ONU a adopté une Déclaration sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales, qui demande aux Etats membres de procéder à la qualification pénale de ces actes pour qu'ils puissent être poursuivis.

En 1996 également a été signée la Convention interaméricaine contre la corruption, qui a été adoptée par l'Organisation des Etats américains la même année. Plus récemment, en 2003, la lutte contre les actes de corruption a repris de plus belle avec la convention de l'ONU en la matière – qui n'est cependant pas encore entrée en vigueur.

Nous sommes conscients du fait que la corruption est transnationale et qu'elle touche les institutions publiques et privées et concerne toutes les organisations représentatives qui existent dans notre société, et cela nous affaiblit énormément. C'est pourquoi ce problème mérite l'attention voulue pour que ceux qui sont corrompus soient punis de façon exemplaire et que l'on restitue aux caisses de l'Etat et aux institutions privées les sommes détournées.

Vito Tanzi, un directeur du FMI, a déclaré que la corruption n'est pas un phénomène récent mais qu'il faut y accorder de plus en plus d'attention; et que lutter contre la corruption sera l'un des principaux champs de bataille du siècle prochain.

Nous savons tous que le détournement de ressources publiques ou privées remet de plus en plus en cause le progrès et le développement de tous les pays. A ce propos, le président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, a déclaré que le monde se rend bien compte que la corruption n'est pas seulement un problème politique, mais que c'est une véritable entrave au développement économique et à la justice sociale.

Récemment, en Afrique du Sud, s'est tenue à Durban une réunion à laquelle ont participé les représentants de 135 pays, et la discussion a porté sur la nécessité de créer des mécanismes de lutte contre la corruption. Cette réunion a été organisée à l'initiative de Transparency international.

Le Brésil accueillera en 2005 les principaux événements anticorruption qui seront organisés dans le monde, à commencer par un séminaire du Front parlementaire anticorruption qui examinera les thèmes dont il sera question aux autres rencontres: la convention de l'ONU et le quatrième Forum mondial sur la lutte contre la corruption. Les travailleurs brésiliens estiment que l'OIT, avec la notoriété et le prestige politique de son tripartisme, apportera une contribution importante à la lutte contre la corruption.

Pour terminer, je tiens à manifester notre satisfaction de l'adoption imminente de deux nouvelles conventions, respectivement sur la sécurité et la santé au travail et sur le secteur de la pêche, car la lutte contre les accidents du travail au Brésil, qui entend exploiter rationnellement sa côte maritime étendue, utilisable pour la pêche, est d'une importance capitale pour les travailleurs brésiliens.

---

*Original russe: M. MATULIS (travailleur, Bélarus)*

---

La délégation des travailleurs du Bélarus a étudié avec soin les documents soumis à l'examen de la 93<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail. Il y est indiqué que l'OIT apporte une contribution non négligeable à la réalisation des droits et principes fondamentaux au travail.

Cela dit, nous regrettons que le Directeur général se soit limité cette fois-ci à une introduction parce que, avec une déclaration introductive, il est difficile de dévoiler toutes les tâches de l'OIT liées aux défis de cette décennie.

Je saisis cette occasion pour vous dire mon avis sur un certain nombre de questions évoquées par le Directeur général dans son introduction.

S'agissant du rôle de l'OIT lors de cette prochaine décennie, le Directeur général a dit à juste titre que l'OIT doit jouer un rôle de plus en plus actif dans l'élaboration des stratégies nationales et internationales de lutte contre la pauvreté et pour l'accroissement de l'emploi. Il faut aussi faire en sorte que la mondialisation soit plus juste et plus sociale.

Mais si nous voulons que le processus de la mondialisation soit plus juste, soit démocratique, qu'il ouvre des possibilités pour tous les pays, pour tous les peuples, les efforts de l'OIT doivent se concentrer davantage sur les aspects sociaux de la mondialisation.

Malheureusement, nous ne sommes encore qu'au début du chemin pour régler ces questions. Le monde n'est pas devenu une maison commune. Le processus de la mondialisation n'est pas un bien pour tous. Au contraire, il y a des disparités dans le niveau de vie entre les régions du monde. Force nous est de constater que des centaines de millions de jeunes gens dans les pays en développement reçoivent moins d'un dollar par jour alors que les jeunes du même âge dans d'autres pays perçoivent dix fois plus. C'est l'un des résultats de ce processus de mondialisation, qui n'est pas équitable.

Aujourd'hui, nous avons bien un marché financier mondial unique, mais nous n'avons pas un marché du travail mondial. Il n'y a pratiquement pas de frontière pour les capitaux. Or les frontières sont insurmontables pour la main-d'œuvre. Certains arrivent à faire multiplier leurs capitaux au détriment d'autres en les exploitant. Or cette polarisation effrénée permet à certains Etats de dicter leurs conditions à d'autres grâce à leur position de force.

Je pense que l'Organisation internationale du Travail, dont l'activité est fondée sur les principes du tripartisme, peut devenir, au cours de la prochaine décennie, la force organisatrice qui permettra de surmonter cette asymétrie qui caractérise l'économie mondialisée. Le tripartisme peut justement être la clef permettant de venir à bout des contradictions et des risques liés à la mondialisation, au plan national comme au plan international.

L'OIT doit analyser les processus de mondialisation en cours, et élaborer des règles de conduite pour les Etats, pour les organisations de travailleurs et d'employeurs, et l'objectif doit être le travail décent pour tous.

A cet égard, je tiens à dire que je suis satisfait de voir que le programme et budget soumis à l'examen de la Conférence fixe comme principal objectif l'élévation du travail décent au rang de l'objectif global.

La Fédération des syndicats du Bélarus souhaite le respect plein et entier des normes internationales et souhaite agir comme courroie de transmission des idées et principes de l'OIT au plan national. Nous avons beaucoup de problèmes dans notre pays, mais l'essentiel, c'est que nous ayons été capables, au cours des trois dernières années, d'appliquer le principe du tripartisme pour les surmonter, et le mérite en revient surtout au Bureau international du Travail.

Grâce à un dialogue social digne de ce nom, fondé sur l'égalité entre les trois parties – gouvernement, associations d'employeurs et syndicats – nous avons réussi en peu de temps à obtenir un certain nombre de garanties dans le domaine des relations professionnelles et sociales.

Nous avons le traitement minimal, qui est l'équivalent du minimum vital depuis novembre 2004. Nous avons une retraite moyenne qui représente 43 pour cent du salaire mensuel moyen et nous avons vu notre taux de chômage passer en dessous de 2 pour cent.

Cela dit, il faut que l'OIT accorde davantage d'attention à nos problèmes et active les programmes d'assistance technique au Bélarus avec la participation de la Fédération des syndicats.

---

*Original espagnol: M. SÁNCHEZ MESA (gouvernement, Colombie)*

---

Tout d'abord, je tiens à rappeler la nécessité de modifier le fonctionnement de la Conférence. Nous nous rallions à ceux qui préconisent une réduction considérable de sa durée – donc de ses coûts – pour l'OIT et pour les Etats participants.

Cela sera possible sans qu'il ne soit nécessaire de renoncer aux principes qui nous régissent et que le Directeur général a fort bien décrits, si l'on adopte les mesures voulues au sujet du fonctionnement des différentes commissions qui travaillent pendant cette Conférence.

Nous encourageons les membres du Conseil d'administration à ne pas relâcher leurs efforts pour trouver de nouvelles formules permettant de faire de la Conférence une manifestation moins longue, mais, tout aussi utile. Le défi est difficile, mais nous savons que vous y parviendrez.

Le Directeur général nous rappelle dans son rapport que le monde du travail est en pleine mutation, ce qui pose de nouveaux défis sur le plan de l'organisation et de la politique, lesquels défis interpellent tant les gouvernements que les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Quels sont les changements que nous devons mettre en place dans nos pays respectifs afin de relever avec succès les défis que nous pose la mondialisation et de garantir un travail décent à nos citoyens? Dans mon pays, par exemple, nous connaissons un syndicalisme nouveau, un syndicalisme qui porte en lui les germes d'un nouveau tripartisme, pleinement conscient de sa responsabilité sociale, un syndicalisme qui, sans renoncer à sa fonction principale, qui est de défendre les intérêts de ses membres, ne perd pas de vue les objectifs de la société dont il fait partie.

Bref, un syndicalisme qui comprend que l'obtention d'avantages pour ses affiliés n'est pas synonyme de sacrifices pour les entreprises ou pour les entités qui sont au service de la société.

Pour d'aucuns, ce syndicalisme paraît naturel, mais non pour nous en Colombie. Permettez-moi de

vous expliquer pourquoi nous traversons cette révolution.

En Colombie, il existe une institution qui n'a pas son pareil dans les autres législations – le contrat syndical. Selon ce système, un ou plusieurs syndicats peuvent organiser avec un ou plusieurs patrons la prestation de services ou l'exécution d'une tâche avec l'aide de leurs affiliés. C'est là une forme de sous-traitance: les organisations de travailleurs assument des responsabilités d'entreprise sans pour autant renoncer à leur nature ni à leur rôle, qui est de défendre les intérêts des travailleurs. Ils font des offres de prestation de service aux entreprises qui auraient normalement recours à des tiers.

Jusqu'au début du millénaire, cette formule n'était guère utilisée mais l'évolution de l'économie dans notre pays et dans le monde a conduit notre gouvernement à proposer au mouvement syndical une participation accrue à l'avenir du pays. Ce syndicalisme assume une responsabilité sociale analogue à celle qu'assument un nombre croissant d'entreprises, ainsi que le gouvernement.

Nous appliquons donc ce système du contrat syndical, qui est un outil précieux pour faire participer les organisations syndicales dotées d'un esprit social à la recherche d'une nouvelle forme de travail décent. Y a-t-il meilleure manière de garantir le travail décent qu'exige de nous l'OIT que de confier la tâche aux organisations de travailleurs. Les organisations syndicales ont su se dégager des stéréotypes et ont ainsi pu jouer un rôle actif et maintenir en vie des entreprises qui étaient condamnées à disparaître.

Voici un exemple significatif. Paz del Río est la grande entreprise sidérurgique du pays, dont dépendent directement ou indirectement 300 000 familles. Différents facteurs ont mené cette entreprise à une situation dramatique, mais les travailleurs ont acquis une large part du capital, cette part passant de 12 à 43 pour cent du total. Ils ont renoncé à certaines prestations en échange de cette participation accrue, et Paz del Río a pu redresser sa situation. Aujourd'hui la valeur boursière du titre est passée de 1,9 pesos à 18 pesos.

Nous exhortons les entreprises à participer à cet actionnariat et à renforcer l'action des syndicats, car c'est un élément essentiel de l'édification d'une société équitable et du développement d'entreprises jouant pleinement leur rôle économique et social.

Les changements évoqués par le Directeur général dans son rapport visent à créer un tripartisme caractérisé par un mouvement syndical qui met de plus en plus l'accent sur l'engagement social, et de moins en moins sur la défense des intérêts particuliers. Ce syndicalisme joue un rôle clé dans le mouvement social et économique du pays et participe au défi de la mondialisation. Il défend les intérêts de ses membres, puisqu'il défend la création d'emplois et la société dont il fait partie. Nous partageons l'avis du Directeur général, qui invite l'OIT dans son rapport à jouer un rôle moteur dans les initiatives qui visent à renforcer le tripartisme et à renforcer les capacités des syndicats, des organisations d'employeurs et des ministères du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales.

Nous devons œuvrer tous ensemble au renforcement du tripartisme dans les affaires locales. Les propos du Directeur général signifient que nous avons déjà accomplis des progrès. Nous sommes convaincus que le mouvement syndical de Colombie contribuera progressivement à la réalisation d'un avenir meilleur dans notre pays. Un des quatre

piliers du travail décent, c'est précisément le dialogue social et le tripartisme, comme nous le rappelle le Directeur général dans son rapport. Voilà pourquoi nous demeurons convaincus que le dialogue est un outil de renforcement du tripartisme. Mais les divergences de vue sont précisément la raison d'être du dialogue, qui permet les échanges d'idées. Il n'y a rien de plus néfaste pour la démocratie que la tyrannie du silence et qu'une absence découlant simplement de ce que l'autre ne pense pas comme moi. Une société dans laquelle tout le monde penserait la même chose serait dépourvue de sens. Le tripartisme permet de bâtir des espaces de dialogue.

La Colombie doit se tenir au courant des expériences menées par les autres pays en matière de dialogue social et de liberté syndicale, afin de renforcer nos idées et de résoudre nos difficultés.

Depuis cette tribune, nous invitons publiquement tous les Etats à définir avec nous des mécanismes propres à faire en sorte que la coopération bilatérale renforce le dialogue et le syndicalisme. Je suis sûr que vous entendrez mon appel.

Pour terminer cette intervention, je tiens à vous rappeler le programme spécial de coopération de l'OIT en faveur de notre pays. Ce programme est

l'instrument idéal pour mettre en œuvre les actions que nous avons conçues pour renforcer le dialogue social et le syndicalisme. C'est pourquoi nous tenons à saisir cette occasion pour demander de nouveau aux donateurs et à l'OIT de ne pas laisser mourir ce programme, mais de le renforcer et de prolonger les initiatives qui commencent à porter leurs fruits, comme par exemple les ateliers que nous conduisons avec l'OIT à l'intention des enquêteurs et des avocats qui enquêtent sur les attentats commis contre des dirigeants syndicaux, enquêtes qui commencent à donner des résultats et nous permettent de lutter contre les conséquences désastreuses de l'impunité.

Notre gouvernement se rallie à l'appel lancé par le Directeur général en faveur du travail décent pour les millions de personnes qui dépendent de notre volonté et de notre capacité de renoncer aux vieux schémas de pensée et d'imaginer des solutions audacieuses qui contribuent à garantir un avenir meilleur, grâce aux mécanismes de la démocratie, à ceux qui ont remis leur avenir et celui de leurs enfants entre nos mains.

*(La séance est levée à 13 heures.)*

## Cinquième séance

Mardi 7 juin 2005, 15 h 15

Présidence de M. Alsalim, de M<sup>me</sup> Anderson et de M. Finlay

### RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

---

*Original arabe:* Le PRÉSIDENT

Nous reprenons la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

---

*Original polonais:* M. LEPIK (*travailleur, Pologne*)

Au nom des représentants de la délégation polonaise des travailleurs, à l'occasion de cette 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, je souhaite remercier les dirigeants du Bureau international du Travail pour ce rapport si complet et si bien préparé.

Je voudrais, dans mon intervention, m'appesantir sur l'un des fondements de l'OIT, à savoir le dialogue social. La Commission tripartite polonaise a agi, pendant un certain nombre d'années, dans le cadre d'une ordonnance du président du Conseil des ministres. Pendant ces années, elle a connu des succès mais aussi des échecs.

La commission fonctionne depuis 2001 dans le cadre de la loi. Il semblerait que l'impulsion qui devait être apportée au bon fonctionnement de cette commission se fasse toujours attendre.

D'une part, le gouvernement perçoit cette commission tripartite comme un organe qui doit autoriser son activité en tant que gouvernement. Mais la position des employeurs, qui se laissent guider exclusivement par leurs propres intérêts et pas par ceux de la société dans son ensemble, fait obstacle à l'obtention d'un accord.

La situation actuelle ne permet pas de résoudre les graves problèmes que connaît notre pays, notamment une pauvreté et un chômage qui ne cessent de s'étendre. Notre taux de chômage s'élève à 20 pour cent, et on ne peut pas vraiment parler de travail décent ni même de rémunération décente.

Nous vivons dans un pays qui compte plus de trois millions de chômeurs. Le chômage touche particulièrement les jeunes. Dans ce pays, les jeunes n'ont pas seulement du mal à trouver un emploi, mais ils ont aussi conscience que la réforme de la retraite que leur a présentée leur gouvernement ne leur garantira pas une retraite décente puisqu'ils sont dans l'incapacité de payer des cotisations à une caisse de retraite.

Ces personnes voient bien dans quelles conditions difficiles vivent leurs grands-parents et la situation précaire dans laquelle se trouvent leurs parents, leur

sœurs, leurs frères, à qui l'on ne verse pas de salaire. Et ils se rendent compte finalement que leur avenir est plutôt sombre et sans espoir.

Si, en fin de compte, ils finissent par trouver un emploi, ils rencontrent souvent les mêmes difficultés que leurs frères et sœurs qui, lorsqu'ils revendiquent leurs droits et se syndicalisent, risquent de se faire licencier, ou bien succombent à des arguments convaincants et renoncent à militer dans un cadre syndical et à exercer leurs droits.

En général, ils travaillent pour des salaires extrêmement bas – selon des critères européens – et ne sont pas en mesure d'élever leur niveau de compétence puisque nous n'avons pas le consensus nécessaire pour instituer un fonds de formation obligatoire.

Je suis très heureux de constater que la question de l'apprentissage tout au long de la vie fait partie des thèmes importants de la présente session de la Conférence internationale du Travail.

Permettez-moi de vous faire part des conclusions qui m'inspirent ces considérations. Les droits qui nous paraissent si évidents à vous et à moi ici ne sont pas du tout une évidence dans mon pays, la Pologne, et certainement pas dans la pratique au quotidien.

Ce qui est assez choquant c'est qu'aujourd'hui, alors que nous sommes en train de diffuser et de populariser les conventions et les recommandations de l'OIT, on entend de la bouche des jeunes gens que, finalement, ce n'est là qu'une utopie, des contes de fées et que cela n'a rien à voir avec la réalité.

Une telle situation est inacceptable et elle est imputable au dysfonctionnement du dialogue social en Pologne.

---

*Original russe:* M. VAZIROV (*gouvernement, Tadjikistan*)

La Conférence internationale du Travail nous permet non seulement d'analyser, mais aussi de repenser les grands problèmes que nous connaissons dans le domaine du travail. Elle nous permet aussi de coordonner nos efforts.

Le Tadjikistan a toujours été un fidèle défenseur des idées et des principes de l'OIT. Il a déjà ratifié 64 conventions et recommandations, parmi lesquelles la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, qui concerne les abus dans le domaine des migrations et vise à assurer un traitement égal aux travailleurs migrants. Le 8 avril 2005, nous avons aussi ratifié la convention (n° 182) les pires formes de travail des enfants, 1999.

Le gouvernement du Tadjikistan appuie les idées et conclusions du rapport du Directeur général, par-

ticulièrement en ce qui concerne l'élimination du travail forcé et le renforcement du potentiel local dans le cadre de l'emploi des jeunes dans le monde. C'est un problème des plus urgents de notre pays, parce qu'il est essentiel de lutter contre le chômage pour réduire la pauvreté. Nombre de nos jeunes vivent dans les zones rurales, et le gouvernement tadjik a pris tout un ensemble de mesures pour garantir un travail décent à ceux d'entre eux qui sont au chômage. Les trois quarts de la population du pays vivent encore à la campagne et le gouvernement a décidé de leur octroyer des terres. Dans les zones urbaines, nous nous efforçons de créer des emplois pour les jeunes dans le bâtiment, le commerce et les services. Le service des migrations du ministère du Travail offre aux jeunes une formation pour les préparer à travailler de façon temporaire dans les pays voisins, dans le cadre d'accords bilatéraux avec la Russie et les autres pays de la Communauté d'Etats indépendants.

Grâce à une politique de paix et de redressement, ainsi que de démonstration et d'ouverture à l'économie du marché, nous créons de plus en plus d'emplois. Nos succès dans le domaine du partenariat social ont été rendus possibles par la paix et le consensus national.

Il s'agit également pour le gouvernement de réaliser nombre de grands projets d'investissements, par exemple la construction des centrales électriques de Rogunsk et de Sangtuda, la construction d'une nouvelle usine d'aluminium dans la région de Khatlon et l'extension de l'usine d'aluminium existante, avec l'aide d'entreprises russes et iraniennes.

Je souhaite aussi relever que nous avons créé plus de 100 000 emplois en 2004 et 50 000 dans les cinq premiers mois de cette année.

Je voudrais ajouter que la République du Tadjikistan a encore besoin de l'aide de l'OIT pour assurer la qualification professionnelle et la reconversion des jeunes en vue du travail décent, ainsi que pour éduquer les associations d'employeurs, les fonctionnaires du ministère du Travail et les syndicats.

J'aimerais souligner aussi que l'âge moyen est de 24 ans dans notre pays et que la politique de la jeunesse est une priorité du gouvernement et du Président Rakhmonov.

---

*Original anglais: M. POTTER (employeur, Etats-Unis)*

Nous estimons que le bref aperçu des questions très amples qui se posent à l'OIT et à ses mandants et qui sont exposées dans le rapport succinct du Directeur général est plus utile que les rapports thématiques plus détaillés des précédentes années. Nous convenons avec le Directeur général que la présente session de la Conférence a lieu à un moment critique de nos discussions sur le rôle et le mandat de l'OIT et sur leur orientation pour les années futures.

Pour les employeurs des Etats-Unis, et bien sûr pour le groupe des employeurs, la question centrale est de savoir si l'OIT consacrerait ses ressources à des programmes pratiques en faveur de ses mandants tripartites à l'échelle nationale ou si elle va consacrer son temps, son attention et ses ressources, à des débats à l'échelle mondiale et à des activités multilatérales bien éloignées du monde du travail. Pour nous, la réponse est claire: l'OIT doit rester concentrée sur sa mission principale qui est d'aider ses mandants là où ils déploient leur activités.

Les employeurs des Etats-Unis estiment que le rôle de l'OIT est de contribuer à créer à l'échelle nationale des conditions du marché du travail qui

permettent de créer des activités économiques et des entreprises, de promouvoir l'emploi, de protéger les travailleurs et de fournir une protection sociale suffisante pendant les périodes d'ajustement. Les gouvernements partout dans le monde, s'efforcent plus que jamais de répondre à la nécessité impérieuse d'élaborer des systèmes de gouvernance pour mener des politiques de protection du travail et des politiques axées sur l'emploi. L'OIT pourrait jouer un rôle essentiel dans ce sens. La difficulté principale, aujourd'hui est que des normes de travail minima, conformes au mandat de l'OIT, sont en place dans la plupart des pays mais ne sont pas suffisamment appliquées. Remédier à cette situation devrait être la mission première de l'OIT.

Une grande partie du rapport du Directeur général correspond à ce point de vue. A propos des quatre domaines d'action présentés dans le document, nous appuyons pleinement l'appel à renforcer le tripartisme, à développer les capacités des ministères nationaux du travail, des syndicats et des organisations d'employeurs afin de contribuer à accroître l'emploi et à améliorer les conditions de travail à l'échelle locale. Nous convenons aussi que les programmes par pays, pour un travail décent ont été très utiles pour permettre aux mandants de l'OIT à l'échelle nationale d'élaborer des programmes destinés à faire face à leur situation particulière. Cette méthode fonctionne pour la simple raison qu'il n'y a pas de panacée. Les solutions doivent être adaptées à chaque situation. C'est le meilleur moyen d'appliquer des programmes adaptés à chaque pays.

Toutefois, les autres domaines d'action recommandés par le Directeur général éloigneraient l'OIT de ces programmes pratiques et obligeraient à consacrer d'énormes ressources à des débats mondiaux et à des initiatives à l'utilité contestable que nous n'appuyons pas. La valeur du travail décent en tant que principe unificateur est qu'il peut permettre de relier les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Néanmoins, il n'y a pas de définition universelle du travail décent, même dans le cadre de l'OIT, et encore moins dans le système multilatéral.

Déjà, trop de temps et de ressources de l'OIT ont été consacrés à des débats à l'échelle mondiale sur la mondialisation qui sont trop éloignés du monde du travail pour pouvoir être véritablement utiles aux mandants de l'OIT. Le rapport du Directeur général appelle à davantage d'activités liées à tout un ensemble d'activités multilatérales qui, très franchement, jouent un rôle secondaire au regard du mandat et des objectifs de l'OIT. De fait c'est la principale raison pour laquelle le Conseil d'administration n'a pas approuvé le cadre stratégique. Nous n'estimons pas utile que l'action de l'OIT soit axée sur la promotion de la notion de travail décent dans un système multilatéral et nous sommes convaincus que les ressources de l'OIT seraient bien mieux employées dans des programmes pratiques de renforcement des capacités, par exemple les programmes par pays pour un travail décent. La cohérence passe par l'action avec d'autres institutions internationales, dans ce cadre et dans celui d'autres programmes axés sur les résultats. Elles ne découlent pas des conclusions de débats de haut niveau sur la mondialisation. Autrement dit, les résolutions et les communiqués de réunions internationales, organisées pour célébrer par exemple l'anniversaire de réunions internationales précédentes ne contribuent pas à créer des marchés de travail nationaux propices à la croissance et à l'emploi.

La délégation des employeurs des Etats-Unis continue d'estimer que l'OIT joue un rôle essentiel en œuvrant avec ses mandants au plan national pour créer des marchés de l'emploi axés sur la croissance et la création d'emplois, en protégeant les travailleurs et en veillant à ce que tous les acteurs sociaux s'acquittent de leurs obligations de respecter les normes prévues par la loi. Alors que les ressources disponibles aujourd'hui sont en baisse, l'OIT doit continuer à se concentrer sur des programmes qui débouchent sur des résultats quantifiables pour ses mandants et qui permettront de changer véritablement la vie des travailleurs.

Enfin, s'agissant de la réforme du fonctionnement de la Conférence, elle ne devrait pas être parcellaire mais être fondée sur une conception stratégique de la valeur et de l'objectif de la Conférence. On devrait s'efforcer de cibler davantage les prochaines sessions de la Conférence. Le nombre de questions à l'ordre du jour devrait être réduit de moitié, ce qui serait un facteur d'économie et d'efficacité pour l'OIT et les gouvernements. Sur le plan interne, en outre de l'amélioration du site Internet de l'OIT qui présente tous les documents de la Conférence, l'OIT doit consacrer ses ressources pour mettre en place une infrastructure Internet à l'usage des mandants présents à la Conférence afin qu'ils puissent travailler efficacement dans les différentes commissions, ce qui permettrait de faire des économies substantielles.

Ces améliorations des infrastructures pourraient aussi contribuer à raccourcir la durée de la Conférence. En effet, les rapports soumis à la Conférence seraient disponibles plus tôt que ne le permet le système actuel.

---

*Original anglais: M. DE GEUS (Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi, Pays-Bas)*

---

Je vous parlerai de deux sujets extrêmement importants: le travail décent et la lutte contre le chômage des jeunes. Je vais également parler de l'OIT elle-même, abordant le problème des coûts, de la coopération, et du rôle de l'Organisation au sein de la famille onusienne.

Dans un monde qui change rapidement, la cohérence internationale est de plus en plus importante. La mondialisation, les innovations technologiques et de nouvelles compréhensions du monde requièrent une approche globale de tous les problèmes. La lutte contre la pauvreté, contre le travail forcé ou le travail obligatoire et, bien sûr, contre le travail des enfants ne pourra être gagnée sans coopération et solidarité internationale, sans collaboration entre les gouvernements mais également entre les travailleurs et les employeurs. L'OIT, en tant qu'organisation internationale tripartite est, bien sûr, à l'avant-garde de cette bataille.

Le travail, et je sous-entends par là le travail décent, est essentiel pour éliminer la pauvreté. Cela vaut pour les personnes comme pour les sociétés dans leur ensemble. Le travail décent est le moteur de la croissance économique et c'est un instrument idéal pour promouvoir la cohésion sociale et lutter contre la pauvreté.

Sachant cela, notre travail est de faire du plein emploi librement choisi et productif la pierre angulaire de la politique sociale et économique. C'est une conviction qui est soutenue par l'OIT mais également par d'autres partenaires. Cette notion a été l'une des conclusions de la table ronde de haut niveau sur la promotion du plein emploi dont j'ai été

le président aux Nations Unies, à New York, en février 2005. Il est donc indispensable de promouvoir l'emploi et le travail décent pour lutter contre la pauvreté. Je partage avec M. Somavia l'idée selon laquelle les Nations Unies, lorsqu'elles évolueront en septembre 2005 le chemin parcouru vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du millénaire, devront mettre en lumière l'importance que revêt l'emploi dans la réduction de la pauvreté.

Je crois qu'il est indispensable que l'OIT reste en phase avec la réforme du système onusien dans son ensemble. Tous les mandants, et pas seulement l'OIT, ont intérêt à essayer d'optimiser l'efficacité et l'efficacité de leurs activités, en s'appuyant sur l'avantage comparatif que détient l'OIT au sein de la famille de l'ONU.

Investir dans l'être humain c'est investir dans la société tout entière. Cet investissement commence très tôt au sein de la famille car c'est là que les enfants font leurs premières expériences, acquièrent leurs premières connaissances des normes, des règles, de la langue et de la culture.

Ce fut également l'un des sujets les plus importants de la Conférence de l'OCDE intitulée: «Accroître les chances de chacun pour une politique sociale active au bénéfice de tous», qui s'est tenue en mars dernier à Paris. L'investissement dans le capital humain suppose également une éducation solide et une bonne formation dès le plus jeune âge mais également plus tard dans un monde qui change rapidement. Je suis un partisan convaincu de cette notion d'apprentissage tout au long de la vie dans un monde où l'emploi et la profession sont continuellement soumis à de nouvelles exigences. C'est pour cette raison que la table ronde qui a eu lieu à New York a recommandé de renforcer le lien entre l'éducation et l'emploi pour que les personnes deviennent plus «formables et employables».

L'éducation et la formation sont les meilleures armes dans la lutte contre le chômage des jeunes. Cette lutte est au cœur de l'ordre du jour de cette Conférence et je m'en félicite.

Nous, en tant que mandants de l'OIT, nous devons tout mettre en œuvre pour que les jeunes trouvent du travail car ils sont sans aucun doute le capital humain de l'avenir, mais cela uniquement s'ils sont bien armés pour entrer sur le marché du travail et s'ils trouvent un emploi approprié et correspondant à leurs compétences. Il importe que nous ne mettions jamais en danger ce capital, pas plus que toute autre richesse humaine.

Le rapport global prouve que le travail forcé, dans ses formes traditionnelles et dans ses formes plus nouvelles, continue de faire de nombreuses victimes.

La mondialisation et les flux migratoires ont créé un environnement dans lequel les trafiquants d'êtres humains sont de plus en plus actifs et dans lequel le travail forcé, par exemple la prostitution forcée est un fléau de plus en plus redoutable.

Une telle situation, qui ne cesse de s'aggraver, appelle une réaction immédiate pour laquelle la coopération internationale sera essentielle.

Le débat sur le rapport global nous offre une excellente occasion de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ce fléau.

Lors d'une conférence qui s'est tenue à La Haye en 2003, conférence soutenue par l'OIT, nous avons décidé d'adopter à l'avenir un nouveau mode d'examen du rapport global. J'ai été très heureux de

voir que dès l'année dernière cette démarche a porté ses fruits.

Je me rappelle que le débat a été extrêmement constructif et j'espère que cela sera également le cas demain. Le sujet du travail forcé rend ce débat absolument indispensable. Il reste encore beaucoup à faire tant pour les Etats Membres que pour les employeurs et les travailleurs. Le travail décent est une question qui retient l'attention de tous, et non seulement de l'OIT. L'OIT a une capacité sans égale de partager les connaissances et de soutenir d'autres organisations, en particulier au sein de la famille des Nations Unies. Il nous appartient de tirer pleinement parti de cette capacité.

---

*Original anglais: M. GAWANAS (Commissaire chargé des affaires sociales, Union africaine)*

---

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette Conférence au nom de l'Union africaine.

M. Konaré, président de la Commission de l'Union africaine qui, lui-même, s'investit beaucoup dans les affaires du travail m'a demandé de transmettre à cette auguste assemblée sa conviction que cette Conférence fera progresser la réflexion sur la question de la création d'emplois pour les jeunes de l'Afrique.

Je voudrais féliciter M. Juan Somavia, notre Secrétaire général, pour son rapport très complet qui reflète bien le monde du travail contemporain. Il nous sera très utile pour élaborer des stratégies de création d'emplois partout dans le monde. Je souhaite aussi remercier spécialement l'OIT de répondre aux besoins et aux aspirations des pays en développement, de manière générale, et de la région africaine, en particulier, par le biais de ses programmes d'assistance technique. Vous vous souviendrez que, lors de sa récente session, la Commission des affaires sociales de l'Union africaine a chargé la Commission de l'Union africaine d'élaborer des stratégies visant à promouvoir le travail décent en Afrique. Dans ce contexte, nous nous réjouissons de travailler avec l'OIT et les partenaires sociaux. Comme beaucoup d'autres régions du monde, en développement surtout, l'Afrique connaît le double problème du chômage et de la pauvreté. Notre secteur formel est incapable d'offrir des emplois à tous les jeunes qui en ont besoin. L'augmentation inexorable du coût de la vie et la baisse du niveau de vie représentent un véritable défi et une menace à la prospérité partout dans le monde.

Cette session de la Conférence et le rapport du Directeur général couvrent beaucoup de questions qui sont extrêmement importantes pour l'Afrique. Les Africains sont déterminés à faire en sorte que la génération actuelle des jeunes hommes et femmes, qui arrivent sur le marché du travail, aient la possibilité de trouver et de conserver un emploi décent. Pour cela, il faut leur donner les moyens de créer et de développer des petites et moyennes entreprises. Je crois que l'OIT est le seul organe des Nations Unies qui mène une action efficace en faveur de l'emploi et de la réduction de la pauvreté. Il est évident que des consultations dans de très nombreuses branches d'activité et avec de nombreux acteurs sont déterminantes pour promouvoir efficacement l'emploi des jeunes. A vrai dire, des relations de travail saines et l'accroissement de la productivité sont des conditions préalables à la croissance économique et au progrès socio-économiques de nos populations.

La Commission de l'Union africaine reconnaît le rôle joué par l'OIT dans l'élaboration de politiques

pour l'emploi et la réduction de la pauvreté pour les jeunes et pour les femmes, conformément à la Déclaration du millénaire. Je tiens aussi à remercier l'OIT pour le soutien qu'elle nous a apporté pendant le Sommet extraordinaire sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, organisé en 2004 par les chefs d'Etat et de gouvernement africains, à Ouagadougou, au Burkina Faso. Ce sommet a adopté la Déclaration et le plan d'action de Ouagadougou, qui seront les principaux instruments dont nous nous servirons pour promouvoir l'emploi et concevoir des programmes de réduction de la pauvreté sur le continent. Il a également adopté un mécanisme pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre. Je suis sûr que les engagements de Ouagadougou seront enrichis par les débats de la présente session de la Conférence internationale du Travail.

Dans beaucoup de nos pays, l'industrie de la pêche est très développée. Un point de l'ordre du jour de la présente Conférence est consacré à la sécurité des travailleurs dans le secteur de la pêche. C'est un point qui intéresse plus particulièrement le groupe africain car une forte proportion de la main-d'œuvre africaine est employée dans ce secteur. Il est donc important d'avoir un instrument international qui protège ces travailleurs de tous les dangers professionnels auxquels ils sont exposés.

Pour conclure, je tiens à vous dire que l'Union africaine compte à l'avenir sur votre coopération et votre soutien. Je souhaite aux nations africaines et aux nations du monde entier de connaître la paix et la solidarité. Et je vous souhaite à tous une Conférence très enrichissante.

---

*Original russe: M<sup>me</sup> LEVITSKAYA (gouvernement, Fédération de Russie)*

---

Le rapport du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, *Consolider les progrès et aller de l'avant*, a posé aux participants de la Conférence la question de savoir quelle doit être la place et quelles doivent être les orientations de l'OIT dans le monde changeant d'aujourd'hui.

La mise en œuvre après 1999 de la nouvelle stratégie a permis à l'OIT de construire sa politique en tenant compte de la situation existant dans le monde et de réagir plus rapidement aux changements qui s'étaient opérés.

En effet, l'OIT se trouve maintenant confrontée à une mission extrêmement épineuse. Il s'agit de faire converger les différentes stratégies et idées présentées par les gouvernements, les syndicats et les entreprises. Aujourd'hui, nombre des approches globales de l'OIT sont soutenues par la communauté internationale et non seulement influent sur le développement national, mais aussi se reflètent dans les documents des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et des sommets internationaux.

Avec la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et ses trois rapports connexes, *Réduire le déficit du travail décent; S'affranchir de la pauvreté par le travail et Une mondialisation juste*, l'OIT continue de mettre en relief cette idée de la valeur et de la décence du travail dans le monde d'aujourd'hui. On peut constater la justesse du choix stratégique de l'OIT à travers les études de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Leurs conclusions ont permis de renforcer la composante sociale des travaux des organisations économiques et financières internationales.

Dans ce contexte, il apparaît extrêmement important de porter à l'attention des participants au Sommet 2000+5 qui se tiendra en septembre prochain, les principales recommandations du rapport sur les conséquences sociales de la mondialisation qui proposent d'élaborer une politique équilibrée et intégrée dans les domaines économique, social et du travail. La mondialisation doit aller de pair avec l'éradication de la pauvreté, la garantie du plein emploi et l'utilisation plus équitable des possibilités et avantages offerts par ce phénomène mondial.

Nous souscrivons à l'idée développée dans le rapport, à savoir que l'OIT doit jouer un rôle plus actif dans le cadre de son mandat en ce qui concerne les délibérations à l'échelon national et international sur les questions des luttes stratégiques contre la pauvreté, l'augmentation du niveau de l'emploi, en particulier pour les femmes et les jeunes, et la préparation de programmes nationaux de travail décent.

L'idée développée dans le rapport, concernant les budgets stratégiques qu'il propose de créer, nous paraît tout à fait opportune.

Mais, ce qui nous paraît important, c'est que les mesures proposées donnent des résultats plus concrets que ceux obtenus au cours des exercices précédents. A cet égard, les objectifs stratégiques fixés par l'Organisation doivent être atteints selon une procédure consistant à accomplir, étape par étape, les tâches prioritaires définies dans le cadre du Programme et budget biennal. Notre point de vue sur les activités futures de l'Organisation est aussi lié à l'idée qu'il est absolument indispensable de choisir soigneusement les priorités de son action normative. La mise en œuvre d'une conception du travail décent reste une tâche très actuelle, une tâche politique, sociale et économique de tout Etat.

La politique du travail décent est finalement un gage de développement pour tout processus démocratique et libre, et c'est aussi le fondement de l'épanouissement personnel. Il est clair que le niveau économique de tout Etat détermine sa stratégie nationale et le programme de lutte contre le déficit de travail décent. Nous aspirons à un modèle universellement reconnu qui ne tolérerait pas l'isolement social ou une inégalité extrême, et qui prévoirait la réglementation par l'état du marché du travail et de l'emploi, la concurrence entre les entreprises et la solidarité sociale entre les citoyens. Nos efforts viseront essentiellement à améliorer les revenus réels de la population, à accroître la flexibilité du marché de l'emploi, à élargir le domaine du travail décent et à perfectionner les systèmes de formation professionnelle.

En signant la Déclaration du millénaire ainsi que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le programme d'action de Beijing, notre pays s'est pleinement engagé à promouvoir l'égalité entre les sexes dans tous les domaines de la vie.

La Fédération de Russie s'est orientée vers une étroite coopération avec l'OIT, principalement dans le cadre de ses projets à caractère mondial. Ces dernières années, notre pays a réalisé des projets tangibles dans le domaine du développement économique et social. Mais, bien sûr, il faut être en mesure de relever les défis à mesure qu'ils se présentent, et cela est encore valable aujourd'hui. Pour nous, les tâches les plus pressantes sont celles qui consistent à lutter contre la pauvreté, à contrer les tendances démographiques négatives, à résoudre des questions

afférentes à l'augmentation des flux migratoires et à assurer une base financière stable au régime de la retraite.

A cet égard, nous espérons pouvoir nous appuyer, dans nos efforts, sur notre coopération avec l'OIT.

---

*Original arabe: M. DAHLAN (employeur, Arabie saoudite)*

---

Nous savons tous l'importance que revêtent les travaux de cette session de la Conférence, et ce pour diverses raisons dont la plus importante est que de nombreux pays passent par une phase très critique en raison des conditions internationales de plus en plus complexes dues aux effets dévastateurs de la mondialisation et l'expansion de la révolution en matière de communication et des technologies. En même temps, le chômage et la pauvreté augmentent à cause de la déficience des plans et programmes de développement nationaux à réaliser les aspirations des peuples, à offrir des conditions de travail décent aux jeunes qu'ils soient employés, menacés de licenciement ou cherchant un emploi pour la première fois.

Le problème du chômage constitue un véritable défi. C'est un problème pour tous les partenaires sociaux dans le monde. Aucun pays ou économie n'est épargné par ce phénomène grave. Le gouvernement de mon pays, l'Arabie Saoudite, n'est pas non plus étranger à cette situation qui s'étend dans le monde. Nous nous efforçons de faire face à ce défi en essayant de concilier d'une part les besoins de notre économie, en plein développement pour une main-d'œuvre qualifiée et formée professionnellement, et la nécessité d'assurer un emploi aux jeunes qui désirent participer à l'honneur de construire leur pays et d'être parties prenantes dans tout effort d'édification, d'autre part. C'est pourquoi notre gouvernement cherche, en coopération avec tous les partenaires sociaux, à assurer les droits des travailleurs étrangers que nous accueillons à bras ouverts et auxquels nous accordons tout l'intérêt et le soin qui s'imposent, malgré les cas individuels d'exploitation et d'abus qui sont vite sanctionnés par les lois et les règlements en vigueur.

Les lois garantissent les droits à tous les travailleurs. Il n'y a pas d'exception dans notre pays et nous appliquons les normes internationales du travail. Nous sommes fiers d'être partie à la Convention fondamentale des droits de l'homme.

En tant que membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, je suis de très près les travaux du Bureau et j'apprécie les efforts qui sont consentis, en coordination avec le Conseil d'administration, la sélection qui a été faite et les points inscrits à l'ordre du jour. J'en veux pour preuve le thème "Emploi des jeunes: le défi à relever". Ainsi la discussion approfondie de cette question pourrait aider à traiter la plupart des problèmes économiques, sociaux et humains. Cependant, la discussion de cette question doit porter sur tous ses aspects. Il faut notamment élaborer et mettre en œuvre des programmes qui encouragent les jeunes à s'intégrer dans des projets spéciaux dans les différents domaines. Nous incitons les institutions financières telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à mettre l'accent sur ces activités importantes dans les programmes de financement nationaux et dans les efforts consentis par les partenaires sociaux pour combattre le chômage et la pauvreté, et soutenir les petites entreprises.

Notre région arabe est l'une des régions qui connaît les situations les plus délicates dans le monde

sur le plan stratégique, économique et social. Ceci implique que nos gouvernements assument une grande responsabilité. Il s'agit d'une responsabilité historique. Mais les organisations internationales multipartites telles que l'OIT sont également appelées à appuyer véritablement les efforts consentis par les partenaires sociaux arabes.

Comme je l'ai dit, le monde arabe traverse une phase délicate. Il y a des questions sociales, des questions du travail et des questions humaines très graves qui en découlent. C'est pourquoi l'OIT doit accorder la plus grande importance à la situation du travail des jeunes, des femmes et des enfants en Iraq.

Quant à la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés, l'occupation militaire israélienne et les colonies de peuplement se poursuivent inlassablement. Les organisations internationales, y compris l'OIT, restent à l'écart et ne sont plus que de simples observateurs, sans aucune influence et sans motivation pour mettre un terme à ces pratiques israéliennes contraires à tout ce que représente le droit international.

La délégation des employeurs d'Arabie saoudite salue les efforts de la mission du Bureau international du Travail dans ces régions, qui a cherché à évaluer une situation dans laquelle les conditions humanitaires, les conditions du travail et l'activité des employeurs ne cessent de se détériorer. Nous apprécions le travail accompli par la mission. Elle n'a pas hésité à affirmer que l'économie est étouffée, que le développement des entreprises est entravé, que la pauvreté est très répandue même chez ceux qui travaillent. Le mouvement des personnes, des biens et des services subit d'énormes contraintes. Je voudrais affirmer ici que nous sommes un peuple qui recherche la paix et que cette question ne peut être résolue que si nous soutenons les principes essentiels de cette Organisation visant à protéger les droits des travailleurs et des employeurs.

Dans cette Organisation, nous œuvrons tous ensemble pour mettre en œuvre les principes fondamentaux auxquels nous croyons, tous. Nous devons les appliquer dans tous les pays quelle que soit la complexité de leur situation. A ce propos, je ne peux ici que remercier ceux qui continuent à aider l'Iraq, un membre important de l'Organisation internationale du Travail. Je demande au Directeur général et à tous ceux qui sont présents ici de n'épargner aucun effort pour soutenir les organisations d'employeurs et de travailleurs en Iraq, ce pays que nous voulons tous construire pour qu'il reprenne son rôle dans toutes les organisations internationales.

---

M. NORDMANN (*Secrétaire d'Etat, Département fédéral de l'économie, Suisse*)

---

Je remercie le Directeur général qui, en année de discussion budgétaire, nous livre un bref rapport nous invitant à la réflexion.

Il est nécessaire de réfléchir sur la valeur et la dignité du travail, mais la réflexion ne doit pas nous contraindre à l'immobilisme et à contempler avec regret les valeurs passées. C'est pourquoi la Suisse soutient l'impulsion donnée à l'OIT par le Directeur général depuis 1999, axant la politique de l'Organisation sur la promotion du travail décent comme objectif mondial, fondé sur les quatre objectifs stratégiques.

Les valeurs fondamentales de l'OIT sont toujours valables. Le contexte du monde actuel en a changé

le contour. L'OIT doit participer activement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour promouvoir le travail décent comme objectif mondial afin de lutter efficacement contre la pauvreté. Les programmes de travail décent par pays et le renforcement du tripartisme sont de bonnes initiatives pour créer des synergies d'actions durables.

L'OIT a besoin de ressources pour remplir son mandat. La Suisse soutient le programme et le niveau de budget pour 2006-2007, fondés sur la décision du Conseil d'administration de mars dernier. La Suisse plaide pour que les mandats de l'Organisation la dotent d'un budget opérationnel qui lui permette de poursuivre son action avec efficacité et succès.

Nous sommes tous confrontés aux mutations des marchés de l'emploi et des conditions de travail. Nous voulons promouvoir un travail décent et trouver des solutions novatrices pour répondre aux défis de la concurrence et de la compétitivité des marchés dans un contexte de réduction drastique des recettes étatiques. De nouvelles orientations s'imposent aussi pour que notre OIT reste compétitive et attractive. Je prends deux exemples.

Notre Conférence est une tribune universelle du monde du travail. Mais les progrès réels du monde du travail se mesurent-ils vraiment à la Conférence? Il existe, par exemple, de nombreuses publications concurrentes sur la compétitivité du monde du travail dans le contexte de la mondialisation.

La Suisse salue la production et l'adoption de normes du travail si elles correspondent à un besoin réel. L'approche intégrée, si elle est vraiment respectée, tout comme les discussions générales sont des outils novateurs à haute valeur ajoutée. Ils permettent d'orienter l'action de l'OIT sur des campagnes, sur des programmes d'action ou sur des activités de coopération technique sans recourir systématiquement à l'action normative.

Faisons un essai. Nous en avons déjà parlé mais nous n'avons jamais osé décider. Organisons dès 2007 ou 2008 une conférence globale et plénière une année sur deux, en alternance avec une conférence légère et technique.

En année technique, nous aurions une ou deux commissions pour élaborer des projets de normes si cela s'avère nécessaire. Une commission de l'application des normes, une discussion sur le suivi de la Déclaration.

L'année suivante, une conférence globale et plénière entérinerait les projets de normes et le budget; elle procéderait à des discussions générales, de préférence fondées sur une approche intégrée. Pour la plénière, des discussions interactives en groupe s'imposent pour rompre la monotonie que l'on voit ici lors des délibérations. Les commissions habituelles et techniques se réuniraient comme actuellement. Il serait judicieux de renoncer à la Commission des résolutions, qui n'apporte plus de véritable valeur ajoutée à nos travaux. Des résolutions plus substantielles pourraient être présentées et traitées de manière plus efficace dans le cadre des discussions générales ou des commissions.

Je partage l'avis du Directeur général: la Conférence, plénière ou technique, doit rester à Genève, non seulement pour des raisons de coûts, mais aussi parce qu'elle s'inscrit dans le contexte de la Genève internationale, siège du BIT, en assurant la proximité avec les autres agences spécialisées du système onusien.

Au plan des activités de l'OIT, je propose, dans la ligne de ce qu'a présenté le Secrétaire général de l'ONU en mars dernier, de procéder à un examen minutieux de toutes nos activités et mandats datant de plus de cinq ans. Nous pourrions créer des synergies d'actions en renonçant aux activités obsolètes. Ces deux mesures génèreraient ainsi des économies d'échelle et de fonctionnement qui pourraient être réinjectées dans de nouveaux programmes prioritaires à haute valeur ajoutée et entraîneraient dans la foulée une stabilisation du niveau du budget.

J'espère que ma contribution à cette discussion générale nous permettra de faire les bons choix pour l'avenir.

(M<sup>me</sup> Anderson prend place au fauteuil présidentiel.)

---

Original anglais: M<sup>me</sup> DYSON (Vice-ministre du Travail, Nouvelle-Zélande)

---

Je salue le rapport du Directeur général qui encourage à consolider les progrès et à aller de l'avant. C'est un résumé clair et opportun des questions et des défis qui se posent à nous tous Membres de cette Organisation.

Comme le Directeur général le relève, c'est précisément parce que l'OIT est tripartite et qu'elle s'intéresse à la façon dont les gens gagnent leur vie qu'elle est l'organe le mieux placé pour contribuer efficacement à améliorer la qualité de la vie des gens au travail.

La Nouvelle-Zélande est fière de participer à cet effort. Nous appuyons pleinement les mesures définies par le directeur général comme étant nécessaires pour faire du travail décent un objectif mondial en renforçant le tripartisme, en faisant du travail décent un principe directeur en matière de développement économique et social et en se servant des programmes par pays de l'OIT pour apporter une contribution plus efficace au développement durable dans les différents pays.

Nous saluons le fait d'utiliser le cadre du travail décent comme principe directeur pour l'allocation des ressources. Si l'OIT veut consolider l'Agenda pour le travail décent et faire de ce principe un objectif mondial, il lui faut des ressources suffisantes. Le succès de la mise en œuvre dépendra d'une budgétisation stratégique et d'une gestion axée sur les résultats.

La Nouvelle-Zélande a toujours eu une forte dynamique tripartite et nous continuons à rechercher des moyens d'encourager la participation tripartite dans diverses activités et initiatives économiques et sociales, notamment l'application du principe de l'équité en ce qui concerne les salaires et l'emploi dans le secteur public, la prise d'initiatives en faveur du travail décent et des mesures communes pour améliorer la productivité au travail.

Nous avons récemment élaboré une stratégie en matière de sécurité et de santé au travail à mettre en place d'ici à 2015, dont je ferai le lancement à la fin de ce mois. Il s'agit d'un cadre promotionnel qui reprend les grandes lignes de celui que propose l'OIT. Il a été élaboré avec le concours des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs de notre pays ainsi que d'autres acteurs. Pour réaliser des avancées réelles et durables, la participation de tous est nécessaire. C'est ainsi que de bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail deviendront partie intégrante de la

culture des entreprises. Nous avons déjà enregistré des retombées positives à cet égard.

Nous avons également entrepris de faire du travail décent une composante essentielle des cadres de développement économique et social en Nouvelle-Zélande.

Nous partageons le point de vue du Directeur général quant aux liens entre l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la productivité. La Nouvelle-Zélande a connu une forte croissance économique et de l'emploi, qui a ramené le taux de chômage à 3,9 pour cent. Mais nous devons aussi faire en sorte que les gens aient une meilleure qualité de vie plutôt que de viser la croissance à tout prix. Améliorer durablement la productivité grâce à une participation des travailleurs à des activités de qualité est un bon moyen d'améliorer le bien-être de ces travailleurs, de leur famille et de leur collectivité.

Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, en adoptant sa législation sur les relations d'emploi, a œuvré à la promotion de l'équité dans les relations d'emploi et de la non exclusion. Nous avons également révisé notre stratégie de l'emploi mise en place en 2000 pour en élargir la portée et mettre davantage l'accent sur la qualité du travail que nous entreprenons et les bénéfices que nous en tirons. Nous nous sommes fixés un objectif global clair, à savoir améliorer la qualité de vie des Néo-Zélandais, ce qui implique d'améliorer nos résultats à la fois sur les plans social et économique.

Tous ces changements sont déjà en cours en Nouvelle-Zélande. Les industries, les syndicats et les collectivités travaillent ensemble pour soutenir mutuellement les efforts qu'ils déploient pour remédier aux lacunes sur le plan de la qualification et à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, pour améliorer les normes de santé et de sécurité au travail et pour rendre le travail rémunéré plus attractif et à la portée d'un plus grand nombre de personnes. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'engage à favoriser et à appuyer les initiatives et les progrès dans ces domaines.

Dans son rapport, le Directeur général met aussi en avant les principes et droits fondamentaux sur lesquels doit reposer l'application concrète de la notion de travail décent. Le rapport global sur le travail forcé, intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé* provoque un choc à la lecture tant il est difficile à croire qu'aujourd'hui il puisse y avoir quelque 12 millions de victimes de ce fléau, soit trois fois la population de mon pays.

On peut mesurer notre degré d'humanité à la façon dont nous traitons les autres peuples. Dans ce contexte, le travail forcé est une pratique tout à fait inacceptable dans un monde civilisé. En ce XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons abandonner ce genre de pratiques, remédier aux conditions qui contribuent à la perpétuation de ces pratiques et prendre les mesures appropriées contre les auteurs de telles pratiques. La Nouvelle-Zélande apporte son plein et entier soutien à tous les efforts en ce sens.

En conclusion, je ferais observer qu'il est parfois aisé de penser à l'OIT et à ses mandats en tant qu'entités distinctes. C'est une erreur. L'OIT est notre Organisation et nous – syndicats, employeurs et travailleurs – sommes tous responsables de ses performances. Cette conférence est pour nous l'occasion de réfléchir à la façon dont nous pouvons au mieux relever les défis soulignés par le Directeur général pour préparer notre avenir.

L'un des moyens d'agir en ce sens a été mentionné dans le rapport et j'appuie résolument l'appel lancé par le Directeur général en faveur d'une représentation accrue des femmes dans les délégations à la Conférence. Le monde du travail est l'affaire de tous et tous les points de vue doivent être représentés dans nos discussions le concernant.

La Nouvelle-Zélande estime que l'OIT est bien placée pour relever les défis qui se posent au monde du travail en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Nous nous réjouissons de continuer à lui apporter notre soutien dans la promotion d'un monde du travail décent, soucieux de la dignité des travailleurs.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> FILATOV (ministre du Travail, Finlande)*

---

Je souscris pleinement à ce qui est dit dans le rapport du Directeur général, à savoir que les mutations sur les marchés mondiaux conduisent également à des mutations rapides dans la vie active. L'anticipation des mutations est souvent chose ardue. En effet, les sociétés et le travail émigrent d'un pays à l'autre et les chaînes de production d'un continent à l'autre.

Néanmoins, force est de constater que la mondialisation est bien une réalité, tout comme le débat qui la concerne et son impact font partie intégrante des débats politiques. Ce qui est novateur et encourageant c'est que, même si des divergences de vues concernant la nature et les incidences de la mondialisation perdurent partout dans le monde, la disponibilité à l'égard du dialogue s'accroît. Les acteurs considérés comme des détracteurs de la mondialisation commencent à parler le même langage, ce qui augure d'une nouvelle ère dans la gouvernance de la mondialisation.

Le rapport de la Commission mondiale de l'OIT fournit une évaluation exhaustive et équilibrée des incidences positives et négatives de la mondialisation. Nous pouvons et devons produire des incidences sur la mondialisation et il n'est pas trop tard pour entreprendre une action politique. Le rôle des États-nations n'a pas été réduit à néant.

La mondialisation est un processus de changement: l'interdépendance des différents acteurs s'intensifie, et l'impact est toujours plus rapide quelle que soit la distance géographique. Cette interdépendance est une caractéristique essentielle de la mondialisation. Elle est le fondement de la coopération mondiale.

Des éléments comme la salubrité de l'air et de l'environnement, la paix, la justice, la cohésion sociale, la santé, la stabilité, un environnement commercial qui fonctionne bien et, par-dessus tout, un travail décent contribuent à la sécurité des États dans le monde et au bien-être de leurs citoyens. Le travail est le meilleur atout de l'élimination de la pauvreté et de l'élévation du niveau de vie.

La Finlande a pour but de promouvoir activement un développement mondial juste et équilibré. Nous appuyons les efforts consentis par les Nations Unies pour éradiquer la pauvreté dans le monde et pour redistribuer les richesses de façon plus équitable. L'objectif du gouvernement de la Finlande est de parvenir à une cohérence entre les différents secteurs de politique afin qu'ils œuvrent à la réalisation des mêmes objectifs principaux.

La gouvernance de la mondialisation devrait être fondée sur des règles acceptées par tous, étayant un développement durable au service notamment des droits de l'homme, des droits fondamentaux dans la

vie professionnelle et de la protection de l'environnement.

Lors de la mise au point de mesures visant à maximiser les incidences positives de la mondialisation et à minimiser ses incidences négatives, la responsabilité sociale des entreprises et le concept de citoyenneté d'entreprise sont souvent évoqués. Une bonne citoyenneté d'entreprise oblige à prendre en compte la situation, la sécurité des travailleurs et le milieu de travail. Par ailleurs, on s'est également demandé si la nationalité ou le domicile des entreprises signifie quelque chose dans le cadre de la mondialisation. A cet égard, j'aimerais souligner que, sans économies locales actives et saines, il n'existe pas de marchés mondiaux décents. Et, sans services locaux qui fonctionnent bien, les entreprises mondiales ne prospèrent pas.

Pour opérer sur une base durable, les économies nationales ont besoin de démocratie, d'une administration saine et de revenus suffisants. Les entreprises qui exercent leur responsabilité sociale le savent bien.

Elles cherchent donc à soutenir les cultures locales et à garantir des conditions de travail décent. La confiance en matière de rémunération du travail et de sécurité de l'emploi est le fondement d'une vie professionnelle satisfaisante partout dans le monde. L'OIT doit être félicitée pour avoir su renforcer encore ce message au cours des dernières années.

La participation et le dialogue, fondés sur l'organisation des travailleurs, sont essentiels à l'avènement de cette confiance. C'est pourquoi la réduction du taux de syndicalisation dans les pays développés également est très préoccupante. Elle menace la stabilité de la confiance. Nous avons été confrontés à une gageure mondiale: l'application des normes fondamentales du travail ne saurait devenir une réalité uniquement grâce aux déclarations des pouvoirs publics. Ces normes ne peuvent être appliquées que lorsque les partenaires sociaux peuvent se syndicaliser et qu'une discussion équilibrée peut avoir lieu sur les conditions d'emploi. Dans l'arène de la concurrence mondiale, il n'existe pas nécessairement suffisamment de conditions préalables à ce dialogue sans le soutien et l'encouragement des gouvernements.

Pour promouvoir le travail décent, les pays en développement devraient être aidés à tirer un meilleur profit de leurs connaissances et de leur capacité de production. A l'heure actuelle, les règles et l'architecture financière du commerce international ne sont pas aussi démocratiques et aussi complètes qu'il le faudrait pour que cet objectif puisse être atteint.

Pour accélérer le taux de croissance, il convient aussi de prévoir une aide au développement qui prenne mieux en considération les besoins des pays en développement en matière d'emploi. Sans un engagement fort de l'Organisation internationale du Travail, nous échouerons à cette tâche. Il est temps à présent d'oublier les querelles portant sur les mandats des organisations internationales. Il faut au contraire accroître la coopération et, partant, renforcer l'économie des pays en développement victimes de la pauvreté. Nous devrions également faire en sorte que les représentants des employeurs et des travailleurs prennent une part plus active à ce travail.

Le Directeur général nous a invités à réfléchir de façon active sur le futur de cette Organisation et la CISL souhaite répondre dans l'esprit de soutien à l'OIT, tel qu'il a été exprimé lors de notre 18<sup>e</sup> Congrès mondial en décembre dernier.

Nous nous sommes pleinement reconnus dans les lignes d'action que le Directeur général considère comme nécessaires pour faire du travail décent un objectif véritablement mondial.

En fait, l'OIT devrait nous montrer la voie à suivre pour renforcer le tripartisme, se doter d'un système multilatéral qui fonctionne avec la cohésion nécessaire, cohésion qui fait encore malheureusement défaut, pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, pour tirer parti des succès considérables des années récentes pour faire passer l'Agenda pour le travail décent du stade des nombreuses déclarations et résolutions dans lesquelles il figure aux dures réalités des politiques nationales, dont il est encore trop souvent absent.

Nous sommes donc tout à fait d'accord pour que l'on mette l'accent sur les programmes nationaux en faveur du travail décent, avec comme principaux acteurs nos membres affiliés et les normes du travail comme outil fondamental.

La CISL est convaincue que les progrès au niveau national dépendent essentiellement de la présence d'un environnement international favorable. La Commission mondiale sur la dimension sociale de la globalisation a proposé des mesures équilibrées et réalistes pour créer un tel environnement. Ses propositions sont restées lettre morte ces dernières années, et la communauté internationale et ses institutions n'ont pas été les seules à n'avoir pas eu le courage d'entreprendre ce type d'action. Il serait irresponsable de continuer de se diriger dans cette voie sans issue, car ce sont assurément les travailleurs qui devraient en payer le prix.

La situation actuelle dans l'industrie du textile et du vêtement, partout dans le monde, illustre parfaitement les conséquences de l'incohérence des politiques internationales. Quels que soient les mérites et les défauts des décisions prises par l'Organisation mondiale du commerce dans ce domaine, il est incontestable que des millions de travailleurs, surtout dans les pays en développement, ont subi de profonds bouleversements – voire la disparition – de leurs moyens de subsistance, à cause d'un système multilatéral qui n'a pas tenu compte de l'impact de ses décisions sur l'emploi et la société.

La CISL prie l'OIT de continuer ses efforts pour que les institutions de Bretton Woods et l'OMC, en particulier, s'associent à elle pour donner une véritable substance au suivi de la Commission mondiale. L'appel en faveur d'une mondialisation plus équitable se fait entendre chaque jour davantage. C'est surtout ceux qui souhaitent l'avènement d'une économie mondiale ouverte et pérenne, capable de servir la cause du développement international et de gagner la guerre contre la pauvreté dans le monde, qui ont intérêt à ce que cet appel soit entendu. La CISL en fait partie.

Nous sommes convaincus que l'OIT a un rôle très important à jouer à propos de la question des territoires occupés, non seulement parce que cela entre dans le cadre de son mandat, mais aussi parce qu'elle possède l'expérience et les compétences nécessaires. Nos affiliés en Palestine, le PGFTU, et en

Israël, la Histadrout, se sont récemment rencontrés sous les auspices de la CISL. Eux aussi respectent l'OIT et sont prêts à user de toute leur influence pour faire avancer le processus de paix.

Monsieur le Président, nous attendons donc beaucoup de l'OIT et de ses dirigeants. Le Directeur général a tout à fait raison de souligner le déséquilibre entre les demandes qui sont faites et les ressources dont dispose l'Organisation. Si les débats sur le programme et budget des derniers mois nous ont enseigné quelque chose, c'est que nous devons nous atteler sérieusement à la tâche de doter l'Organisation des moyens qui lui permettront de relever les défis futurs. A notre vue, les recommandations soumises à la décision de la Conférence représentent le strict minimum, et peut-être moins encore.

Le mouvement international des syndicats s'est également engagé dans une réflexion approfondie sur son propre avenir au cours des derniers mois. Le Congrès mondial de la CISL s'est engagée à créer, avec ses amis de la Confédération mondiale du travail et les centres nationaux, une nouvelle confédération unifiée qui regroupera toutes les forces démocratiques et indépendantes du monde syndical. Nous pensons pouvoir parvenir à cette ambition, atteindre cet objectif rapidement, et il se pourrait donc que ce soit la dernière fois que le Secrétaire général de la CISL prenne la parole dans une session de la Conférence internationale du Travail.

Notre tâche consiste non seulement à créer une nouvelle internationale syndicale, mais surtout un nouvel internationalisme syndical mondial capable de représenter les travailleurs et leurs besoins dans une économie mondialisée, d'être un mandant efficace et représentatif d'une OIT dynamique et influente, et un partenaire apte à mener le dialogue avec les entreprises internationales.

Pour y parvenir, il faut que les syndicats adaptent leurs méthodes et leurs structures aux réalités d'aujourd'hui, tout en restant fidèles à leurs principes fondamentaux. Et nous pensons que l'OIT doit faire exactement la même chose. Nous partageons le même engagement fondamental en faveur de la défense des droits fondamentaux des travailleurs et nous savons que la tâche la plus urgente qui nous incombe est de nous assurer que ces droits soient respectés partout et à tout moment afin qu'ils puissent constituer le véritable fondement du travail décent et de la justice sociale.

La distance qui nous sépare de cet objectif est encore immense, comme le montre le rapport présenté à cette Conférence, mais c'est également une mesure des défis qui se présentent à nous.

---

*Original anglais: M. PETOCZ (gouvernement, Slovaquie)*

---

Depuis dix ans, l'Organisation internationale du Travail, seule ou avec d'autres organisations, a adopté un certain nombre de documents politiques ou juridiques qui, par leur contenu, ont contribué à façonner les politiques sociales modernes et à améliorer la culture des relations du travail dans ses Etats Membres, à l'ère de la mondialisation. Le rapport du Directeur général renvoie à ces documents et ces initiatives.

En 2002, la déclaration de politique générale du gouvernement slovaque, tenant compte de ce nouvel environnement mondial a appelé à une réorientation de la politique sociale et des relations du travail en Slovaquie. De fait, des changements décisifs ont depuis été apportés au droit du travail pendant la

mise en œuvre des réformes. Le Code du travail a été modifié avec l'assentiment de tous les partenaires sociaux.

Une loi sur les services de l'emploi a été adoptée, de même que d'autres amendements à la législation du travail. Toutes ces modifications des textes de loi avaient pour but de stimuler la croissance de l'emploi, de réduire le chômage, accroître la flexibilité du marché du travail et, par conséquent, de renforcer et d'améliorer la situation économique.

Par le biais du ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Famille, le gouvernement slovaque a consacré beaucoup d'efforts à la réforme des retraites. Un régime de pensions fondé sur trois piliers a été mis en place, qui est régi par trois lois.

Le premier pilier est institué par la loi sur l'assurance sociale, le deuxième pilier est réglementé par la loi sur l'épargne retraite, et le troisième pilier est celui qui est prévu dans la loi sur l'épargne retraite complémentaire. Ces trois piliers constituent les sources de financement des retraites.

Le premier pilier est obligatoire. Il repose sur la répartition et englobe toutes les personnes d'âge actif et leurs employeurs qui versent des cotisations obligatoires à l'agence de l'assurance sociale. Ces fonds sont immédiatement reversés aux retraités sous forme de pensions. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le premier pilier est régi par de nouvelles règles.

Le deuxième pilier est un pilier d'épargne. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il comporte l'ouverture d'un compte de retraite individuel auprès d'une société de gestion des retraites et inclut actuellement plus de 30 pour cent de la population active.

Le troisième pilier est un pilier facultatif dont le but est de permettre aux cotisants du système d'épargne retraite complémentaire d'augmenter le montant de leurs prestations de vieillesse.

La Slovaquie a élaboré ce nouveau système de retraite en s'inspirant de l'expérience de plus de 20 pays du monde entier qui ont mis en œuvre de telles réformes avec succès.

Dans ses conclusions, la septième Réunion régionale européenne de l'Organisation internationale du Travail, tenue en février 2005 à Budapest, a, entre autres, invité l'Organisation internationale du Travail et ses Etats Membres à adopter des mesures pour prévenir le travail clandestin. La Slovaquie a promulgué la loi sur le travail clandestin et l'emploi illicite le 1<sup>er</sup> avril 2005. Cette loi définit et interdit le travail clandestin et l'emploi illicite et réglemente l'inspection et les sanctions en cas d'infraction.

Avec la mondialisation et l'évolution rapide du marché, les entreprises Slovaques se heurtent à davantage de concurrence. Dans notre Etat, la politique de souplesse et de sécurité d'applique aux entreprises et aux salariés à qui elle offre des possibilités nouvelles de formation et de perfectionnement professionnel qui leur permettent d'améliorer leur employabilité avec une aide à la recherche d'emploi, un complément de revenu et une protection sociale. Le dialogue social tripartite, la négociation collective et le respect de la législation du travail sont d'importants éléments de la stratégie macroéconomique du pays qui est fondée sur l'équilibre, la souplesse et la sécurité. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2004, certaines modifications ont été apportées au dialogue social à l'échelon national. Le Conseil de l'accord économique et social a été remplacé par le Conseil du partenariat économique et social, organe consultatif qui rend des avis sur des

questions fondamentales concernant le développement économique et social, le budget national et des propositions de loi importantes pour les employeurs et les salariés.

Le gouvernement slovaque souligne, entre autres, l'une des conclusions de la Réunion régionale européenne, tenue cette année à Budapest, qui préconise le développement de la coopération technique et de l'aide fournies par l'OIT à ses mandants dans chaque Etat Membre. Cette coopération et cette assistance techniques devraient être préparées et mises en œuvre dans le cadre du calendrier des programmes par pays pour le travail décent. Ces programmes seront suivis de près par les mandants tripartites de la Slovaquie.

---

*Original espagnol: M. ESPINAL ESCOBAR (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, El Salvador)*

---

Je suis heureux et fier de participer à la Conférence internationale du Travail au nom du gouvernement de El Salvador et de représenter le Président de la République, M. Elías Antonio Saca. Il adresse ses salutations au Président de la Conférence, au Directeur général du BIT, aux différentes délégations et aux invités spéciaux qui rehaussent la qualité de cette instance internationale reconnue.

Mon pays, El Salvador, recherche activement le progrès national et le développement participatif, lequel dépend dans une grande mesure de l'emploi et de l'amélioration des systèmes des relations du travail, ainsi que d'un authentique dialogue social, qui contribue au plein exercice des droits reconnus, sur le plan national et international, en faveur des travailleurs.

Je souhaite saisir cette occasion pour indiquer que mon pays approuve les thèmes principaux du rapport du Directeur général, ainsi que les propositions de programme et de budget pour 2006-07. Elles permettront au Bureau international du Travail de renforcer la réalisation des objectifs stratégiques dans nos différentes régions.

Comme le Directeur général, nous estimons qu'il est prioritaire de mettre en œuvre les programmes nationaux qui se fondent sur les quatre éléments principaux du travail décent. C'est pourquoi le gouvernement de El Salvador veille à ce que ces sujets, à fort contenu social, soient traités en priorité sur le plan national, car ils contribuent à la dignité de nos travailleurs.

Je souhaite féliciter le Directeur général et le Bureau pour le rapport sur la politique sociale, intitulé «Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent», qui a contribué à faire de l'emploi des jeunes un des sujets prioritaires de la Conférence.

Dans ce sens, en coordination avec le Secrétariat national de la jeunesse, à El Salvador nous avons lancé une action conjointe pour élaborer et mettre en marche une politique nationale visant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Dans ce cadre, avec la collaboration de l'Institut salvadorien de la formation professionnelle, nous avons recensé les principaux programmes de formation et d'insertion dans le monde du travail qui visent les jeunes demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui ont des ressources économiques faibles. Nous avons appuyé aussi les initiatives locales axées sur l'emploi et l'emploi indépendant.

Grâce à l'assistance technique du BIT, nous sommes également en train d'élaborer la politique nationale de l'emploi, avec la participation active,

bien sûr, du gouvernement, des employeurs et des travailleurs.

En outre, dans le cadre des programmes par pays pour un travail décent, avec l'aide précieuse du BIT, El Salvador a lancé le programme «Travail décent et insertion sociale des jeunes par le sport». Le but est de faire du sport un outil stratégique pour accroître les possibilités d'emploi et parvenir à l'insertion socioéconomique des jeunes.

Je souhaite féliciter les acteurs du Programme focal sur le travail des enfants (IPEC) pour les efforts qu'ils ont déployés à l'échelle mondiale afin d'éliminer le travail des enfants. Je souhaite aussi remercier les donateurs. Sans leur aide, le Programme n'aurait pas l'énorme impact qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prévention des risques liés au travail, j'aimerais indiquer qu'en Amérique centrale et dans la République dominicaine, on a pu renforcer une nouvelle initiative tripartite, fondée sur le dialogue social, à savoir la FUNDACERSSO, qui cherche à améliorer les conditions de sécurité et de santé des travailleurs.

Cet effort correspond pleinement à l'un des sujets principaux de la Conférence: la stratégie mondiale pour la promotion de la sécurité et de la santé dans le monde du travail, qui sera concrétisée grâce à un nouvel instrument normatif international.

Le gouvernement d'El Salvador a fait le pari du dialogue social, en recherchant le rapprochement et le travail conjoint des différents secteurs de la société pour promouvoir une culture d'application des normes cohérente, légitime et durable.

Sous la conduite de M. Elías Antonio Saca, El Salvador continue à prouver sa ferme volonté politique de construire une culture d'application des normes du travail. Un des exemples en est la création récente de la Commission nationale de modernisation du travail à laquelle participent des entités gouvernementales, des organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs, et des instituts universitaires et de recherche. Cette commission constitue un mécanisme concret de concertation politique et de dialogue social.

Finalement, nous sommes convaincus que l'harmonie entre les travailleurs et les employeurs apporte le progrès à tous. A El Salvador, nous cherchons à promouvoir un gouvernement qui ait le sens de l'humain, c'est-à-dire un gouvernement proche des gens, où la question sociale n'est pas un aspect subalterne, mais le fondement de tout.

---

M. THYS (*représentant, Confédération mondiale du travail*)

---

Nous saisissons tout d'abord l'occasion qui nous est donnée pour encourager les efforts du Directeur général de donner à l'Organisation internationale du Travail toute la place qu'elle mérite. Il est en effet essentiel que l'OIT se situe au même niveau que les Institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

En cette période ravagée par les déséquilibres de la mondialisation vue sous le modèle néo-libéral, l'OIT a un rôle fondamental à jouer. L'OIT se distingue par sa fonction normative et sa structure tripartite. Pour pouvoir assumer pleinement son rôle, nous pensons que le système de contrôle normatif doit être renforcé. La Confédération mondiale du travail, qui a toujours été très engagée dans ce processus, estime que ce renforcement ne sera possible que sous certaines conditions. D'abord, il est nécessaire d'augmenter la dotation financière structurelle.

Ensuite, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, il est primordial que les trois groupes, travailleurs, employeurs et gouvernements prennent un engagement commun en vue d'améliorer les activités normatives et non pas de les affaiblir.

En septembre prochain, se tiendra le Sommet des Nations Unies qui évaluera les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire. Nous pouvons déjà dire aujourd'hui que les efforts des gouvernements en ce qui concerne le volume de l'aide accordé sont insuffisants. L'objectif global d'atteindre 0,7 pour cent du PNB en 2015 sera impossible à atteindre dans ces conditions. Nous sommes d'avis que sans une volonté politique active, jamais ces objectifs ne seront réalisés. Ajoutons que la campagne d'action globale de réduction de la pauvreté est une initiative qui se doit d'être poursuivie.

Comme nous le disions, la mondialisation à la mode néolibérale prend de plus en plus d'ampleur et a une influence considérable sur la situation internationale, sur les peuples et sur les travailleurs. Ce constat a mené le mouvement syndical à se poser des questions sur son propre fonctionnement. Suite aux bouleversements économiques, il fallait réagir et mettre tout en œuvre pour défendre les droits des travailleurs. C'est la raison pour laquelle la Confédération mondiale du travail est en phase de négociation avec la Confédération internationale des syndicats libres, en vue de la création d'une nouvelle organisation syndicale internationale, ouverte aussi à d'autres organisations démocratiques et indépendantes, qui ne sont affiliées ni à la CMT ni à la CISL. Nous faisons de gros efforts pour que ces négociations aboutissent. Nous sommes persuadés que le mouvement syndical en sortira renforcé.

Par ailleurs, nous voudrions attirer votre attention sur la question des territoires occupés. La situation au Moyen-Orient doit être clarifiée. Nous sommes très préoccupés de la misère, du chômage et des conditions difficiles de la population palestinienne. Il est clair que seule une solution négociée et pacifique améliorera de manière significative la situation socio-économique du pays. La Confédération mondiale du travail voudrait rappeler que seul le respect des résolutions des Nations Unies qui stipulent la reconnaissance effective de l'Etat palestinien pourra amener une paix juste et durable dans la région.

Nous voudrions terminer cette brève intervention en insistant, une fois encore, sur la nécessité de promouvoir le travail décent. A ce sujet, nous soulignons une fois de plus les efforts menés par l'OIT à travers sa commission sur la dimension sociale de la mondialisation. Nous saluons son rapport intitulé *Une mondialisation juste, créer des opportunités pour tous*. En effet, les actions en faveur de la promotion active du droit de toute femme et de tout homme à un emploi décent demeurent une priorité. Il est essentiel que ce travail permette au travailleur de vivre dans la dignité et non pas de survivre de stratégies précaires. N'oublions pas non plus que là où il existe, le travail décent est menacé. Une flexibilité de plus en plus importante est demandée aux travailleurs, les délocalisations sont devenues monnaie courante, les salaires de plus en plus bas et on pousse les travailleurs à la compétition plutôt qu'à la solidarité. Voilà quelques exemples des conséquences d'une mondialisation qui place l'économie au centre de tout et où l'humain n'est qu'une clé pour parvenir à ses fins.

L'Organisation internationale du Travail doit mettre toutes ses forces en avant pour la promotion de l'emploi décent. C'est un des meilleurs moyens pour réduire la pauvreté. Le mouvement syndical, comme il l'a toujours fait, est aux côtés de l'OIT dans cette tâche. Il est urgent de tendre vers un monde où la justice sociale est une réalité.

---

M<sup>me</sup> SASSO-MAZZUFFERI (*employeur, Italie*)

---

Le Directeur général, dans son rapport, nous fait réfléchir sur le lien de plus en plus étroit entre la politique sociale et la politique économique, dans le but de promouvoir l'évolution du monde du travail.

Les employeurs souscrivent avec conviction à cette approche.

D'après mon expérience, les travaux du Conseil d'administration et de ses commissions sont orientés sur ces mêmes lignes directrices, pragmatiques et cohérentes avec les tendances constatées par les organisations internationales les plus accréditées. En effet, la lutte contre la pauvreté ainsi que la création de postes de travail font, à mon avis, partie des piliers de l'action du BIT, mais c'est justement sur des politiques économiques basées sur la croissance et la compétitivité que ces piliers trouvent leur solidité.

La compétitivité présuppose un effort accru dans les domaines de la recherche et de l'innovation: les employeurs italiens sont particulièrement engagés sur ces véritables clés du développement socio-économique. La consolidation des conquêtes sociales dans notre pays, comme en Europe, passe par un renforcement de ces éléments. Nous restons convaincus que, si des efforts soutenus et consistants dans ces domaines ne sont pas réalisés dès maintenant, le futur même de notre pays est en péril. Avec la même urgence, il faut agir sur le plan de l'instruction et de la formation, indispensables pour atteindre le but recherché, en tenant compte de l'évolution technologique rapide et des nécessaires adaptations des ressources humaines et des méthodologies de travail.

Il faut que l'orientation stratégique de la politique économique mette ces priorités au premier plan, comme objectif absolu.

Pour le groupe des employeurs et pour les employeurs italiens, un plus grand élan des petites entreprises est nécessaire. Elles représentent le futur de l'économie de beaucoup de pays, pas seulement de ceux en développement.

Mais surtout, en amont, il faut un environnement propice au développement d'entreprises soit créé et renforcé. Nous y voyons un des moyens les plus efficaces pour promouvoir l'emploi indépendant de jeunes et de femmes qui pourraient créer leur propre entreprise et échapper ainsi à la marginalisation du chômage et du sous-emploi, dont ils sont victimes dans trop de pays. A mon avis, c'est là une des réalisations les plus souhaitables dans le domaine du travail décent et productif.

La coopération technique du BIT et le Centre de Turin sont des outils précieux pour une action qui peut grandement contribuer à cette évolution du marché du travail, en particulier en faveur des pays les plus pauvres.

En outre, les employeurs italiens attirent l'attention sur la nécessité qu'une aide importante soit donnée aux petites et moyennes entreprises qui s'associent dans le but de s'agrandir pour continuer à faire face à une concurrence agressive et à garder

non seulement les postes de travail existants, mais surtout la possibilité d'en créer de nouveaux.

Dans un marché globalisé, le futur des entreprises trop petites peut être en danger. Ce sont les défis qui nous attendent et auxquels il faut s'attaquer avec une détermination positive et la conviction que là où il y a des défis et des espoirs il ne peut pas y avoir de déclin.

Le BIT peut démontrer encore une fois son efficacité en soutenant les efforts des pays et des partenaires sociaux qui s'engagent dans un processus de modernisation: les difficultés et les risques sont nombreux, mais il ne faut pas sous-évaluer le grand nombre d'opportunités que ce processus peut offrir.

Promouvoir une «culture de la créativité dans tous les domaines» comme le suggère le Directeur général, est particulièrement pertinente à notre époque de multiples changements liés à la mondialisation. C'est une vision d'avenir positive que je partage et qui devra être à la base de tous les programmes de notre Organisation.

---

*Original anglais: M. PHETO (ministre du Travail et des Affaires intérieures, Botswana)*

---

Je voudrais commencer par féliciter le Directeur général pour son rapport concis mais clair sur les progrès réalisés par l'Organisation internationale du Travail dans l'exécution de son mandat, parlant des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes adoptés et qui nous offre des perspectives sur l'orientation future de l'Organisation.

L'accent mis par le Directeur général sur la consolidation des progrès réalisés pour aller de l'avant vient à point nommé. C'est une façon de reconnaître que des progrès ont été réalisés dans la poursuite des objectifs que les Membres de l'OIT se sont fixés.

Ce voyage a été entamé en 1999 quand cette Conférence a posé les fondations du programme de travail décent que nous n'avons cessé de renforcer pour que celui-ci devienne une réalité. Un plus grand nombre de pays sont maintenant capables de parler des initiatives qu'ils ont prises pour intégrer le travail décent dans leur politique nationale. Certains pays peuvent même fièrement démontrer l'utilité d'une approche intégrée dans leur développement socio-économique, mais cela dit, nous sommes tous encore loin de notre but et nous n'avons pas droit à la complaisance.

Nous devons regarder au-delà des réalisations et nous concentrer sur ce qui est nécessaire pour l'avenir. Nous chérissons et protégeons les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail. Ce faisant, nous devrions élever l'Organisation dans l'accomplissement de ses objectifs, car pour aller de l'avant nous devons être capables d'accepter d'autres moyens pour exécuter le mandat de l'Organisation. Nous devons également être prêts à envisager une nouvelle génération de programmes de l'OIT qui fusionnent bien avec les idées qui continuent à émerger de toutes sortes de conférences partout dans le monde.

Je suis heureux d'avoir la possibilité de participer à ce processus de réflexion pour tracer la voie à suivre à l'avenir. Nous pouvons maintenant, en travaillant ensemble, transformer l'année qui vient en année de réussite pour l'OIT. Nous avons tous les ingrédients sous la main. L'ordre du jour de cette Conférence aborde des questions vitales qui nous tiennent toutes à cœur: l'emploi des jeunes et les

facteurs socio-économiques qui aident ou freinent les jeunes dans l'obtention d'emplois décents, la promotion d'un environnement du travail plus sûr et plus salubre.

Ce sont des questions qui se situent au cœur du mandat de l'OIT. L'Organisation est un exemple classique de structure tripartite idéale pour parvenir à un consensus sur des questions sociales et économiques.

Le monde du travail est un monde dynamique où les choses évoluent rapidement et requièrent une attention et une intervention constantes des gouvernements, des employeurs et des organisations de travailleurs. Comme le rapport du Directeur général le dit tout à fait justement, ce sont les mandants de l'OIT qui sont à l'avant-garde de la lutte, ce qui est logique car nous sommes les mieux placés pour influencer les décisions qui permettront d'offrir une meilleure qualité de vie au travail.

Le partenariat entre gouvernements, employeurs et travailleurs a apporté et continue à apporter une contribution vitale aux efforts nationaux et internationaux pour élargir les marchés de l'emploi, améliorer les niveaux de travail décent et lutter contre la pauvreté. Je suis optimiste et je pense que si nous continuons à protéger et à exploiter pleinement le potentiel immense de ce partenariat pour élaborer des stratégies en faveur du travail décent, nous sommes sûrs de parvenir à notre destination. Je n'ai aucun doute que cette Conférence va œuvrer dans le sens de la pleine réalisation de ce potentiel.

Ce qu'il y a de plus important c'est que les progrès vers l'obtention du travail décent sont inextricablement liés au processus de mondialisation. La stabilité économique est une condition nécessaire au travail décent, et le lourd déficit en travail décent que connaissent les pays en développement trouve son origine dans leur incapacité à se positionner au niveau mondial et donc à créer des emplois. Sans emploi il n'y a pas de travail décent. Ma délégation est donc heureuse de voir que l'on reprend le débat sur les dimensions sociales équitables de la mondialisation. Je crois qu'il est important d'encourager des prises de positions communes, des idées, des approches communes au sein du système multilatéral qui pourront provoquer la convergence des politiques et des programmes et une utilisation optimale des ressources.

Le point à l'ordre du jour intitulé «Jeunesse: voie d'accès au travail décent» est d'une importance critique pour le Botswana étant donné les difficultés qu'il rencontre à intégrer les jeunes sur le marché du travail. Ce problème persiste malgré les efforts du gouvernement pour augmenter les investissements dans l'éducation et la formation. Le chômage des jeunes est aggravé par la capacité limitée de l'économie à absorber la main-d'œuvre et le manque d'expérience des jeunes. Les efforts du gouvernement pour surmonter ces problèmes reposent sur une approche multidimensionnelle qui met l'accent sur la formation et le développement des compétences nécessaires pour répondre aux besoins du marché. Le secteur privé a un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration des compétences et le développement de l'esprit d'entreprise des jeunes et j'ai bon espoir que les résultats du travail de la commission sur ce sujet nous aideront dans notre entreprise.

Pour conclure, la Conférence a très bien rempli ses fonctions. Elle a appliqué le mandat de l'OIT conformément à nos attentes, elle a été un laboratoire riche d'idées nouvelles et d'analyses du monde

du travail comme le Directeur général l'a souligné dans son rapport.

Toutes les améliorations dans l'organisation de la Conférence doivent mettre en premier lieu l'accent sur ses obligations constitutionnelles. Ce n'est qu'ainsi que nous serons capables de rendre compte des ressources que les Etats Membres affectent à cette Organisation. Le temps consacré à la Conférence a été utilement mis à profit.

---

*Original turc. M. BASESGIOGLU (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Turquie)*

---

Je remercie le Directeur général pour son rapport *Consolider les progrès et aller de l'avant* qui a été soumis à la Conférence. Une évaluation de la sorte a plus d'importance que jamais surtout dans le monde d'aujourd'hui où il est nécessaire de trouver un équilibre entre libération, socialisation et mondialisation. Dans les jours à venir, la réalisation d'une évaluation dans le cadre de notre structure tripartite et dans un esprit de dialogue social nous permettra d'associer nos efforts pour régler les problèmes existants.

Je partage l'idée selon laquelle l'adoption du travail décent comme principe fondamental dans les stratégies nationales de l'économie et du développement social contribue grandement à l'instauration de la paix et à la réduction de la pauvreté. Et dans ce contexte j'aimerais signaler que nous avons beaucoup fait pour développer les normes nationales du travail en établissant l'égalité dans l'emploi et en élargissant la protection sociale pour couvrir toute la population, le tout dans un environnement de dialogue social effectif.

Nous évaluons les efforts internationaux et les contributions faites par l'OIT concernant l'emploi des jeunes, comme un investissement important dans le futur de nos pays et par conséquent nous les appuyons pleinement. De plus, du point de vue des communautés futures, nous pensons que la question du travail des enfants est un autre domaine dans lequel les partenaires sociaux et les ONG doivent travailler ensemble.

La Turquie lutte activement contre le travail des enfants surtout les jeunes filles, dans le cadre de sa politique nationale qui compte sur le soutien d'un grand nombre des parties concernées y compris les travailleurs, les employeurs, les gouvernements et la société civile.

Aboutir à un dialogue social élargi et permanent entre travailleurs et employeurs et gouvernement, dans le cadre du processus de restructuration des relations professionnelles en Turquie, constitue l'une des philosophies essentielles de mon ministère. Dans les réunions tenues l'an dernier avec le conseil économique et social et le comité consultatif tripartite qui représentent les deux institutions de dialogue principales du pays, d'importantes décisions ont été prises pour réduire le chômage et éliminer les problèmes rencontrés dans l'application de la législation concernant les activités professionnelles.

Mon gouvernement qui attache beaucoup d'importance au domaine de la politique sociale a pris récemment des mesures importantes à cet effet. La loi sur la réforme de la sécurité sociale a été soumise au parlement en vue d'établir un système de sécurité sociale moderne qui serait facilement accessible, pérenne financièrement et capable de fournir une protection efficace contre la pauvreté.

De plus, la charte sociale européenne révisée, l'un des instruments internationaux les plus importants sur la protection des droits économiques et sociaux a été soumise au parlement pour ratification.

En même temps, des projets de lois concernant des améliorations importantes des droits syndicaux et du droit à la négociation collective sont en cours de préparation dans un système de consultation tripartite et avec la participation d'un conseil composé d'universitaires et d'experts distingués.

L'une des réformes fondamentales et globales que nous avons mise en place pour améliorer les normes dans le domaine des droits de l'homme est celle du Code pénal. Dans cette nouvelle législation; des améliorations considérables ont été faites qui couvrent différents domaines de la vie du travail, comme le droit à l'organisation et la liberté d'expression. En outre, des sanctions sévères ont été introduites contre ceux qui participent à l'organisation de migrations illégales, de trafic humain et de travail illicite. Je crois que ces sanctions contribueront dans une large mesure à la mise en œuvre efficace de la législation sur le permis de travail des étrangers entrée en vigueur en 2003.

L'importance de la réduction de la pauvreté et l'instauration de la justice sociale pour une paix sociale et globale constitue la philosophie fondamentale de l'Organisation internationale du Travail. L'un des problèmes-clés à cet égard est celui de la question palestinienne restée sans solution depuis plus de 50 ans. Le rapport intitulé: *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*, indique qu'un nouvel environnement est en train d'émerger ravivant nos espoirs de trouver enfin une solution à cette humiliation. Nous souhaitons vivement que cette occasion ne soit pas perdue et qu'une paix durable et juste puisse être établie. Ainsi, le renforcement du fonds palestinien pour l'emploi et la sécurité sociale, créé par l'OIT grâce à de nouvelles contributions, apportera un soutien significatif à ces efforts. Consciente de ce fait, la Turquie a fait une contribution à ce Fonds en 2004. La même année, mon gouvernement a également offert une aide alimentaire d'urgence d'une valeur équivalente à 1 million de dollars E.-U.

En conclusion, je voudrais réitérer mon souhait que cette Conférence permettra de prendre de nouvelles mesures pour réduire la pauvreté et assurer le plein emploi dans le monde.

*(M. Finlay prend place au fauteuil présidentiel)*

---

*Original anglais: M. TELJEBÄCK (Secrétaire d'Etat, Ministère de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications, Suède)*

---

L'importance qu'il y a à ce que chaque individu soit autonome grâce au travail, dans des conditions satisfaisantes et sûres, ne saurait être exagérée. Mais en réalité, et ce dans le monde entier, les gens se voient toujours refuser le droit à accéder à des emplois et à des conditions de travail dignes.

Le rapport global de l'OIT de cette année donne un aperçu effrayant mais réel de l'ampleur et des modalités de l'esclavage et du travail forcé à notre époque. Nous en sommes tous responsables. Le rapport du BIT nous offre un soutien et une feuille de route pour le combattre. Il n'y a pas de solution toute faite. Des mesures ciblées devront être prises à différents niveaux, tant au plan national qu'international, en se fondant sur la coopération avec les institutions internationales.

Les deux protocoles à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui portent respectivement sur le trafic illicite des migrants et sur la traite des personnes, ont un rôle crucial à jouer. Ces deux protocoles ont été récemment ratifiés par la Suède. Parallèlement, j'aimerais souligner l'importance vitale que continuent de revêtir les activités normatives de l'OIT pour la lutte internationale contre l'esclavage et le travail forcé. Des mesures plus strictes doivent être prises, bien sûr, par chaque pays. Le rapport global indique l'importance qu'il y a à faire de la traite des personnes un délit pénal. La Suède a récemment promulgué une législation à cet effet, et nous invitons instamment les autres pays à faire de même.

Mais la législation ne suffit pas. Des plans d'action nationaux doivent être mis en place, auxquels doivent participer toutes les parties prenantes. Les entreprises privées et les particuliers devraient également prendre des mesures. Ce n'est que grâce à une action concertée et vigoureuse que nous pourrions mener à bien les changements nécessaires.

Les femmes et les enfants courent particulièrement le risque d'être victimes de la traite des personnes et de l'esclavage. De nouvelles formes de travail forcé ont aggravé le problème et rendent l'adoption de mesures strictes, plus urgente que jamais. Les enfants et les jeunes gens – filles et garçons – doivent donc se voir garantir l'éducation, des moyens de subsistance et un emploi.

L'objectif du plein emploi est fermement établi à l'OIT. La conviction de l'Organisation selon laquelle on lutte ainsi contre la pauvreté a un impact sur les autres institutions internationales. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, les liens entre l'emploi et la lutte contre la pauvreté sont cruciaux. Des règles équitables transparentes en matière de commerce international sont également à même de promouvoir la croissance économique.

Les jeunes que l'on prive de l'accès à l'emploi sont, par là même, privés de l'indépendance économique et de la possibilité de s'épanouir individuellement. Nombre de jeunes souffrent de conditions de travail médiocres, sont souvent réduits aux emplois temporaires, et sont laissés sans protection sociale. Il faut mettre fin à cela, nous devons tout particulièrement nous concentrer sur la création d'emplois pour les jeunes.

Le rapport du BIT intitulé *Promotion de l'emploi des jeunes*, établi pour la présente session de la Conférence, contient des éléments propices à une discussion constructive. Il met en lumière l'approche intégrée, souligne l'importance de la coopération, renforce le rôle central des partenaires sociaux et souligne le fait que des mesures macro et microéconomiques sont nécessaires pour créer de l'emploi pour les jeunes.

De bonnes conditions de travail sont la condition préalable d'une vie décente. L'histoire de l'OIT a été façonnée par cette conviction. Les conceptions de la Suède en ce domaine contribuent à accroître la productivité. Tout le monde a à y gagner. Pendant la Conférence, des discussions se tiennent sur la conception d'une nouvelle recommandation visant à améliorer la santé et la sécurité au travail.

Ce cadre favorisera les mesures relatives à une action préventive systématique au plan national, assorties de programmes nationaux à caractères tripartites. La Suède croit profondément à cette approche.

Nous sommes convaincus que ces méthodes permettront d'améliorer sensiblement la sécurité et la

santé a travail. Les efforts tendant à rendre les lieux de travail plus sûrs et plus humains ne doivent jamais cesser. C'est une action permanente qui se heurte continuellement à de nouveaux défis.

---

*Original anglais: M<sup>gr</sup> TOMASI (Nonce apostolique, Saint-Siège)*

---

L'avenir qui attend la collectivité internationale et les pays est marqué par la prise de conscience croissante que ce n'est qu'ensemble que nous pouvons progresser et trouver le bon chemin pour parvenir à une vie humaine dans sa dimension totale. Les mutations rapides suscitent le doute et la tentation de l'isolement qui peuvent freiner le progrès. Mais le processus de mondialisation se poursuit: en faire un phénomène inclusif et éliminer les obstacles qui empêchent que tous en profitent, sont les engagements qui émergent de cette 93<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail.

A l'évidence, l'esprit de solidarité et d'entreprise qui découle de la collaboration unique en son genre qu'est la collaboration tripartite entre Etats travailleurs et employeurs, illustre un modèle d'interdépendance dont pourraient tirer profit d'autres organisations internationales à une époque où l'on s'interroge sur les réformes qui permettraient de mieux servir l'humanité.

Le chemin visant à atteindre un travail décent pour une vie décente dans un monde où la mondialisation de la solidarité est au programme commence par les jeunes et la promotion de leur emploi.

Il est urgent de trouver une solution au problème que pose le fait qu'au plan mondial moins de la moitié des jeunes en âge de travailler auraient un travail en 2004. On estime que 59 millions de jeunes âgés de 15 à 18 ans travaillent dans des conditions dangereuses. Déjà, feu Jean Paul II, lors de sa visite à l'OIT en 1982, avait posé cette question: «Peut-on accepter une situation qui risque de laisser les jeunes sans la perspective de trouver un jour du travail ou qui, en tout cas, risque de les laisser marqués pour la vie.» Dans les pays en développement le manque de technologies novatrices rend difficile la transcription des résultats des recherches en initiatives productives. La priorité doit être accordée à l'éducation et à la formation, notamment dans une économie fondée sur les savoirs. Dans le même temps, le chômage des jeunes devrait être replacé dans son contexte. De fait, l'évolution de toute la structure économique des pays en développement doit être soutenue pour leur permettre d'entrer en concurrence de manière équitable sur les marchés mondiaux. Un travail décent pour les jeunes est une idée porteuse. Leur créativité, appuyée sur une culture technique adéquate et un sens adéquat des responsabilités, peut contrebalancer leur manque d'expérience voire ouvrir la porte à d'autres emplois grâce aux micro-entreprises qu'ils peuvent lancer à condition d'obtenir les crédits nécessaires. Les collectivités où les jeunes ne sont pas employés perdent l'espoir. L'énergie créatrice des jeunes, qui n'est pas canalisée vers des objectifs productifs, se disperse et est gaspillée. Le risque est réel que le manque d'emplois pousse les jeunes dans le monde marginal destructeur de la drogue, de la violence, de la délinquance, voire du terrorisme.

En intervenant le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2005 auprès de nombreux travailleurs assistant à une première audience dominicale, le nouveau Saint-Père Benoît XVI, a dit: «J'espère que le travail sera disponible surtout pour les jeunes et que les conditions de tra-

vail seront toujours plus respectueuses de la dignité de la personne humaine.» La création d'un travail décent pour tous dans un monde durable a toujours été le point de départ d'un dialogue fructueux entre l'OIT et l'église. La dignité de chaque être humain exige qu'il puisse travailler dans des conditions de sécurité personnelle, de salubrité, de rémunération équitable et dans un environnement sûr. Le travail est un droit, il est aussi l'expression de la dignité humaine.

Par conséquent, ma délégation considère que le chômage est une réelle catastrophe sociale et elle encourage les organisations internationales, les employeurs, les syndicats et les pouvoirs publics à s'associer et à se concerter pour renforcer les normes juridiques de protection et promouvoir la mise en œuvre des conventions existantes. Il existe un consensus autour de l'idée que le travail est le moteur du développement et de l'élimination de la pauvreté, qu'il libère les ressources cachées de la nature, permet à chacun de s'épanouir aux plans familial et professionnel, et favorise la participation à la vie sociale et favorise donc le bien-être de la société.

Comme le dit l'adage: «Réfléchir au plan mondial et agir au plan local», les principes fondamentaux des objectifs stratégiques doivent se concrétiser dans l'existence quotidienne des gens pour faire la différence. Comme le Directeur général le dit dans son rapport, un effort commun est requis pour poursuivre et intensifier l'action qui vise à promouvoir l'intégration du travail décent dans les politiques économiques et sociales, aux niveaux local, national et international et mettre en œuvre des programmes par pays pour le travail décent afin de s'acheminer sur cette voie positive. Néanmoins, une action plus vigoureuse en faveur des catégories plus vulnérables de travailleurs s'impose. Des mesures cohérentes contre le travail forcé aux plans national et international pourraient éradiquer ce travail extrêmement indécent qui n'a aucune place dans notre monde moderne. Les estimations fournies pour la première fois à cette Conférence sont éloquentes. Aujourd'hui, au moins 12,3 millions de personnes sont victimes du travail forcé dans le monde entier. A l'évidence, l'être humain est traité comme un instrument de production. Sa liberté et sa dignité sont violées. Les droits découlant du travail sont bafoués. Lorsque le travail est isolé du contexte plus large des droits de l'homme, les pires formes d'exploitation prennent le dessus.

Un signe important du dynamisme qui caractérise toujours l'OIT est son engagement indéfectible dans la lutte contre le travail forcé et en faveur des travailleurs les plus marginalisés. Les travailleurs de la mer n'ont pas été oubliés. Pour les pêcheurs, un instrument très utile qui pourra améliorer la vie de 90 pour cent de ces travailleurs oubliés est la convention, qui nous l'espérons, sera approuvée et ouverte à la ratification à cette Conférence. La pêche est une profession complexe et dangereuse où le taux de blessures et d'accidents, parfois mortels, est élevé. La convention proposée intitulée «Travail dans le secteur de la pêche» et sa recommandation pourraient faire de tous les types de pêche professionnelle un travail plus sûr et plus décent. Pour la première fois, une approche et un cadre intégrés sont proposés pour la protection des travailleurs contre les blessures et les maladies liées à leur profession. La conjugaison de normes et de responsabilités claires et de mécanismes d'application devrait

renforcer la prévention et accroître le bien-être des travailleurs de même que leur productivité. Il est profondément choquant de constater que le nombre des accidents mortels ou non est estimé à 270 millions et que quelque 160 millions de travailleurs souffrent de maladies liées à leurs professions. Par conséquent, un instrument appelant à un engagement renouvelé pour davantage d'efficacité dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail est réellement opportun et bienvenu.

De nouvelles questions et de nouvelles problématiques se posent toujours alors que l'économie, les progrès technologiques et l'organisation mondialisée de la société évoluent. Le travail est au cœur de l'édification de notre avenir mais l'artisan de ce travail est bien la personne humaine. Sauvegarder sa dignité est central et capital. C'est la meilleure garantie pour un monde plus juste et plus pacifique.

---

*Original turc: M. KILIC (travailleur, Turquie)*

---

Lors de la précédente session de la Conférence internationale du Travail, j'ai exprimé ma préoccupation face aux événements au Moyen-Orient et à l'occupation injuste de l'Iraq. Malheureusement, cette préoccupation persiste. Avant de commencer mon discours, j'aimerais réitérer mon souhait d'éliminer toutes les occupations injustes afin que la paix et l'amitié règnent dans le monde.

Je voudrais féliciter le Directeur général pour son rapport fort important intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé*. Un faible taux de syndicalisation, la pauvreté et des précautions juridiques insuffisantes permettent des pratiques inhumaines du travail qui peuvent même atteindre l'esclavage dans la plupart des pays du monde, y compris les pays développés. Ces pratiques inhumaines sont trop souvent imposées aux travailleurs migrants.

Des problèmes similaires concernant les travailleurs migrants existent aussi en Turquie. En 2003, le Ministère du Travail a adopté les législations nécessaires concernant les permis de travail accordés aux travailleurs migrants afin de lutter contre leur exploitation. En outre, le Ministère suit une politique efficace envers les personnes entrant dans notre pays dans le but d'obtenir un emploi illicite.

Face à ces événements, j'aimerais affirmer que les critiques figurant dans le rapport de la Commission d'experts à l'encontre de la Turquie en ce qui concerne les conventions n<sup>os</sup> 29 et 182 sont quelque peu exagérées.

Le Directeur général affirme clairement dans son rapport que la traite des êtres humains et la contrebande sont organisées par des réseaux bien plus présents dans les Etats parties au traité de Schengen qu'en Turquie.

Notre pays a réalisé des améliorations importantes en transposant les conventions de l'OIT dans la législation nationale. Cependant, les dispositions de la convention (n<sup>o</sup> 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n<sup>o</sup> 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, ne sont pas encore suffisamment mises en œuvre. Le coût d'un notaire agréé pour devenir membre d'un syndicat, ou pour en démissionner, les problèmes créés par les procédures extrêmement compliquées pour obtenir l'autorisation de la négociation collective, ainsi que les seuils de négociation relativement élevés ont des effets négatifs sur l'organisation des syndicats. Les travailleurs de la fonction publique font face à des difficultés

qui devraient être aplanies afin de leur permettre de profiter des avantages de la négociation collective.

Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC profitent du capital, du commerce et des services tandis que les travailleurs souffrent de la pauvreté. Cette distribution injuste de la richesse est le résultat direct de la mondialisation sans régularisation. Nous ne pourrions atteindre aucune amélioration si nous ne concentrons pas nos efforts sur les aspects sociaux de la mondialisation qui puisse prendre en compte la dignité humaine. Les problèmes résultant de l'écart entre les pauvres et les riches existent toujours. Les travailleurs et leurs droits sont utilisés comme un atout compétitif dans les processus de privatisation qui sont accélérés par la mondialisation. Les efforts pour atteindre les objectifs d'une mondialisation juste sont inadéquats. Ces problèmes continueront à être des questions prioritaires à l'ordre du jour de conférences futures.

Depuis le début, nous nous efforçons de mettre sur pied la stratégie de l'OIT pour le travail décent dans notre pays. Bien que la croissance économique soit extrêmement rapide, le haut niveau de chômage ne semble s'améliorer en conséquence. L'économie informelle est utilisée souvent comme une préférence politique. Cette situation a pour conséquence la privation des travailleurs de la protection sociale et sont payés au dessous du seuil de pauvreté. Tous ces facteurs sont des obstacles qui s'opposent à la stratégie de l'OIT visant à atteindre un travail décent.

Nous demandons à notre gouvernement de présenter des solutions au chômage chronique, à la loi sur la sécurité de l'emploi et au système de sécurité sociale excluant une grande proportion de notre communauté, alors qu'il faudrait amender la loi sur la sécurité sociale pour protéger les droits acquis.

Nous demandons à notre gouvernement de créer de nouvelles opportunités d'emploi et de faire disparaître tous les obstacles s'opposant aux organisations syndicales.

Nous pensons que les négociations entre l'Union européenne et la Turquie commenceront le 3 octobre 2005. De nombreux groupements qui s'opposent à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne cherchent à traiter ces négociations de manière négative. L'argument le plus courant est, sans aucun doute, le soi-disant génocide arménien. Les citoyens arméniens en Turquie déclarent clairement qu'il n'y a eu aucun génocide commis par le peuple turc à l'encontre des Arméniens. Nous ne pourrions jamais accepter une accusation injuste de génocide car ces affirmations ignorent la réalité historique et les documents. Il ne s'agit que d'une précaution administrative qui a eu lieu pendant la première guerre mondiale.

Je voudrais conclure mes paroles en vous saluant au nom de tous les travailleurs en Turquie et en vous souhaitant une Conférence pleine de succès.

---

*Original russe: M. EREMEEV (employeur, Fédération de Russie)*

---

Je voudrais tout d'abord exprimer mon soutien à l'esprit d'innovation qui transparait dans le rapport du Directeur général et qui permet de consolider les progrès réalisés et d'aller de l'avant.

Les représentants des milieux d'affaires russes ainsi que l'ensemble du groupe des employeurs pensent depuis longtemps qu'il faut accroître le rôle politique de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration. Il nous semble que

c'est ce que ce document prétend faire, et pour nous, Membres de l'OIT, il soulève des questions importantes sur la position actuelle de notre Organisation et sur la direction qu'elle doit prendre.

Au cours de la dernière décennie, le monde a connu des changements politiques, économiques et sociaux très profonds. Le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation est une démonstration convaincante de la nature pluridimensionnelle des processus contemporains. Beaucoup de choses ont changé, sauf une, et c'est l'esprit d'initiative de chaque être humain, l'esprit intarissable de la libre entreprise, qui est le même aujourd'hui qu'il y a un siècle, et qui reste la principale force motrice du développement économique et technologique.

C'est pourquoi nous devons réfléchir sérieusement au moyen de rendre notre Organisation plus pragmatique, au moyen de faire de l'OIT un instrument plus efficace du développement de l'entreprise et du soutien que les Etats Membres doivent lui apporter. Alors seulement, les discussions théoriques sur l'éradication de la pauvreté et la nécessité d'accroître l'emploi auront une chance d'être mises en pratique et de se traduire par la création de véritables emplois, et par une réelle amélioration du niveau de vie des populations. Alors seulement, les milieux d'affaires cesseront de se désintéresser de l'activité de l'OIT.

Nous devons centrer les priorités de l'Organisation sur le développement de l'entreprise et la création d'emplois sans créer de conflits avec les domaines traditionnels d'activité de l'OIT, tels que la protection sociale, la formation professionnelle, la santé et la sécurité au travail ainsi que le développement des partenariats sociaux. L'expérience a montré dans de nombreux pays, que le rôle actif de l'Etat dans la réglementation du marché du travail, la redistribution des revenus pour répondre aux impératifs politiques, est tout à fait conciliable avec la création de conditions favorables à l'activité des entreprises et à la croissance économique.

En outre, si nous ne prenons pas en compte tous les éléments des relations professionnelles modernes, l'objectif qui consiste à faire du travail décent une réalité mondiale restera un vœu pieux, et je le répète, si l'on n'accorde pas davantage d'attention aux programmes présentant un intérêt pratique pour la communauté des affaires, son scepticisme à l'égard de l'OIT ne fera que croître.

Les normes internationales du travail qui ont, après tout, motivé la fondation de l'OIT il y a de cela 85 ans, devraient rester au cœur de son activité. Cependant, il est clair qu'il faut donner une nouvelle orientation à l'activité normative. Déjà, le milieu moderne du travail n'entre pas dans ce cadre juridique instauré il y a de si longues années par ces normes. S'il faut en croire le Bureau, sur les 185 normes du travail, 73 seulement répondent véritablement aux besoins actuels; ainsi, nous ne devrions pas nous contenter de créer de nouvelles normes, mais plutôt travailler à la mise à jour de celles qui existent déjà, les promouvoir, et encourager leur ratification.

Enfin, comment améliorer l'efficacité de l'OIT dans le cadre de sa mission fondamentale? Je pense que les initiatives de cohérence des politiques proposées par la Commission mondiale sont très pertinentes à cet égard. Beaucoup des problèmes auxquels est confrontée l'OIT, tels que la croissance

économique, le soutien à l'esprit d'entreprise, l'emploi, les travailleurs migrants, l'économie informelle, relèvent aussi du mandat d'autres organisations internationales et ne sauraient être résolus par la seule OIT. Par exemple, les politiques fiscales et de crédit constituent un instrument de politique sociale très important, et lorsque nous en débattons, nous devons consulter d'autres organisations internationales pertinentes, sous peine de mettre à mal l'objectivité de l'Organisation. Il reste à définir les voies et moyens de la coordination de ces politiques, et c'est là sans aucun doute un besoin pressant auquel nous devons répondre.

Nous devons accomplir une tâche similaire au niveau national. L'adoption du concept du travail décent en tant que politique nationale exige une meilleure coordination des intérêts et des activités entre les ministères responsables de la mise en œuvre de la politique économique et sociale.

Afin de préserver et de renforcer les avantages qui sont les nôtres à l'heure de la mondialisation, l'Organisation se doit de promouvoir les intérêts de ses membres.

---

*Original russe: M<sup>me</sup> KOLOS (gouvernement, Bélarus)*

---

En ce nouveau millénaire, l'OIT a introduit un nouveau concept en se fixant pour principal objectif le travail décent. L'orientation générale des programmes de l'OIT vers le travail décent procède des quatre objectifs stratégiques: les droits dans le domaine du travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social.

Elaborer des normes internationales du travail et contribuer à leur application, telle est, sans aucun doute, l'une des principales orientations de l'activité de l'OIT qui détermine, dans une large mesure, son autorité et sa visibilité dans le monde. La Déclaration adoptée en 1998 lui a donné une impulsion nouvelle.

Les mesures de mise en œuvre de cette Déclaration ont une grande influence sur le programme et budget de l'Organisation, la discussion du rapport global fait désormais partie intégrante de la discussion pendant la Conférence. Cette année, le rapport global est consacré au travail forcé. D'après les données statistiques fournies par le Secrétaire général, pour plus de 12 millions de personnes vivant sur cette planète, le travail forcé est l'une des pires formes d'asservissement de l'homme par l'homme, et cela reste une cruelle réalité.

J'estime que l'engagement des gouvernements et des partenaires sociaux dans la lutte contre le travail forcé doit se poursuivre à travers la politique publique des Etats Membres. Pour éradiquer ce phénomène, il convient de mettre en action tous les moyens de l'Etat: juridiques, financiers, économiques, culturels et éducatifs.

A cet égard, je tiens à souligner que la République du Bélarus accorde la plus grande attention à ces questions. En mars de cette année, le Président de notre pays, Alexandre Lukachenko, a pris un décret sur certaines «mesures de lutte contre la traite de personnes». Ce document vise à empêcher et éradiquer complètement la traite d'êtres humains sous toutes ses manifestations. Dans le droit fil de ce décret, le gouvernement a adopté une série de mesures destinées à compléter la législation, notamment en renforçant les garanties juridiques et la protection légale des citoyens de la République du Bélarus qui se rendent à l'étranger.

Pour faire du travail décent un objectif global, il faut engager des actions déterminées à tous les niveaux: dans le cadre des organisations internationales, des associations régionales, ainsi qu'au niveau régional.

Nous notons avec satisfaction que des programmes nationaux pour le travail décent sont élaborés qui, selon les termes mêmes du Directeur général, deviendront peu à peu le principal mécanisme de mise en œuvre du programme et budget de l'OIT au cours des années 2006-07.

Selon notre point de vue, les programmes nationaux règlent un certain nombre de questions importantes.

Elaborés sur la base des objectifs stratégiques de l'OIT, ils permettent également d'examiner la situation dans un pays donné, en tenant compte de ses besoins et de ses priorités.

La mise en œuvre de ces programmes contribue au développement des potentialités des ministères du travail nationaux, des associations d'employeurs et des syndicats, qui sont les principaux partenaires de l'OIT.

Ces programmes exercent également une fonction d'information, puisqu'ils diffusent le concept de travail décent comme l'une des composantes essentielles d'une politique nationale de développement durable.

Pour le Bélarus, le programme national devrait, selon nous, porter en priorité sur la réforme du système de retraite, sur la contribution à l'emploi, sur la protection du travail et sur le développement du dialogue social et du tripartisme. Les propositions concernant le programme national pour le travail décent, élaborées par le ministère du Travail de la République du Bélarus, ont été adressées au bureau régional de l'OIT pour les pays d'Europe et d'Asie centrale. J'espère que nous pourrons bientôt commencer les travaux avec le Bureau en vue de préparer et mettre en œuvre ce programme.

---

*Original portugais: M. LIMA GODOY (employeur, Brésil)*

---

Le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a demandé aux délégués nationaux leurs avis et conseils sur une série de questions qui concernent l'avenir et le présent de l'OIT. Compte tenu du peu de temps disponible, je me concentrerai sur les objets qui me semblent être les plus importants du point de vue des employeurs brésiliens.

Nous reconnaissons qu'il est extrêmement important de promouvoir le travail décent pour faire de ce concept, déjà consacré par l'OIT, un objectif mondial. A cette fin, il est indispensable de renforcer le tripartisme aux échelons national et mondial, de sorte que les syndicats et les organisations d'employeurs y soient formés ainsi que de rehausser le statut des ministres chargés de l'emploi et du travail. Les mandants de l'OIT doivent également se mobiliser pour placer l'emploi et le travail décent au centre des stratégies nationales.

Cependant, nous sommes convaincus que l'emploi précaire et le chômage avilissant ne seront pas supprimés, surtout dans les pays en développement, tant que l'on ne parviendra pas à construire une économie efficace et compétitive, capable de produire et de maintenir l'indispensable substrat de richesses.

Nous devons relever ce défi dans un climat caractérisé par une mondialisation irréversible, qui est à la fois plein de promesses mais aussi de risques d'exclusion, non seulement dans le domaine de

l'économie mais aussi en ce qui concerne les usages, les coutumes, les valeurs et donc les besoins des êtres humains. Seul un effort concerté visant à augmenter l'efficacité de notre économie et de notre administration publique, à reformer les institutions, à éliminer le gaspillage et à faciliter l'acquisition et la diffusion des connaissances nous permettra de donner du travail à tous sans renoncer pour autant à la qualité de vie que le progrès offre aux plus capables.

Chaque pays doit avoir une politique de l'emploi axée sur des règles d'embauche qui incluent à la fois un peu de souplesse et un minimum indispensable de sécurité pour les travailleurs. Il est important d'encourager les investissements dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et de promouvoir l'esprit d'entreprise, l'activité économique et l'employabilité, grâce à la démocratisation du savoir théorique et pratique. Sur cette base, notre pays est aujourd'hui engagé sur la vie d'une profonde réforme de la législation qui régit le mode de l'organisation des syndicats, la négociation collective, les modalités d'embauche et le règlement des différends dans ce domaine. La réalisation de cette réforme devrait être l'objectif principal d'un programme de l'OIT pour le travail décent au Brésil.

A l'échelon international, il est indispensable que l'OIT continue à persuader le système multilatéral de promouvoir des politiques macroéconomiques mondiales qui permettent de donner un accès équitable aux moyens nécessaires pour le développement. Une telle action devrait inclure, outre la défense de principes et l'élaboration de normes, le transfert de connaissances scientifiques et techniques – et pourquoi pas de ressources financières – comme de la stratégie qui a permis de construire l'Union européenne. En dernière analyse, ces politiques devraient aboutir à l'ouverture des marchés riches aux biens et services des pays en développement.

Nous sommes conscients de l'insuffisance des ressources fournies par les mandants, mais cette pénurie est un fait auquel nous sommes habitués dans l'hémisphère sud. Par conséquent, à l'instar de nos entreprises, nous sommes convaincus que l'OIT sera capable de faire face à cette pénurie en procédant à des transferts de ressources vers les régions qui en ont le plus besoin et en élargissant ses programmes d'assistance technique. Pour leur part, les organisations d'employeurs brésiliens réitérent qu'elles sont disposées à rendre compte précisément des mesures développées dans notre pays dans le domaine du travail et de la production.

Parmi les grandes tendances observées au Brésil, nous notons la consolidation de l'économie de marché et la perception croissante de l'importance de l'entreprenariat et de l'esprit d'entreprise qui sont des éléments essentiels pour la création d'entreprises et d'emplois productifs et durables. Ces valeurs doivent donc s'imposer dans la culture des organisations sociales, transcendant le secteur privé pour inclure le secteur public, le secteur tertiaire ainsi que les secteurs de l'enseignement et de la formation. Je suis très heureux de vous dire qu'à cet égard les entreprises brésiliennes participent à une série d'activités très importantes au niveau national par le biais d'une association d'organisations connues sous le nom de système «S», qui offre des services en matière d'éducation et d'aide aux travailleurs dans tout le pays et tous les secteurs de l'économie.

Je voudrais dire pour conclure que les employeurs brésiliens attachent beaucoup d'importance au rôle de l'OIT et de cette Conférence et approuvent l'optimisation des moyens mis en œuvre grâce à l'utilisation des techniques modernes de l'information et de la communication. En attendant, la Conférence doit rester la réunion tripartite incomparable qu'elle est, caractérisée par un sentiment de fraternité universelle et la croyance qu'un monde du travail décent peut être construit grâce à l'harmonie tripartite idéaliste qui est propre à cette organisation.

---

*Original anglais: M<sup>me</sup> FLUMIAN (Sous-ministre du travail, Canada)*

---

C'est un grand plaisir de partager cette tribune avec un président aussi sympathique. Comme il l'a demandé, et sur l'insistance de mes collègues, le Canada va faire un effort de rapidité. Nous allons être très concis et nous essaierons d'être très productifs dans notre utilisation du temps.

*(L'oratrice poursuit en français.)*

L'honorable ministre du Travail Fontana regrette de ne pas pouvoir être des nôtres aujourd'hui en raison de ses responsabilités parlementaires. Il vous fait néanmoins parvenir ses meilleurs vœux pour le succès de la Conférence.

*(L'oratrice poursuit en anglais.)*

C'est pour moi un grand plaisir d'être ici à Genève et d'avoir ainsi l'occasion de m'adresser à la Conférence internationale du Travail et de commenter le rapport du Directeur général.

L'ordre du jour de cette session de la Conférence comporte des questions importantes qui intéressent actuellement le monde entier: l'emploi des jeunes, la santé et la sécurité au travail, ainsi que les conditions de travail dans le secteur de la pêche. J'ai bon espoir que toutes les délégations vont travailler ensemble, de telle sorte que nos débats aboutissent à des résultats acceptés par tous, qui auront un impact positif pour les travailleurs et leurs familles.

Le Canada est conscient du potentiel que les jeunes représentent pour les économies et les sociétés du monde, et donc de la nécessité de mettre en place les conditions qui permettront aux jeunes d'obtenir des emplois productifs et décents. Par le biais de sa stratégie Emploi Jeunesse, le gouvernement du Canada investit dans les jeunes Canadiens en les aidant à acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience professionnelles dont ils ont besoin pour participer activement au marché du travail.

Nous reconnaissons également que la situation des jeunes exige une attention immédiate. Grâce à sa nature tripartite et à ses alliances internationales, l'OIT est particulièrement bien placée pour amener pays et régions à agir en faveur de l'emploi des jeunes. Le Canada est d'ailleurs ravi d'appuyer les projets de coopération technique de l'OIT en Asie et en Afrique qui sont destinés à la promotion de l'emploi des jeunes. Nous continuerons à chercher les moyens de travailler ensemble et nous verrons quelles sont les potentialités du réseau pour l'emploi des jeunes.

L'énorme coût économique et humain des accidents du travail et des maladies professionnelles exige que le monde élabore et applique des stratégies de prévention efficaces. Le gouvernement du Canada collabore avec l'OIT et ses partenaires des Amériques dans le cadre d'initiatives destinées à

renforcer l'administration du travail, à améliorer l'application de la réglementation sur la santé et la sécurité, ainsi qu'à éliminer les formes dangereuses de travail des enfants. Un instrument promotionnel de l'OIT, qui serait approuvé à l'échelle mondiale, permettrait de faire connaître les problèmes et de faire admettre que la santé et la sécurité sont des droits fondamentaux des travailleurs.

Dans son introduction à la Conférence, le Directeur général renvoie aux grands rapports qu'il a soumis à l'attention de la Conférence au cours des dernières années, et il nous invite à réfléchir aux orientations futures de l'Organisation.

Nous nous trouvons face au défi et aux opportunités d'une économie planétaire intégrée, à des niveaux de concurrence mondiale sans précédent et à un rythme de changement effréné entretenu par les technologies et le commerce. La mondialisation apporte d'immenses opportunités de croissance économique et de meilleures conditions de vie partout dans le monde. Mais, en même temps, elle introduit dans des domaines tels que l'environnement et le monde du travail d'énormes risques que la communauté internationale doit prendre très au sérieux.

Cette Organisation a déjà reconnu le besoin de répondre aux exigences de l'économie mondiale. Dans la foulée de la reconnaissance par l'OMC, lors de sa réunion de 1996 à Singapour, du rôle de l'OIT en tant qu'organisme le plus approprié pour faire face aux défis que pose la mondialisation dans le monde du travail, elle a adopté la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, instrument d'un genre nouveau qui comporte un engagement mondial vis-à-vis des normes fondamentales du travail. La Déclaration représente une nouvelle démarche en vue de la promotion et d'une meilleure application des normes fondamentales de l'Organisation. Je crois que nous devons continuer à innover de cette façon dans le futur.

L'OIT devra également trouver de nouveaux moyens d'articuler les objectifs jumeaux de la croissance économique et du respect des normes du travail. La croissance économique sans règles de protection des travailleurs n'est ni humaine ni viable, mais des règles et des normes sans croissance économique ne suffiront pas pour offrir aux populations les emplois décents dont elles dépendent. Nous devons considérer que ce sont là deux objectifs qui se renforcent mutuellement et non pas qui s'opposent.

*(L'oratrice poursuit en français.)*

Le Directeur général évoque aussi la nécessité d'accorder davantage d'attention à l'émergence de nouvelles formes de travail et de production, ainsi qu'à l'importance pour l'OIT d'une meilleure compréhension de l'effet de ces changements sur son mandat et son travail futur.

Le monde du travail a fondamentalement changé. Nous sommes témoins de transformations démographiques importantes, accompagnées d'une croissance de la diversité de la main-d'œuvre. Les nouvelles technologies ont transformé la façon dont se fait le travail et exercent des pressions sur les travailleurs qui se voient forcés d'acquérir constamment de nouvelles compétences et de faire preuve d'une disponibilité illimitée. Simultanément, les travailleurs sont à la recherche d'un équilibre entre leur travail et leurs responsabilités familiales. On

voit également émerger de nouvelles formes de relations d'emploi, comme les employeurs, concurrents d'une économie mondialisée, qui ont besoin d'une main-d'œuvre souple et dynamique.

En réaction à ces transformations profondes, le ministre du Travail du Canada a lancé la révision des normes fédérales du Code canadien du travail afin de garantir que les lois et les programmes du Canada demeurent pertinents et répondent aux besoins des milieux de travail actuels, en constante évolution.

L'OIT doit également réfléchir à la façon dont ses normes peuvent devenir plus pertinentes pour les milieux de travail d'aujourd'hui et à la manière de fournir un meilleur appui à ses membres, afin que ceux-ci élaborent des lois et des politiques appropriées et qu'ils appliquent leurs lois du travail avec efficacité.

J'aimerais conclure en réitérant, au nom du ministre du Travail, M. Fontana, l'appui du gouvernement du Canada au travail de l'OIT, à ses objectifs stratégiques et à la promotion du travail décent en tant qu'objectif mondial. Je tiens également à souligner notre engagement à œuvrer de concert avec les États Membres de l'Organisation, les employeurs, les travailleurs, à garantir la pertinence soutenue de cette Organisation et sa contribution au monde du travail.

---

*Original anglais: M. PLASKITT (Sous-secrétaire parlementaire, Ministère du Travail et des Pensions, Royaume-Uni)*

---

C'est un plaisir pour moi d'être ici à Genève à l'occasion de ma première Conférence internationale du Travail – en fait, mon premier engagement international depuis que j'ai été nommé au sein du gouvernement de Tony Blair le mois dernier.

Je suis particulièrement heureux que ma première visite soit celle que je rends aujourd'hui à une conférence consacrée à l'emploi des jeunes. En effet, l'entrée des jeunes sur le marché du travail et la formation des jeunes sont des objectifs très importants pour nous. Les changements démographiques qui sont survenus récemment nous mettent face à de nouveaux défis. Dans des sociétés comme celle du Royaume-Uni où la population vieillit et où l'on commence à manquer de compétences, les jeunes ont un rôle essentiel à jouer. Dans les régions en développement où le nombre de jeunes s'accroît de façon significative, la création d'emplois de bonne qualité est une question cruciale. Faire en sorte que la nouvelle génération commence d'un bon pied est un objectif social d'une importance vitale pour nous tous.

Sur le plan international, on reconnaît de plus en plus l'importance déterminante de l'emploi des jeunes. L'année dernière, le rapport de la Commission sur la dimension sociale de la mondialisation reconnaissait qu'il fallait de toute urgence relever ce défi. Et, cette année encore, le rapport de la Commission pour l'Afrique, intitulé *Notre intérêt commun*, fait une référence spéciale à la promotion de l'emploi des jeunes.

Les conclusions de la Commission pour l'Afrique ont pu être obtenues à la suite de consultations entreprises avec les communautés, les entreprises et les organisations dans toute l'Afrique. Les recommandations ont été élaborées grâce à une remarquable collaboration entre les commissaires – il s'agissait d'hommes d'affaires ou de militants politiques, de politiciens, de représentants du G8 et de toute l'Afrique.

En fait, la commission a été mise en place afin d'examiner les progrès qui ont été accomplis en Afrique, les défis que l'on a pu relever, les possibilités qui s'offrent et ce que les pays du G8 peuvent entreprendre pour aider les gouvernements africains dans leurs efforts de développement. Entre autres, la commission a indiqué que l'emploi des jeunes était un élément essentiel pour assurer davantage de prospérité et de sécurité en Afrique.

La commission ne s'est pas contentée d'effectuer une analyse de qualité, elle a également décidé de lancer un appel en faveur de l'action. Il va de notre intérêt, en fin de compte, de faire en sorte que l'Afrique puisse prospérer. Il s'agit d'une population très jeune et d'un continent qui possède un énorme potentiel dont on n'exploite pas encore toutes les richesses.

La Commission recommande d'élargir le Réseau du Secrétaire général des Nations Unies en faveur de l'emploi des jeunes afin d'inclure dans ce projet 25 pays supplémentaires d'Afrique subsaharienne. Le Réseau pour l'emploi des jeunes est un cadre que l'on pourrait utiliser pour échanger nos expériences avec d'autres pays.

Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui que le Royaume-Uni s'apprête à intégrer le Réseau pour l'emploi des jeunes.

Le Royaume-Uni enregistre l'un des taux les plus élevés d'emploi des jeunes en Europe. Il avoisine en effet les 56 pour cent, chiffre supérieur à la moyenne européenne et à celle de l'OCDE. Cette situation témoigne de l'évolution considérable survenue au cours des dernières années. Nous avons pu obtenir ce résultat en alliant la stabilité macroéconomique et une approche inédite de l'action sociale.

Une partie essentielle de notre politique concernant le marché du travail consiste à faire en sorte que l'éducation, les compétences, les politiques en matière de formation soient mises au service de la création d'une force de travail productive, adaptable et souple. Nous reconnaissons également la nécessité de veiller à ce que la réglementation n'empêche pas la création d'emplois et, en particulier, nous souhaitons encourager l'esprit d'entreprise.

Le chômage des jeunes représente un important gaspillage de potentiel, en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes âgés de 18 à 24 ans qui sont au chômage depuis plus de six mois. Le Royaume-Uni a adopté une nouvelle politique en faveur des jeunes, grâce à laquelle le nombre de jeunes au chômage depuis plus de six mois a diminué des trois quarts, atteignant ainsi son niveau le plus bas depuis 30 ans.

Malgré ces succès, nous savons que nous devons faire encore davantage. Nous devons notamment faciliter la transition entre l'école et l'emploi et veiller à ce que tous les jeunes, sans exception, puissent tirer parti de leur potentiel.

Nous sommes fiers de ce que nous avons obtenu au Royaume-Uni, mais nous restons extrêmement intéressés par l'expérience des autres pays. Le Réseau pour l'emploi des jeunes est un excellent cadre qui nous permettra d'aller dans ce sens. Nous espérons que d'autres partenaires intégreront le Réseau afin que nous puissions progresser selon le rythme dicté par les changements qui surviennent actuellement dans nos sociétés.

Il est important également de ne pas perdre l'élan suscité par le travail de la Commission pour l'Afrique, notamment pour le lien précieux qu'elle a établi entre l'emploi et le développement socio-économique. Le G8 se réunira le mois prochain à

Gleneagles afin de discuter de ce rapport et les moyens de le mettre en application.

Je terminerai en rappelant que tout jeune, quelle que soit son origine sociale, représente un potentiel à accomplir, une vie qu'il s'agit de rendre la plus intéressante possible. C'est dans ce domaine que nous pouvons et que nous devons faire la preuve de notre utilité.

---

*Original arabe: M. GUIDER (représentant, Organisation arabe du travail)*

---

Mon discours à cette session ne sera pas classique, pour plusieurs raisons que je résume dans les points suivants:

Premièrement, les années se sont écoulées et le droit est perdu, et la communauté internationale avec tous ses principes et chartes n'a pas pu réagir aux hostilités et à l'embargo économique menés par les forces d'agression en Palestine arabe, entraînant une aggravation des conditions de vie de nos travailleurs arabes, en Palestine, au Golan syrien et dans la plaine de Chebaa au Sud-Liban.

Deuxièmement, l'application de la politique de deux poids deux mesures par les organisations et institutions internationales, l'arrogance des seules forces au monde du moment et l'intervention dans les affaires internes des pays arabes ont abouti à l'instabilité dans plusieurs pays arabes tels que l'Iraq, le Soudan et la Somalie.

Troisièmement, l'exercice de pressions politiques et économiques tendant à mettre à genoux la société arabe dans certains Etats arabes, comme ce qui se passe en ce moment envers la Syrie et d'autres pays arabes.

Toutes ces raisons m'amènent à ne pas parler de façon classique, parce que, comme on dit dans notre langue arabe «la coupe est pleine».

La chose la plus dure pour l'être humain, c'est d'avoir le sentiment de la coercition, de l'injustice, de l'atteinte à ses croyances religieuses et à ses traditions et coutumes sociales, et de l'offense à sa dignité et sa liberté.

Est-ce que vous pensez que l'homme arabe musulman dont les terres ont été confisquées depuis 1948, qui est traité d'une manière inhumaine, qui lève les mains en demandant justice auprès des institutions internationales, de la communauté de droit alors que ces institutions lui appliquent la politique de deux poids deux mesures peut prétendre à un travail décent?

Nous souhaitons être libres dans nos pays. Nous souhaitons être libérés de toute occupation étrangère. Nous souhaitons être libres selon nos propres normes afin de ne pas pouvoir accuser les autres de violer nos droits. Nous voulons la prospérité.

Nous voulons éviter l'occupation dans toutes ses formes. N'est-ce pas là un droit pour nous les Arabes et musulmans en tant que communauté ?

La communauté internationale n'a pas réussi à protéger les droits humanitaires arabes. Elle n'a pas pu réaliser une vie digne pour l'homme arabe sur sa terre, et empêcher les formes de violence, d'occupation et d'oppression.

Plus de 10 pour cent des arabes vivent en ce moment sous l'occupation militaire directe.

Pour tout cela, je vous invite, au nom de l'Organisation arabe du travail que je représente, à prendre position avec l'opprimé contre l'opresseur et à appliquer à notre situation arabe, par les actes, non par des paroles, les principes et instruments

internationaux régissant le travail de cette Organisation.

L'ordre du jour de cette session comporte plusieurs questions techniques importantes, notamment le rapport sur *Une alliance mondiale contre le travail forcé* en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT ainsi que la question de l'emploi des jeunes à laquelle l'Organisation arabe du travail et les partenaires sociaux de la région arabe accordent une importance particulière. De même que l'annexe au rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés.

Nous, à l'Organisation arabe du travail, nous souhaitons exprimer nos remerciements à la communauté internationale, à l'OIT et au bureau régional de l'OIT à Beyrouth. Nous souhaitons l'accroissement de la coopération entre nos deux organisations et en particulier dans le domaine de la coopération technique et de l'action commune.

Nous soulignons les recommandations de la Conférence arabe du travail pour le développement de l'utilisation de la langue arabe au sein de l'OIT et le renforcement du soutien au Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale.

En guise de conclusion, je voudrais dire à vous tous que notre nation arabe est capable avec la volonté de Dieu de poursuivre son développement, sa lutte et l'affrontement de ses défis dans les différents domaines de la vie parce que jamais un droit ne se perd lorsqu'il a derrière un demandeur sincère.

---

*Original portugais: M<sup>me</sup> TAÍPO (Ministre du Travail, Mozambique)*

---

Le rapport sur le travail forcé présenté par le Directeur général démontre combien l'OIT est préoccupée par la question des droits des citoyens et, en particulier, des droits des travailleurs. Il y a environ 12 millions d'êtres humains qui sont victimes de ce fléau, et nous devons de ce fait agir avec détermination pour faire disparaître ce mal.

Au Mozambique, la Constitution de la République préconise de façon claire et précise: «le respect et la garantie des droits et des libertés fondamentales de l'homme», et c'est ainsi que le Mozambique a ratifié en 2003 la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.

Nous pensons que l'OIT doit faire office de passerelle entre les pays les plus vulnérables face à ce mal et les pays économiquement plus développés pour rechercher des stratégies qui garantissent, d'une part, le développement socio-économique durable du pays en question, et, d'autre part, une plus grande sensibilité des autres à la dignité de l'homme.

Le Directeur général dans son rapport fait état de progrès qui sont inégaux, et du fait qu'il est de plus en plus préoccupant de constater que beaucoup de pays ne s'acheminent que très lentement vers la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Le Sommet de Ouagadougou, en 2004, a souligné la nécessité de mettre au centre de nos politiques la création d'emplois pour réduire durablement la pauvreté. La question que nous nous posons est la suivante: nos politiques financières sont-elles conçues de façon à nous permettre d'atteindre ces objectifs?

Le Mozambique et mon gouvernement sont engagés dans cette lutte contre la pauvreté absolue et des données récentes montrent qu'il y a un recul de cette pauvreté au cours des six dernières années.

Cette pauvreté qui se situait à 69 pour cent en 1997 n'atteint plus que 54 pour cent de la population en 2003. Mais le pourcentage de la population qui vit encore dans une situation de pauvreté absolue nous préoccupe aussi grandement et cela affecte également la politique gouvernementale en matière de création d'emplois.

Le Président du Mozambique, M. Armando Guebuza, qui a été élu au suffrage universel en décembre 2004, est en train de mettre en place avec vigueur des politiques de promotion de l'emploi qui donnent une place primordiale à l'homme. C'est dans cet ordre d'idée que le programme du gouvernement, qui vient d'être approuvé par le Parlement de mon pays, donne la priorité à la création de conditions qui renforcent l'employabilité des chômeurs grâce à des programmes de formation professionnelle, et d'incitation à créer son propre emploi, et à des programmes spéciaux d'emploi pour les groupes défavorisés et tout cela passe également par l'encouragement du dialogue social pour le règlement des conflits. Par ailleurs, l'interaction entre les partenaires sociaux donne de bons résultats.

A cet égard, l'actuel Vice-ministre du Travail, était auparavant secrétaire général de l'Organisation des travailleurs du Mozambique.

D'importants efforts sont également faits pour promouvoir la parité entre hommes et femmes dans tous les domaines de la société. Onze femmes occupent des postes importants dans le gouvernement, y compris celui de Premier ministre. Nous voulons que les jeunes, nos enfants en fait, acquièrent une formation qui corresponde aux besoins du marché et que d'autres possibilités d'emplois soient créées.

Les jeunes garantissent l'avenir, nous ne devons pas les marginaliser en leur ôtant toute possibilité de s'affirmer, d'occuper leur place dans la société, de fonder une famille.

Nous ne voulons pas que l'on porte un jugement sur nous à l'avenir. Selon un proverbe chinois, ce monde n'est pas ce que nous avons hérité de nos grands-parents, mais ce que nous empruntons à nos petits-enfants. Ce que nous faisons aujourd'hui affecte les générations futures. Créons des emplois pour les générations futures. Offrons un avenir sûr et durable à cette génération et à celles à venir. Je suis sûr qu'avec notre volonté, avec notre action, nous pouvons donner à ce monde une véritable dimension sociale et juste où il n'y aura plus de pauvreté absolue, mais davantage d'emplois et de prospérité.

Comme le disait le ministre des Finances de l'Afrique du Sud lors de l'ouverture de la troisième réunion des ministres du Travail et des Affaires sociales de l'Union africaine: «Ne pas agir c'est intolérable, faire quelque chose c'est insuffisant, tout faire pour tout le monde, pour obtenir le résultat souhaité, voilà ce qui devrait être notre véritable engagement.

---

*Original espagnol: M. RODRÍGUEZ BARRERA (Vice-ministre du Travail et du Développement social, Panama)*

Recevez le salut fraternel de Martín Torrijos Espino, Président de la République de Panama, pays que j'ai l'honneur de représenter.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004, le nouveau gouvernement du Panama a accordé une haute priorité à la promotion de l'emploi de qualité et au travail décent, de même qu'à la sécurité et à la santé au travail pour tous les Panaméens.

Pour commencer, il a fallu faire en sorte que la nouvelle politique économique corrige le déséquilibre économique dont nous avons hérité et qui se traduit par un déficit budgétaire extraordinaire de 7 pour cent du PIB, un secteur public pléthorique, une grande inefficacité dans l'attribution et la gestion des ressources de l'investissement public, et par la détérioration des finances de secteurs clés pour le développement, comme la Caisse de sécurité sociale.

La politique économique du Panama doit s'occuper en priorité de ces déséquilibres économiques et financiers tout en créant les conditions favorables à la promotion de la croissance économique, à l'investissement et à la création d'emplois de qualité.

Pour assainir les finances publiques, le gouvernement a obtenu l'approbation de réformes budgétaires, selon un principe de progression, c'est-à-dire qu'il s'efforcera d'améliorer les finances publiques en augmentant les impôts directs, afin de renforcer l'administration fiscale. La politique fiscale sera plus juste, sans que les conditions financières des entreprises et des instituts d'investissement dans le pays s'en trouvent affectés.

En outre, nous avons réformé le système de sécurité sociale, afin de sauver financièrement l'institution responsable, sans pour autant affecter de façon significative les principes d'universalité et de solidarité sur lesquels elle se fonde. Tout cela nécessite une implication importante de tous les secteurs.

Le gouvernement a fait sa part, notamment en ce qui concerne ses capacités financières, pour améliorer l'efficacité de l'administration et sa transparence. Il s'agit d'enrayer la morosité du contribuable, d'améliorer la qualité des services et de promouvoir une large couverture de la sécurité sociale.

Le gouvernement accorde une grande importance à la question, sans pour autant oublier ses obligations, et tout en adhérant aux conventions internationales de l'Organisation internationale du Travail. Il remercie l'Organisation de l'aide qu'elle lui a apportée en la matière.

Le gouvernement et le peuple panaméen décideront très bientôt d'un grand projet stratégique pour le développement national, à savoir l'agrandissement du canal de Panama, afin de préserver l'utilité de cette voie aquatique et de renforcer la compétitivité du pays en tant que bénéficiaire d'investissements nationaux et étrangers. Cela permettra également de créer un nombre considérable d'emplois de qualité.

Parmi les facteurs qui favorisent la croissance et l'investissement, soulignons l'importance de la sécurité juridique, la transparence de l'administration publique et de la gouvernance du pays. Ce sont des sujets sur lesquels notre gouvernement travaille beaucoup en luttant contre la corruption et en créant des règles du jeu claires à l'usage des investisseurs nationaux et étrangers.

Dans le cadre de la politique macroéconomique, les progrès sont remarquables concernant les traités de libre-échange qui ont été négociés et ceux qui sont en cours de négociation. Ces processus ont été menés à bien en consultation avec les secteurs les plus importants du pays et grâce à leur participation.

En outre, le gouvernement sait pertinemment que les objectifs de croissance, d'investissement et d'emploi décent ne dépendent pas uniquement de structures macroéconomiques saines mais égale-

ment de la synchronisation d'autres politiques intégrées de nature économique, sectorielle et sociale, qui permettent d'améliorer la productivité et la compétitivité de l'ensemble de l'économie, notamment celles des secteurs productifs en retard et confrontés à de graves difficultés.

Enfin, nous aimerions souligner le rôle important que joue l'OIT dans la lutte pour une mondialisation juste et la création de possibilités pour tous, en accordant une importance justifiée à l'emploi des femmes et des jeunes, afin que le développement qui s'ensuivra nous permette de réduire la pauvreté.

Le ministère du Travail et du Développement social du Panama travaille avec l'aide de l'OIT et de la Banque interaméricaine de développement pour mettre à jour l'information concernant le marché du travail panaméen, et notamment l'offre et la demande de main-d'œuvre, grâce à des données quantitatives et qualitatives très importantes. Nous avons su renforcer les programmes de formation professionnelle en soutenant les jeunes dans leur premier emploi et en répondant à leur demande par le biais de projets d'investissements publics et privés. Environ 10 000 d'entre eux ont bénéficié de ces programmes en 2005. Cette expérience va inspirer un nouveau programme intitulé «Plan national pour l'emploi des jeunes», élaboré en collaboration avec le ministère de la Jeunesse, de la Femme, de l'Enfance et de la Famille, et l'assistance de l'OIT.

Nous sommes conscients des changements rapides qui s'opèrent dans le monde du travail et de leur incidence sur l'OIT, sur ses programmes et ses capacités techniques. C'est la raison pour laquelle le gouvernement appuie toutes les initiatives visant à créer des emplois décents en plus grand nombre et de meilleure qualité, pour répondre directement aux nécessités des groupes les plus pauvres du pays non seulement pour les aider, mais encore pour améliorer leur capacité productive.

Nous appuyons l'initiative de l'OIT, des Présidents d'Amérique centrale, de la République dominicaine et du Belize, visant à organiser une conférence sous-régionale tripartite sur l'emploi, afin de rédiger une déclaration sur l'emploi décent, et nous nous félicitons de la participation à cet événement du Directeur général du BIT, M. Juan Somavia.

Pendant les cinq années à venir, les politiques du travail viseront à promouvoir la nouvelle culture sociale, qui a pour objectif de développer une nouvelle relation de travail pour garantir la paix sociale et du travail aux différents acteurs économiques et sociaux. Cela permettra de créer les conditions favorables à la croissance économique, au développement des capacités productives, par le biais de l'augmentation du capital humain et social que l'on doit à la mondialisation.

Le gouvernement du Panama réalise des progrès considérables en matière de politique économique, de politique de l'emploi, de politique sociale et du travail, en mettant l'accent sur leur globalité et en respectant les quatre piliers du travail décent et les principes des normes internationales du travail inscrits dans les conventions fondamentales de l'OIT.

---

*Original anglais: M. KIM (Ministre du Travail, République de Corée)*

---

Le gouvernement de la République de Corée attache une grande importance aux différents programmes et activités déployés par l'OIT et qui ont fait l'objet d'une promotion sous la bannière du travail

décent pour tous et fondés sur la vision et le leadership de M. Somavia.

Le rapport sur l'emploi dans le monde, publié par l'OIT au mois de mars dernier, indiquait qu'environ 184 millions de personnes dans le monde étaient soit au chômage soit sous-employés et que 550 millions de personnes travaillaient dans une pauvreté extrême.

Compte tenu de la gravité du problème du chômage dans le monde et compte tenu du mandat et des compétences de l'OIT dans ce domaine, le gouvernement de la République de Corée est convaincu que les priorités pour le programme et le budget de l'OIT devraient se concentrer sur la résolution des problèmes de l'emploi.

L'avancée rapide de la mondialisation nous a permis de créer des richesses et d'imprimer au développement un rythme inouï. Cependant, la mondialisation ne saurait constituer l'objectif ultime, pas plus qu'elle ne devrait entraver la cohésion sociale.

La mondialisation doit faire office de catalyseur afin de renforcer la qualité de la vie des travailleurs. A cet égard, le travail décent, idée lancée par M. Somavia à titre d'agenda mondial, est une initiative qui arrive à point nommé. Pour atteindre cet objectif, le mécanisme de l'OIT, représenté par les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, doit jouer un rôle important.

Compte tenu de ces circonstances, le gouvernement de la République de Corée appuie pleinement les efforts déployés par l'OIT pour parvenir à l'intégration sociale et réduire la pauvreté selon le principe de base qui consiste à garantir le travail décent pour tous, afin que davantage de personnes puissent profiter des bienfaits de la mondialisation.

Le marché du travail actuel, qui a changé avec la mondialisation, doit faire face à de nombreux problèmes tels que les conflits sociaux causés par la polarisation du monde du travail, par l'émergence d'une classe de travailleurs pauvres, par le chômage des jeunes, etc.

Comme ces défis sont différents de ceux du passé, nous pensons qu'il doit être possible de les relever, eux aussi, grâce aux efforts déployés pour parvenir à l'objectif du travail décent.

A cet égard, le gouvernement de la République de Corée a adopté l'idée de travail décent et en a fait un programme national sous le slogan: «Davantage d'emplois pour davantage de personnes». Cette initiative, mise en place pour garantir une cohérence politique par rapport à l'OIT, vise la création de 400 000 emplois cette année.

En créant la Commission présidentielle sur les personnes et l'emploi au mois de juin, le gouvernement tentera de renforcer la coordination politique entre les ministères responsables des affaires sociales et économiques, que l'OIT a soulignée comme étant une étape essentielle pour parvenir au travail décent.

Le gouvernement de la République de Corée investira 6 milliards de dollars E.-U. au cours des trois prochaines années afin de créer de nouveaux services d'aide à l'emploi, en améliorant les services d'emplois publics et en créant des réseaux d'emplois régionaux, ainsi qu'en mettant en place un système de formation continue tout au long de la vie qui permettra de répondre aux besoins du marché.

Afin de combler le fossé qui existe entre les classes travailleuses et d'aplanir les conflits sociaux

provoqués par la polarisation du marché, le gouvernement souhaite mettre en place une législation visant à protéger les travailleurs intermittents. Cette entreprise devrait être mise au point grâce à des consultations du public et à des discussions au sein d'une commission tripartite. Le gouvernement devra concevoir et mettre en œuvre des plans à moyen et à long terme afin d'améliorer les conditions de travail et les aptitudes professionnelles des travailleurs intermittents.

Le gouvernement de la République de Corée accorde également une importance toute particulière au dialogue social et au tripartisme qui sont les axes principaux pour parvenir à l'objectif de travail décent.

Grâce à la commission tripartite, le gouvernement a l'intention de déployer des efforts afin de mettre en place des relations industrielles favorables à toutes les parties et fondées sur le dialogue et le compromis, tout en essayant d'institutionnaliser les mesures de réforme pour mettre en place, dans les meilleurs délais, un système de législation industrielle qui reflète les normes internationales et les réalités coréennes.

La quatorzième Réunion régionale asiatique de l'OIT devra avoir lieu à Busan (République de Corée), au mois d'octobre prochain, où des discussions tripartites seront menées entre les Etats Membres sur le thème: «Faire du travail décent un objectif asiatique».

Pour que cette réunion soit utile et mémorable, le gouvernement de Corée a l'intention d'organiser une session spéciale des ministres du travail pour y discuter de la manière d'atteindre l'objectif du travail décent par le développement des compétences.

Je suis convaincu que cette réunion offrira aux partenaires sociaux en Asie et dans le Pacifique une occasion unique de se fixer cet objectif pour la région.

Je suis certain également que cette réunion confirmera l'importance du rôle de l'OIT qui, jusqu'à présent, a remporté de nombreux succès sur ce terrain.

---

M. DE PAYVA (*travailleur, Singapour*)

Nous nous réjouissons de pouvoir discuter des défis que représente l'emploi des jeunes.

Lors d'une enquête réalisée en 2005, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique a signalé que près de 38 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans étaient au chômage en Asie. Dix millions d'entre eux se trouvent dans les pays d'Asie du Sud-Est. Cela représente un ratio de cinq jeunes sans emploi pour un adulte au chômage dans la région.

Lors de la préparation de ces discussions, à Singapour, nous avons organisé en avril un forum régional en collaboration avec la CISL, l'Organisation régionale d'Asie-Pacifique pour les jeunes dirigeants syndicaux de 21 pays, afin de partager des expériences et des idées sur ce qui devrait être fait et comment relever les défis de l'emploi des jeunes et sur la participation des syndicats.

A Singapour, notre défi consiste à équiper et à doter nos jeunes hommes et femmes des compétences nécessaires, afin de répondre aux exigences nouvelles d'un marché mondial du travail, tels que les secteurs de la haute technologie, des industries de forte valeur ajoutée, les sciences de la vie, la nanotechnologie, les produits chimiques et les produits pharmaceutiques.

Afin de répondre aux besoins de la nouvelle génération de travailleurs, les syndicats doivent évoluer et offrir des services qui vont au-delà de la protection syndicale traditionnelle. Afin d'attirer davantage de jeunes et de les faire participer au mouvement syndical, notre Congrès a lancé une branche «jeunes» au cours des célébrations du 1<sup>er</sup> mai.

Tout en répondant au défi de l'emploi des jeunes, nous devons également répondre aux besoins des travailleurs plus âgés. Beaucoup d'entre eux occupent des emplois à faibles salaires ou sont au chômage parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires pour s'imposer sur le marché du travail mondial. A Singapour, notre priorité demeure la création d'emplois, avec des systèmes éducatifs accessibles, des formations et la sécurité sociale.

Nous devrions également concentrer notre attention sur l'un des droits les plus fondamentaux au travail, à savoir la santé et la sécurité au travail. Chaque année plus de 160 millions de travailleurs sont victimes de formes insoutenables de travail et de maladies professionnelles. L'élaboration d'un nouvel instrument de l'OIT qui servirait à promouvoir la sécurité et la santé au travail pourrait jouer un rôle important en la matière.

Nous saluons les efforts consentis par notre gouvernement pour diminuer de moitié les taux de décès professionnels d'ici à 2015 en introduisant un nouveau cadre juridique en matière de santé et de sécurité au travail.

Nous exhortons également notre gouvernement à examiner de façon plus approfondie les systèmes de fonctionnement des entreprises et à revoir le cadre de formation en sécurité destiné aux travailleurs, en consultation avec les employeurs et les syndicats. Garantir la sécurité et la santé au travail est notre responsabilité à tous.

Un environnement de travail sûr n'est pas simplement synonyme de gestion de la sécurité au travail ou de recrutement d'un agent de la sécurité. C'est bien plus important – c'est respecter la vie des travailleurs – une obligation pour tous les employeurs. On ne doit pas risquer la vie d'un travailleur pour des raisons d'efficacité économique.

Nous nous félicitons également de l'intention de notre gouvernement de ratifier la convention de l'OIT sur l'âge minimum d'ici la fin de cette année. Singapour aura ainsi ratifié cinq des huit conventions fondamentales de l'OIT. Tout en demandant instamment la ratification d'autres conventions, nous continuerons à réviser nos lois et nos pratiques de manière à garantir le respect des principes et des droits fondamentaux au travail.

Il est de la responsabilité commune des gouvernements, des employeurs et des syndicats de veiller à la dimension sociale de la mondialisation.

L'OIT est la seule organisation internationale qui rassemble les partenaires sociaux tripartites en un dialogue sensé et une véritable coopération. Nous devons nous engager à accomplir des progrès réels afin de garantir la protection permanente et l'amélioration de la qualité de vie de centaines de millions de travailleurs.

---

*Original anglais: M. SENEVIRATNE (Ministre des Affaires sociales et de l'Emploi à l'étranger, Sri Lanka)*

Nous avons constaté que le Directeur général souhaite cette année consolider les acquis et les progrès réalisés par rapport aux sujets abordés dans les rapports des dernières années qui ont joué un

rôle important dans le débat mondial sur le rôle de l'OIT dans le système multilatéral.

L'introduction du concept du travail décent qui date de 1999 est la pierre angulaire autour de laquelle s'articulent nos raisonnements exprimés lors des débats du Conseil d'administration et aussi au sein des pays membres dans le cadre de l'élaboration des politiques nationales. Ces objectifs en matière de travail décent ont suscité beaucoup d'intérêt au niveau national en influant sur les politiques adoptées et sur la mise en œuvre des projets, ils ont également suscité un vif intérêt parmi les mandants tripartites. Le travail décent ne peut être assuré sans que l'on modifie les façons de penser et les valeurs sociales des employeurs et des syndicats. Ce n'est pas une tâche aisée.

Le Directeur général dans son rapport a souligné la nécessité de mettre en place dans les pays, des programmes nationaux pour un travail décent considérés comme des «innovations opérationnelles importantes». Quant à moi, je suis fier de pouvoir affirmer que le Sri Lanka est en train d'élaborer son plan national d'action pour le travail décent et nous espérons pouvoir le terminer avant la Conférence régionale asiatique qui se tiendra en octobre de cette année. Comme il était déclaré dans le rapport du Directeur général de l'année dernière, *s'affranchir de la pauvreté par le travail*, le travail décent est la voie royale pour réduire la pauvreté et donner à l'économie globale une plus grande légitimité.

La création d'un nouveau créneau pour assurer plus d'emplois et de meilleures relations industrielles au sein du Conseil national pour le développement économique est aussi une étape importante vers l'intégration d'un certain nombre de problèmes relatifs au travail dans le cadre des politiques économiques nationales. Je suis également très préoccupé par le bien-être des travailleurs migrants et les membres de leur famille.

Dans ce contexte, nous tentons justement de recenser toutes les familles des travailleurs migrants dans le pays.

Nous sommes un des onze pays qui jouent un rôle de premier plan dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes. La délégation du Sri Lanka attend avec impatience les discussions de la commission qui s'occupe de la question de l'emploi des jeunes ainsi que le rapport qui sera soumis à la plénière à ce sujet.

Nous remercions l'OIT qui s'est très rapidement mobilisée à la suite du raz-de-marée du mois de décembre. L'OIT, en collaboration avec les ministères concernés, a pu élaborer un programme de reconstruction au Sri Lanka. Le coordonnateur résident des Nations Unies au Sri Lanka a déjà dit lors d'une réunion d'information que les besoins les plus importants portent sur une assistance à moyen terme qui intéresserait essentiellement les pêcheurs.

Nous apprécions la méthode de l'OIT qui collabore étroitement avec des organisations humanitaires reconnues et cette collaboration se manifeste actuellement de manière très positive au Sri Lanka.

---

*Original anglais: M. YITZHAKY (gouvernement, Israël)*

Nous en sommes à un stade où il est maintenant nécessaire de nous arrêter pour réfléchir, de façon à réévaluer les réalisations passées et les objectifs et priorités futurs.

Parmi les sujets mentionnés dans l'introduction du Directeur général, j'aimerais mettre l'accent sur l'emploi en tant que cadre utile à la réduction de la

pauvreté, notamment en ce qui concerne les segments faibles ou vulnérables de la population.

La lutte contre la pauvreté occupe grandement l'Etat d'Israël. Il s'agit surtout pour nous de promouvoir l'emploi et de créer des emplois, surtout parmi certains groupes de population, comme les familles monoparentales, les jeunes et les soldats qui ont fini leur service militaire. Pour ces groupes, nous prévoyons des projets particuliers destinés à assurer une aide à l'emploi pour les intégrer plus facilement sur le marché du travail. Les chiffres nous ont montré qu'il y avait une diminution du chômage et une augmentation population active.

Un autre moyen de lutter contre la pauvreté consiste à accorder des subventions et des prêts à des personnes qui ne peuvent pas s'intégrer dans la main-d'œuvre comme par exemple les citoyens âgés et les personnes handicapées.

Dans le cadre de la politique générale qui consiste à promouvoir la croissance et à faire face au phénomène de la mondialisation, le gouvernement a lancé un programme très complet de changements structurels: dans les ports, dans le système bancaire, les privatisations dans le secteur des communications, etc. Il s'agit de quelque chose qui s'ajoute à des réformes très vastes du système fiscal dont l'idée essentielle est de réduire les taxes sur la main-d'œuvre et les entreprises.

L'autre mesure importante a été l'augmentation de l'âge de la retraite, qui est passé de 65 à 67 ans pour les hommes et de 60 ans à 62 ans pour les femmes.

L'objectif de la réforme est d'augmenter la population active de façon à résoudre le problème du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie. Ces faits peuvent avoir une incidence et représenter un fardeau important pour le budget national en ce qui concerne notamment les pensions et le paiement d'un revenu garantis en plus de la retraite de base pour une personne qui n'aurait pas de retraite complémentaire ou d'autres sources de revenus.

D'autre part, le gouvernement a décidé d'appuyer un projet de loi en faveur d'une pension obligatoire. Ce projet de loi est passé en première lecture au parlement israélien, la Knesset. D'après ce projet de loi, tout salarié doit avoir une retraite complémentaire en plus de sa retraite de base, le but étant de garantir un niveau de revenus suffisant et des ressources qui permettent de faire face aux dépenses de la vieillesse.

En même temps, le gouvernement prend des mesures pour assurer des conditions de travail décent et empêcher des formes d'emploi néfastes dans certains secteurs et pour certains groupes de travailleurs comme, par exemple, les employés des sociétés de sous-traitance, les entreprises qui fournissent des services à forte intensité de main-d'œuvre et les travailleurs migrants. A cette fin, nous avons mis en œuvre une réglementation renforcée spéciale pour ces groupes de travailleurs et nous avons assuré un renforcement de la supervision et du contrôle de façon à nous assurer que cette réglementation est bien appliquée.

J'aimerais signaler également qu'Israël a récemment ratifié la convention n° 182 et a ainsi prêté son appui aux efforts qui sont déployés dans le monde pour éliminer les pires formes de travail des enfants et pour aider à construire un avenir meilleur pour tous les jeunes où qu'ils se trouvent.

Mon intervention portera plus particulièrement sur l'emploi des jeunes et la protection sociale.

Si je ne devais retenir qu'une phrase du rapport, au demeurant fort intéressant, qui était soumis à notre réflexion dans le cadre de ce débat, ce serait celle-ci: «Le défi à relever en la matière est gigantesque, qu'il s'agisse du nombre des emplois ou de leur qualité. L'ignorer serait suicidaire.»

La situation est préoccupante dans mon pays, la Belgique, où, fin mars 2005, le taux de chômage des moins de 25 ans frôlait les 20 pour cent, contre 8 pour cent pour l'ensemble de la population active. Même problème et même taux dans l'Europe des 25.

Au même moment, les gouvernements européens, confrontés au vieillissement de la population, paniquent: comment financer les soins de santé et les pensions des plus âgés? La réponse trop souvent donnée à cette question, c'est qu'il faut faire travailler ceux qui ont déjà un emploi plus longtemps et plus vieux!

Non, Mesdames, Messieurs, non!

Se braquer sur la mise ou la remise au travail ou la prolongation de la carrière des plus âgés et raboter, en passant, le droit du travail et la protection sociale n'est pas la solution. C'est même tout le contraire. Ce qu'il faut, c'est un emploi de qualité, y compris pour les jeunes.

On sait que l'emploi et les conditions de travail des jeunes sont tributaires de l'activité économique globale, de la demande de main-d'œuvre qui en découle et de la croissance de l'économie formelle.

Or, ainsi que le rapport le souligne, les pays dits «développés» sont loin d'avoir mené des plans ambitieux en la matière.

Il faut aussi réfléchir à un élargissement de la base de financement de notre protection sociale.

Il est anormal que les seuls revenus du travail en portent le poids. Cette protection sociale, comme travailleurs nous l'avons conquise de haute lutte, nous l'avons payée et nous voulons qu'elle bénéficie à toutes et tous, donc y compris aux jeunes.

C'est ainsi que l'on garantira le futur de tous.

Mais on nous dit que des changements ont affecté la demande de main-d'œuvre, que ce que l'on veut maintenant ce sont des travailleurs qualifiés, alors que les jeunes, voyez-vous...

Mais, Mesdames, Messieurs, l'homme ne naît pas et n'est jamais né «prêt à l'emploi». Pourquoi tout à coup, alors qu'on nous parle de plus en plus de responsabilité sociale des entreprises, celles-ci n'auraient-elles plus de rôle à jouer en matière de formation?

Mais je ne veux pas me limiter aux seules préoccupations de la vieille Europe, alors que le monde souffre de maux autrement plus graves que les conséquences de l'allongement de la vie obtenu grâce à un niveau de protection sociale élevé.

Les jeunes dans le monde ne sont pas seulement au chômage. Le concept même de chômage n'a plus de sens lorsque la plupart des jeunes sans travail ne bénéficient pas de couverture sociale. Les jeunes dans le monde ne sont pas seulement au chômage, ils sont aussi très souvent extrêmement pauvres, exploités et malades.

C'est à l'Etat qu'il appartient de jouer un rôle central dans l'impulsion des solutions.

C'est aussi l'Etat qui doit s'emparer du débat sur l'emploi, y compris l'emploi des jeunes: initiatives

macroéconomiques, éducation, orientation, formation individuelle en entreprise, tutorat, formation en alternance, promotion du travail indépendant, mais aussi lutte contre les discriminations à l'embauche. Le soutien des partenaires sociaux est un atout, il est même une condition sine qua non à la réussite des mesures prises. Mais il n'appartient pas seulement au secteur privé de relever le défi: le secteur public a aussi un rôle à jouer dans l'emploi des jeunes, à la fois en tant qu'employeur et en tant que formateur.

Préconiser des initiatives étatiques sans parler de leur financement ne serait pas sérieux.

Certains pays en développement sont exsangues, il leur est impossible d'investir dans des politiques macroéconomiques ambitieuses, des travaux d'infrastructure ou des politiques à haute intensité de main-d'œuvre ainsi que recommandé.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, dans l'intérêt des jeunes du monde entier, j'invite Monsieur le Directeur général, Juan Somavia, à lancer, dans le cadre des compétences de l'OIT, une vaste réflexion sur les modes de financement alternatifs possibles de ces programmes, y compris la taxe Tobin et l'annulation de la dette avec un transfert des fonds libérés vers des politiques de «décollage» macro et microéconomiques durables, ainsi que sur l'instauration d'un comité de pilotage et d'accompagnement à créer au sein du BIT.

*Original russe: M. GRYSCHENKO (employeur, Ukraine)*

C'est pour moi un grand honneur de vous saluer au nom des employeurs de l'Ukraine, d'exprimer notre reconnaissance à M. Somavia et à tous les organisateurs et participants de la Conférence d'avoir créé un dialogue social constructif dans cette salle.

Je voudrais souligner le caractère fondamental et très varié du rapport du Directeur général qui nous permet d'analyser la dynamique de toutes les directions stratégiques de l'activité de l'Organisation en ce qui concerne la réalisation des différents programmes de l'Organisation. Le programme et le budget qui nous ont été présentés mettent l'accent sur le travail décent en tant qu'objectif mondial. Nous appuyons tout à fait ces documents de base car ils vont tout à fait dans le sens d'un développement ultérieur des principes et droits fondamentaux au travail.

Nous espérons que ces objectifs stratégiques seront atteints dans les programmes régionaux de coopération technique. C'est pourquoi nous prions les gouvernements des pays donateurs de bien vouloir appuyer la variante de compromis du projet de budget visant à améliorer les formes et les méthodes de travail de l'Organisation.

En ce qui concerne les autres questions à l'ordre du jour, nous formulerons les propositions suivantes.

A propos du point 4, la forme optimale d'instrument juridique en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail doit être une déclaration. Il y a à l'heure actuelle 39 conventions et recommandations sur la sécurité et la santé au travail qui ont été ratifiées par un nombre insignifiant d'Etats Membres de l'Organisation. C'est pourquoi il n'y a pas lieu d'ajouter encore une convention et d'espérer qu'elle sera ratifiée activement. Le contrôle du respect de cette déclaration pourrait se faire par la préparation d'études sectorielles ou thématiques par le secrétariat.

Etant donné que la présente session s'apprête à mettre au point un projet de convention et de recommandation sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche, j'aimerais faire remarquer que certaines dispositions de ces projets sont trop détaillées et comportent des conditions beaucoup trop strictes, dont l'adoption pourrait être un véritable obstacle à la ratification.

Je voudrais parler plus en détail du point 6 concernant une stratégie visant à garantir des emplois aux jeunes.

A l'heure actuelle, les organisations nationales d'employeurs de l'Ukraine luttent contre les conséquences néfastes sur le travail et pour assurer l'emploi complet et productif en offrant des emplois aux jeunes en premier lieu. Un des résultats de la septième Réunion régionale européenne de Budapest est que nous avons organisé deux forums nationaux sur le développement des ressources humaines avec la participation du gouvernement, des organisations d'employeurs et des syndicats qui ont conduit au Programme national en faveur du maintien et du développement du potentiel de la main d'œuvre.

En outre, en Ukraine, nous avons adopté une loi spéciale qui doit stimuler le travail des jeunes cadres et leur permettre d'obtenir un premier emploi. Toutes ces mesures ont une dynamique importante pour résoudre le problème de l'emploi des jeunes.

Dans le contexte de la mondialisation, on assiste à des rythmes de développement différents entre les pays. Le commerce et les investissements se déroulent dans l'intérêt des pays développés qui ont regroupé dans leurs mains les différents leviers de la gestion de l'économie mondiale et ont créé des conditions inégales. On assiste non seulement à une stagnation dans les pays les plus pauvres, mais aussi à une diminution du niveau de la protection sociale.

Etant donné la pénurie de mesures efficaces de compensation ou d'adaptation, ces résultats pourraient bien annuler les bénéfices que la société espère du potentiel positif de la mondialisation. Dans le cadre des transformations du marché du travail de notre pays, c'est la question du statut irrégulier des citoyens ukrainiens qui travaillent à l'étranger en tant que travailleurs migrants qui pose problème. Il y en a environ 4 millions selon les experts, et les pays d'accueil doivent non seulement régulariser leur situation dès que possible, mais encore corriger rapidement leur législation, afin de légaliser ces relations de travail et d'accélérer le processus de ratification des conventions n<sup>os</sup> 97 et 143 qui établissent les normes concernant l'emploi des travailleurs migrants. Les conséquences de la mondialisation sont nombreuses et diverses. Nous sommes en faveur d'une mondialisation qui permette de renforcer nos droits et qui soit ouverte et démocratique, car l'économie mondiale doit être conforme aux normes sociales mondiales.

De notre point de vue, le rôle et l'influence du BIT doivent continuer à augmenter. C'est pourquoi l'élément fondamental de ces décisions nouvelles et de ces transformations doit être la création de conditions de travail décent et l'élaboration de garanties et de normes sociales. Nous sommes convaincus que le BIT ne peut se contenter d'un rôle d'observateur en matière de structures économiques internationales. Au contraire, nous estimons que l'Organisation doit coopérer avec nous et créer des conditions de travail décent partout dans le monde.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appuyer la position de la délégation de l'Ukraine qui souhaite l'instauration d'un cadre permettant d'examiner la question des processus mondiaux, économiques et politiques et de trouver le moyen d'atténuer les conséquences sociales et économiques qui pèsent sur les pays voisins de l'Union européenne.

---

*Original anglais.* M. THAILUAN (*travailleur, Thaïlande*)

---

Je suis très heureux de m'exprimer au nom des travailleurs de Thaïlande. Le rapport de la commission est utile, mais il ne mentionne pas la situation discriminatoire en matière d'emploi qui existe à l'heure actuelle en Thaïlande.

Mon pays est confronté aux problèmes que pose un nouveau type d'emploi qui, poursuivant un but non avoué, fait appel à l'externalisation. On peut dire qu'il y a des situations discriminatoires sur le même lieu de travail. D'un côté, il y a les travailleurs permanents, de l'autre, les travailleurs occupés dans le cadre de contrats de sous-traitance. Ces catégories de travailleurs ne reçoivent pas la même rémunération. Les travailleurs permanents ont un salaire raisonnable et d'autres avantages – prestations, allocations, voitures de fonction, vêtements de travail, logement. Les autres, en revanche, ne perçoivent qu'un salaire. Ils doivent se procurer leurs vêtements et chaussures de travail et, souvent, leurs outils.

Ce nouveau type d'emploi s'étend rapidement. Ceux qui préfèrent ce type d'emploi sont des employeurs thaïlandais ou des employeurs étrangers qui ont investi en Thaïlande. L'entreprise de sous-traitance recrute des personnes qui étaient au chômage, ou des personnes âgées, pour travailler dans des usines.

Il s'agit souvent d'entreprises très connues de différents secteurs – automobile, équipements automobiles, équipements électroniques, alimentation, métallurgie, industrie plastique et même le secteur bancaire. Les employeurs préfèrent cette catégorie de travailleurs qui leur permet de réduire les coûts de main-d'œuvre. Mais ces travailleurs souffrent beaucoup car ils sont très mal rémunérés. Ils n'ont ni avantages sociaux ni perspectives de carrière.

En tant que représentant des travailleurs de Thaïlande, je demande à l'OIT d'étudier de toute urgence la question de ces deux catégories d'emplois pour venir en aide aux travailleurs qui sont désavantagés et se trouvent dans une situation pénible. J'ai déjà parlé de cette question avec le Premier ministre lors de la Journée nationale du travail. Le Premier ministre s'est engagé à résoudre le problème. Je rendrai compte ultérieurement au Président des résultats de cette action.

Je voudrais aussi parler de l'insuffisance du tripartisme dans mon pays. La faible participation des travailleurs dans plusieurs mécanismes tripartites constitue aussi un grave problème. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à la Conférence, le gouvernement a essayé de réduire le rôle des travailleurs dans les mécanismes tripartites. J'ai déjà proposé à l'OIT d'examiner ce problème en Thaïlande, mais il n'a pas encore été résolu. Au contraire, il s'est aggravé. Maintenant, les travailleurs ont perdu certains droits dans le cadre du tripartisme et dans beaucoup de commissions tripartites, le nombre des représentants gouvernementaux est plus élevé que celui des représentants des travailleurs et des employeurs. De plus, c'est le gouvernement qui a le

droit de nommer les travailleurs. Par conséquent, le rôle des employeurs et des travailleurs est affaibli. Certains gardent le silence de crainte de ne pas être nommés. Aujourd'hui, des éléments importants du tripartisme, à savoir les juges associés du tribunal du travail, vont perdre le droit d'être élus. Le gouvernement envisage de modifier la loi qui régit l'élection des membres du tribunal du travail pour les employeurs et les travailleurs. Le gouvernement choisira les représentants des travailleurs et des employeurs et, si cette réforme aboutit, tous les travailleurs dans tout le pays en supporteront les conséquences.

Je voudrais aussi prier l'OIT en Thaïlande de jouer un rôle un peu plus actif pour défendre les intérêts des travailleurs thaïlandais.

---

*Original russe: M. SHCHERBAKOV (représentant, Confédération générale des syndicats)*

---

Le Directeur général, dans son intervention préliminaire, a attiré l'attention, à juste titre, sur la nécessité d'assurer dans tous les pays des conditions politiques, économiques et sociales qui permettent de réaliser l'idée d'un travail décent pour tous.

Le choix qui a été fait en 1999 d'un objectif stratégique, c'est-à-dire d'un travail décent pour tous fondé sur un plein emploi productif, sur le respect des droits politiques, économiques et sociaux des salariés et sur un dialogue social adéquat a été tout à fait juste. Ce n'est pas pour rien que le programme de lutte pour le travail décent, que met en œuvre le BIT trouve une reconnaissance toujours plus large dans le monde.

La Confédération générale des syndicats se félicite de l'intention de l'Organisation de contribuer ainsi à préparer et à mettre en œuvre ce que l'on appelle le programme par pays pour un travail décent. Il nous semble, qu'étant donné les difficultés budgétaires actuelles, l'Organisation doit faire tout ce qui est possible pour trouver des moyens à cette fin. C'est une aide technique qui doit être adressée aux pays dotés de systèmes de protection sociale qui ne sont pas stables. Il s'agit non seulement des pays en développement traditionnels mais aussi des pays à économie en transition.

La réalisation d'un tel projet doit permettre d'accroître le rôle des bureaux régionaux du BIT et ceux-ci, à leur tour, doivent, dans toute la mesure du possible, utiliser le potentiel de leurs partenaires sociaux. Nous sommes heureux que la participation active, dans ce processus, des syndicats et des employeurs soit présentée comme une condition indispensable dans l'intervention du Directeur général. La base essentielle d'un travail décent est surtout l'emploi stable, complet, productif. La situation de l'emploi dans notre pays, malheureusement, laisse à désirer. Dans aucun de ces pays, les syndicats ne sont satisfaits par les mesures prises par les gouvernements. Il suffit de dire par exemple que le niveau officiel de chômage en Azerbaïdjan est de 10,7 pour cent de la population active, au Kirghizistan de 8,9 pour cent, au Kazakhstan de 8,3 pour cent, en République de Moldova de 7,9 pour cent, en Ukraine de 7,8 pour cent, en Russie de 7,4 pour cent, c'est-à-dire que ces pays se sont rapprochés ou se rapprochent d'un seuil critique pour la stabilité économique et sociale, qui est de 10 pour cent.

Une partie importante des personnes au chômage sont des femmes et des jeunes. Dans les conditions d'économie instable des pays de la CEI, beaucoup de jeunes, même s'ils ont une éducation supérieure,

sont obligés d'accepter un travail mal payé, non qualifié dans le secteur non formel où ils sont exploités d'une façon impitoyable. Il est juste que l'Organisation ait l'intention d'accorder une attention toute particulière à ces populations.

Mais nous ne pouvons pas accepter la proposition du Directeur général qui est d'entraîner la jeunesse dans le secteur informel du travail. C'est une mesure qui ne peut être qu'un palliatif car elle n'entre pas du tout dans la notion de ce qu'on appelle le travail décent. Nous espérons que la Commission de la Conférence pourra apporter des propositions constructives concrètes sur cette question.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général pour estimer que l'Organisation et ses Membres doivent accélérer le processus d'élimination du travail forcé. Il faut se souvenir que l'une de ses bases est précisément la croissance de la migration illégale. Pour un certain nombre de pays d'accueil de notre région, c'est devenu un véritable fléau. A l'heure actuelle, des millions de migrants illégaux des pays de la CEI se trouvent dans une situation d'esclaves privés de tous droits, car il n'y a pas de mécanisme juridique qui permette de régler ces flux migratoires, mais il n'y a pas non plus de politique nationale claire dans ce domaine.

Au mois de novembre dernier, notre fédération a fait un séminaire sur les problèmes de la migration du travail dans les pays de la CEI et nous avons proposé notre façon de voir comment régler ce problème au plan national et nous avons demandé à nos organisations affiliées d'intégrer plus activement dans leur rangs les travailleurs migrants de façon à ce qu'ils soient mieux protégés.

Après avoir proclamé que le travail décent est un objectif essentiel, l'Organisation doit mobiliser toutes ses ressources pour l'atteindre. Cela concerne tout d'abord l'activité normative. Mais ces dernières années, elle a considérablement diminué. Bien entendu, les conventions et les recommandations qui sont dépassées sont modifiées, car elles sont basées sur la réalité du siècle passé. Mais en même temps, nous devons également renouveler l'arsenal des instruments normatifs en voyant quels sont les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, quels sont les mutations à opérer dans les relations professionnelles sous la pression de la mondialisation.

Cela n'exclut pas la recherche de nouvelles formes et méthodes de travail pour l'Organisation, notamment celles qui sont proposées par le Directeur général dans les discussions trilatérales. Nous estimons qu'il pourrait s'agir là d'une base tout à fait utile mais qu'elle ne saurait remplacer le mécanisme des conventions et des recommandations qui a subi l'épreuve du temps depuis de nombreuses années.

Le Directeur général nous rappelle à juste titre la nécessité de contrôler d'une façon toujours plus stricte l'application des conventions ratifiées et de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Notre Confédération s'est toujours prononcée en faveur des ratifications et du strict respect des conventions du BIT par les pays de la CEI. En outre, nous favorisons ce processus.

L'année dernière, nous nous sommes à nouveau adressés à l'Assemblée interparlementaire des Etats Membres de la CEI en proposant de ratifier une liste de conventions du BIT qui concernent des aspects très importants des relations de travail.

L'Assemblée interparlementaire a appuyé notre initiative et recommandé aux parlements de ces pays d'accélérer le processus de ratification.

En conclusion, je voudrais dire que notre Confédération, dans l'ensemble, appuie et partage les conclusions que nous trouvons dans le rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés. Nous estimons qu'il faudra résoudre ce problème et que cela ne sera possible que par un règlement politique dans la région, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui sont bien connues, et des accords multilatéraux.

---

*Original anglais: M. DOWLA (employeur, Bangladesh)*

Je présente mes compliments au Directeur général pour son excellent rapport qui fait état des préoccupations personnelles et institutionnelles sur plusieurs questions d'actualité, liées au développement social et économique du monde.

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de ses observations, s'agissant de la mise en œuvre de la Déclaration du millénaire. Il est vrai que l'OIT a un rôle unique à jouer pour sensibiliser la communauté internationale à l'importance qu'il convient de donner à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire et à la mobilisation de l'aide en faveur des pays les plus pauvres.

Grâce à sa structure tripartite unique, l'OIT peut jouer un rôle significatif en la matière aux plans national et international. Il faut souligner aussi l'importance des programmes par pays pour un travail décent au sujet desquels le Directeur général a déclaré qu'ils renforceront la capacité des mandants tripartites du monde du travail de faire entendre leur voix et d'être écoutés lors de l'élaboration des politiques locales, nationales et internationales.

Comme nous l'avons dit lors de Conférences internationales du Travail précédentes, l'emploi et l'amélioration des conditions de travail dans les pays en développement dépendent grandement d'un meilleur accès au marché des pays développés et aux flux d'investissements directs étrangers. Cela figure clairement dans le rapport de la CNUCED de 2004 sur les pays les moins avancés. Il s'agit là de la première étude empirique exhaustive sur le lien existant entre commerce et réduction de la pauvreté dans les PMA. Ce rapport met l'accent sur le fait que la libéralisation des échanges à elle seule ne saurait suffire pour créer des emplois et réduire la pauvreté dans les PMA. D'après ce rapport, la pauvreté de masse persistante que connaissent les PMA ne s'explique pas par leur manque de connaissances de l'économie mondiale ou une libéralisation des échanges insuffisante. En fait, il s'agit de la cause et de la conséquence du sous-développement. L'augmentation des capacités de production nationales qui peut permettre la réduction de la pauvreté nécessite une intensification des flux d'aide étrangère et une aide au développement. Il est intéressant de constater que l'aide publique de développement aux PMA a diminué et que l'accent est davantage mis sur les besoins en matière de développement humain et non plus sur les infrastructures économiques.

Cet élément, associé à une mobilisation inefficace des ressources nationales, a entravé les activités d'investissement et a nui à la réduction de la pauvreté.

Suite à ce rapport de la CNUCED, et afin de rendre leur approche plus cohérente, les institutions de

Bretton Woods et l'OIT, de même que des organisations de développement régional, devraient travailler en plus étroite collaboration qu'ils ne l'ont fait par le passé afin de permettre aux PMA de mieux profiter de la libéralisation des échanges.

Il faut renforcer les mesures favorables au commerce et encourager ainsi les pays en développement à créer des conditions propices au commerce et à l'investissement et à les inscrire dans leur stratégie de développement national.

Le Bangladesh, malgré une économie sous-développée, a choisi une libéralisation des échanges rapide depuis les années quatre-vingt. Ce choix a eu des retombées positives. En effet, les secteurs tournés vers l'exportation ont crû rapidement, ce qui a entraîné une augmentation des exportations de près de 14 pour cent du PIB. Les investissements nationaux ont augmenté rapidement, et près de 2 millions de nouveaux emplois ont été créés dans le seul secteur du prêt-à-porter. L'emploi dans certaines usines de vêtements a des effets bénéfiques sur différents aspects du développement humain. L'impact positif des soins de santé, du planning familial et du comportement scolaire apparaît nettement. L'autonomisation des femmes et leur rôle accru dans les décisions prises par les ménages sont également un élément important.

---

*Original serbe: M. LALOVIC (Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales, République de Serbie, Serbie-et-Monténégro)*

C'est un honneur et un plaisir pour moi de prendre la parole au nom de l'Union de la Serbie et du Monténégro en tant que ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales de la République de Serbie.

D'emblée, je tiens à exprimer la grande satisfaction des citoyens et des dirigeants de l'Union de Serbie et du Monténégro après l'obtention d'une évaluation positive de l'étude de faisabilité pour l'association avec l'Union européenne. Nous nous félicitons également des progrès réalisés en matière de coopération avec de nombreuses organisations internationales. Il reste beaucoup à faire mais nos voisins européens nous ont reconnus comme des partenaires respectables. Cela suscite notre optimisme et nous encourage à poursuivre les réformes engagées. Les réformes dans les pays en transition sont douloureuses, mais nous devons en passer par là. Nous souhaitons réformer notre société en nous inspirant du modèle des pays développés et avancés, tout en intégrant les idées de solidarité et de justice internationales dans notre système. Nous avons fait nôtres les normes de l'Organisation internationale du Travail et par conséquent, je tiens à vous informer de la situation et des réformes lancées en Serbie-et-Monténégro.

S'agissant de la législation du travail dans la République de Serbie, la loi sur le travail a été adoptée, qui a permis de mettre en œuvre de façon cohérente les conventions et recommandations de l'OIT, de même que les directives de l'Union européenne. Cette loi encourage le renforcement du dialogue social par le biais de la négociation collective, de même que l'équilibre permettant de garantir les droits et les intérêts des travailleurs et des employeurs.

Les propositions et suggestions faites par l'Organisation internationale du Travail, avec laquelle nous avons pleinement collaboré lors de la rédaction de la loi, ont été acceptées et intégrées dans la loi. Outre la loi susmentionnée, deux autres

lois ont été adoptées, à savoir la loi sur le règlement pacifique des conflits du travail et la loi sur le Conseil économique et social.

Le dialogue social entre les représentants des syndicats, des employeurs et du gouvernement de la République de Serbie joue un rôle significatif pour tout ce qui a trait à la réforme sociale, tout particulièrement par rapport aux problèmes liés à la transition. Afin de garantir le dialogue social, les partenaires sociaux ont participé de façon active à la rédaction de ces lois.

La loi sur la santé et la sécurité au travail a été harmonisée avec les directives européennes et le Parlement en a été saisi. Une fois que cette loi aura été adoptée, une stratégie nationale pour la santé et la sécurité au travail sera élaborée.

Le ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales de la République de Serbie, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, a lancé en avril 2004 le projet *Développement de l'inspection du travail pour le XXI<sup>e</sup> siècle*. Des modifications structurelles, de même que la promotion des connaissances et de la formation des inspecteurs, dans un cadre juridique approprié, amélioreront de façon considérable l'efficacité et l'efficacité des services de l'inspection du travail, de même que l'élaboration d'une politique préventive dans ce domaine. La promotion de l'inspection du travail ne constitue pas seulement une étape franchie en direction des normes européennes mais aussi un encouragement pour les investissements étrangers dans l'économie serbe.

La promotion de l'emploi des jeunes devrait être la première priorité des stratégies d'emploi nationales. Dans les sociétés où les populations vieillissent, on ne peut pas accepter le chômage des jeunes et utiliser de façon insuffisante leur travail et leurs capacités. N'oublions pas que le taux de chômage des jeunes en Serbie (44,83 pour cent) est trois fois supérieur au taux moyen enregistré dans les pays de l'Union européenne. La promotion de l'emploi des jeunes occupe une place prépondérante dans la stratégie nationale d'emploi que le gouvernement de la République de Serbie a adoptée pour 2005-2010. Cette stratégie nationale d'emploi promeut l'idée de l'apprentissage tout au long de la vie grâce à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif, qui vise à concilier les connaissances et les compétences acquises à l'école avec les besoins du marché du travail. L'emploi des jeunes, dans une large mesure, dépend de la qualité du système éducatif et de son adaptabilité aux modifications structurelles et technologiques. L'objectif de la stratégie de l'emploi est d'augmenter le taux d'emploi des jeunes de 20 pour cent d'ici à 2010.

A propos de la réforme de la législation du travail au Monténégro, les lois suivantes ont été adoptées: la loi sur le travail, la loi sur l'emploi et la loi sur la sécurité au travail, qui ont été harmonisées avec les normes de l'Organisation internationale du Travail et avec les directives européennes.

En Serbie-et-Monténégro, l'année en cours sera marquée par l'accélération des réformes du marché du travail, de la législation du travail, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs, et l'encouragement de l'esprit d'entreprise et de toutes les activités visant à accroître le PIB. Nous allons bien évidemment atteindre ces objectifs de façon plus rapide et efficace si nous tenons compte des résultats obtenus par les pays qui ont déjà accompli le travail qui nous attend encore. L'avantage de la

Serbie-et-Monténégro est qu'elle peut s'inspirer de l'expérience d'autres pays, désormais avancés et modernes, sans pour autant négliger les caractéristiques spécifiques de sa région. Le chômage et la pauvreté restent les problèmes principaux de notre pays mais je suis convaincu que, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, nous devrions être en mesure d'améliorer la qualité de vie de la population les plus vulnérables en Serbie-et-Monténégro.

Je tiens à exprimer notre soutien total aux activités entreprises par l'OIT, cette instance universelle, à propos de la dimension sociale de la mondialisation, qui visent à la rendre acceptable aux yeux de tous les participants de la scène internationale. Le rôle de l'OIT est encore plus significatif en cette année où nous célébrons le cinquième anniversaire de la Déclaration du millénaire et où nous analysons la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous souhaitons remercier l'OIT pour son engagement important dans notre pays. Nous vous assurons que la Serbie-et-Monténégro est fermement résolue à sauvegarder les principes fondamentaux de la justice sociale et de la coopération tripartite, dans l'esprit des principes fondateurs de l'Organisation internationale du Travail.

---

*Original anglais: M. SALIMIAN (travailleur, République islamique d'Iran)*

---

Fier de représenter les travailleurs d'Iran, je souhaite vous faire part de mon point de vue et du point de vue des organisations de travailleurs que je représente.

Comme vous le savez, les objectifs et buts des Nations Unies en ce millénaire ont été fixés pour servir de phare et de modèle à tous les Etats Membres et leur permettre de régler la planification nationale et de réaliser les objectifs de paix et de justice sociale jusqu'à 2015. Il est nécessaire de trouver une façon de concilier ces intentions avec le phénomène du travail décent, et ainsi s'assurer la coopération des partenaires sociaux. C'est là un objectif très important qui doit occuper une place importante dans l'agenda politique. L'accent qui est mis sur cette question, comme on l'a vu dans l'intervention de M. Somavia, et durant la récente visite qu'il a faite en Iran, demeure la revendication essentielle des organisations de travailleurs de notre pays.

Nous sommes dans les premières années du troisième millénaire et les vagues de la mondialisation et de la privatisation sont en faveur de ceux qui accumulent des richesses, ce qui est en contradiction avec les objectifs du travail décent. Il s'agit en fait d'affaiblir les droits syndicaux, de réduire les normes économiques des travailleurs et d'abaisser leur niveau de vie et, à cet égard, les pays puissants ont sorti leurs machines de guerre avec les outils de l'exploitation et, à l'heure actuelle, nous sommes témoins des violations flagrantes des droits de l'homme et des droits des travailleurs par les Etats-Unis et leurs alliés dans des pays comme l'Iraq. Le peuple irakien est maintenant asservi et d'après certains rapports nous savons que la population est obligée de faire du travail forcé. De même, la violation persistante des travailleurs palestiniens opprimés par le gouvernement usurpateur d'Israël, avec l'aide des Etats-Unis, a touché le cœur des millions de travailleurs du monde, et son élimination exige que l'Organisation agisse d'une façon efficace.

J'en arrive au rapport de mon pays. Je dirais que le problème le plus grave auquel est confrontée la communauté des travailleurs de notre pays depuis une dizaine d'années est le phénomène des contrats de travail temporaire pour des emplois permanents. Cette année, le thème du 1<sup>er</sup> mai chez nous était l'élimination des contrats de travail temporaire. Le contrat de travail temporaire, avec le manque de sécurité de l'emploi, le manque de stabilité, a entraîné différents phénomènes sociaux dommageables et des efforts sont faits par le gouvernement pour réduire l'appui qu'accorde la législation du travail. La montée du chômage, le licenciement des travailleurs, le développement du travail des enfants, le retard apporté au paiement des salaires font tous parties de ce paradoxe. La nécessité de réaliser l'objectif de travail décent a augmenté la responsabilité de notre gouvernement, et donc son obligation de respecter la législation du travail et les normes internationales du travail.

L'année dernière, le jour du 1<sup>er</sup> mai, le leader suprême a demandé au ministère du Travail de réglementer le contrat de travail temporaire. Malheureusement, cette tumeur cancéreuse qui s'est emparée de la vie des travailleurs n'a pas été supprimée. Le travail temporaire est une nouvelle forme d'esclavage et d'exploitation des travailleurs, et elle ne convient pas au système de la République islamique. J'espère donc qu'avant que nos travailleurs ne perdent patience les autorités auront pris des mesures pour régler le problème.

En ce qui concerne le salaire minimum, l'année dernière, à cette même Conférence, j'ai parlé de l'accord conclu entre les partenaires sociaux qui souhaitent réduire le fossé qui sépare l'inflation, qui va en augmentant, et le pouvoir d'achat des travailleurs. Cet écart est dû, entre autres, au fait que les salaires de 1982 à 1985 et de 1990 à 1998 n'ont pas augmenté. Malheureusement, cette année, le gouvernement n'a pas donné suite à l'accord qu'il avait conclu l'année dernière; une décision qu'il a expliquée par la ratification de la loi sur la stabilisation des prix par le Parlement. Le Conseil suprême du travail a fixé le salaire minimum des travailleurs à 1 220 000 rials, alors que le salaire minimum des fonctionnaires annoncé était de 2 millions de rials, ce qui est une discrimination manifeste.

Le 27 avril, les dirigeants syndicalistes des organisations de travailleurs ont organisé une manifestation nationale contre cette décision et ont lancé un ultimatum, à savoir que, si les salaires n'étaient pas modifiés, ils déclenchaient le 16 juillet une grève d'une heure à 13 heures; mais nous espérons que la question pourra être réglée par des voies pacifiques avec des négociations au Conseil suprême du travail.

Le terrorisme dans le monde a entraîné de grandes pertes et à nombreuses occasions nos travailleurs ont été victimes des moudjahiddins. Pour finir, étant donné la visite récente que le Directeur général a faite à notre pays, nous espérons qu'il sera donné satisfaction à la demande de la communauté des travailleurs de notre pays, qui est en suspens depuis de nombreuses années, à savoir la réouverture du bureau du BIT à Téhéran.

---

*Original anglais: M. BEJTAJ (Ministre du Travail et des Affaires sociales, Albanie)*

Depuis sa réadmission à l'OIT en 1991, l'Albanie a accordé une importance toute particulière à la collaboration avec l'Organisation estimant qu'il

s'agissait d'une véritable autorité en ce qui concerne l'équilibre à atteindre entre le développement économique et social. Je saisis cette occasion pour exprimer toute ma gratitude, au nom du gouvernement de l'Albanie, à l'OIT, à ses experts qui, par le truchement de nombreux programmes et projets techniques, ont contribué à développer et à renforcer l'infrastructure législative et institutionnelle dans le domaine de l'emploi, du partenariat social, de la sécurité sociale, des droits économiques, de la sécurité et de la santé.

L'Albanie a décidé de rejoindre la grande famille de l'Union européenne. Nous sommes conscients du fait qu'il s'agit d'un processus qui prendra du temps et de nombreux efforts. Mais, les Albanais sont déterminés à parvenir à cet objectif. En fait, nous travaillons d'arrache-pied pour établir des normes, pour ratifier les conventions les plus importantes des Nations Unies et en particulier celles de l'OIT qui permettent de respecter les droits humains fondamentaux ainsi que les droits des travailleurs. L'Albanie a ratifié un nombre considérable de conventions internationales du travail, y compris les huit conventions fondamentales. Une nouvelle version du Code du travail, élaborée sous la houlette et grâce à l'assistance du BIT, est entrée en vigueur il y a deux ans. Ce document permet d'obtenir le meilleur équilibre pour les relations entre les partenaires sociaux, ce qui permet de parvenir à un développement économique solide. J'aimerais souligner à cet égard que depuis cinq ans, le PIB de l'Albanie connaît une croissance stable de 6 pour cent.

L'emploi demeure une priorité de notre gouvernement. Nous faisons en sorte de garantir un emploi pour tous et nous veillons à ce que ce travail soit décent. Nous nous sommes particulièrement attachés à la situation des chômeurs suite à la privatisation de l'économie. L'OIT nous a d'ailleurs beaucoup aidés à cet égard. Qui plus est, l'Albanie a récemment amendé sa loi relative à l'assurance sociale afin de garantir une meilleure promotion de la protection sociale pour tous et en particulier de limiter les risques sociaux, notamment en ce qui concerne les personnes handicapées, les malades, les vieillards, les chômeurs et les pauvres. Cet amendement représente un progrès sur la voie de l'adaptation de notre législation avec la législation européenne pertinente. Il nous a aidé aussi à abolir la discrimination qui a existé entre les différentes catégories de bénéficiaires de prestations.

J'aimerais également souligner que le rapport du Directeur général intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé* souligne de nombreuses questions très importantes qui intéressent de près notre pays. L'Albanie n'a pas hérité des formes traditionnelles de travail forcé, alors qu'il y a des preuves de l'existence de formes modernes de travail forcé. On a pu constater la traite des enfants dans le cadre de réseaux criminels de mendicité forcée, de trafic de drogues, ou d'exploitation sexuelle et, en particulier, à l'extérieur de l'Albanie. Les travailleurs migrants dans les pays voisins ne bénéficient pas de dispositions adéquates en matière de protection sociale.

Étant donné que nous sommes conscients de cette situation, nous œuvrons afin de lutter contre les différentes formes de travail forcé. Le gouvernement albanais a déjà amélioré sa stratégie en vue de l'élimination du travail des enfants et œuvre actuellement à l'élaboration d'une autre stratégie afin de limiter le marché du travail informel. L'Albanie,

dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, a, depuis le mois de novembre 2001, lancé une stratégie sur le plan national pour lutter contre la pauvreté et s'est engagée fermement à combattre cette pauvreté étant donné qu'il s'agit d'une des causes du travail forcé. L'Albanie est également engagée en faveur des Objectifs de développement pour le Millénaire.

Comme on peut le constater, le travail forcé figure déjà au nombre de différents cadres politiques qui ont été adoptés au niveau national. Nous avons déjà beaucoup accompli, mais cela ne suffit pas. Le Rapport du Directeur général réclame la prise de certaines décisions. Nous devrions œuvrer afin d'obtenir un plan d'action national global contre le travail forcé et d'établir immédiatement un groupe de travail national sur le travail forcé, sous les auspices du ministère du Travail, où l'on accordera une attention toute particulière aux organisations de travailleurs et d'employeurs.

J'aimerais conclure en soulignant le fait que l'OIT doit jouer un rôle croissant afin de relever les défis de la mondialisation, de la pauvreté et du travail décent. En tant que membre de l'OIT, nous sommes convaincus que cette Organisation continuera à œuvrer en faveur d'une société plus équitable, dans la droite ligne du principe de la paix universelle et durable qui ne peut être établie qu'à condition qu'elle se fonde sur la justice sociale.

---

*Original anglais: M. SEN (représentant, Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés)*

---

La plénière de la 93<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail se déroule dans une phase particulièrement difficile pour le monde. Jamais les emplois n'ont été autant menacés et les travailleurs ne se sont trouvés aussi insécurisés. Il en va de même pour ce qui est de leur emploi, de leurs avantages économiques, de la sécurité sociale et des droits syndicaux.

Nous avons déjà soulevé la question à maintes reprises. Heureusement, l'année dernière, le Directeur général est arrivé à la même conclusion que nous. La 93<sup>e</sup> session de la Conférence se déroule dans un climat de violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il suffit de regarder ce qui se passe en Iraq et d'entendre les menaces proférées contre l'Iran, la Corée du Nord, la République arabe syrienne et Cuba. Des défis sont lancés à l'opinion publique internationale. Les forces d'occupation torturent les prisonniers de guerre en Iraq et cela préoccupe toutes les sociétés civilisées.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont dicté des politiques néo-libérales. Après vingt ans de ce système, nous voyons le résultat. Notre Union internationale, qui est présente dans les pays développés comme dans ceux en développement, constate que ce nouveau régime passe

par la privatisation et par des contrats à durée déterminée. Les heures de travail sont plus longues. Des avantages disparaissent. Les retraites disparaissent. On remet en question toutes sortes de garanties. Il y a des centaines de milliers de travailleurs qui perdent leur emploi. La pauvreté ne fait que croître. Le système de retraite qui est bien établi dans beaucoup de pays est menacé par la privatisation, tout simplement pour faire plaisir à la bourse et aux sociétés privées, parce que nous vivons dans un monde où le profit est roi.

Le Directeur général nous disait aussi dans son rapport que les avantages de la mondialisation sont un mirage pour beaucoup de gens, et la Commission mondiale pour la mondialisation va dans le même sens quand elle dit que, à l'échelle mondiale, beaucoup sont persuadés que les droits du capital sont mieux protégés que les droits des travailleurs.

Le rapport de l'OIT sur l'emploi nous donne un tableau très sombre de la situation: 185 millions de travailleurs étaient au chômage l'an dernier et, là encore, on ne tient compte que de ceux qui travaillent dans le secteur formel. Les jeunes sont les premières victimes du chômage. Le Directeur général se penche sur ce problème dans son introduction à la Conférence. Il nous parle de l'emploi des jeunes et des voies d'accès à un travail décent, alors que le chômage fait des ravages parmi eux.

Nous ne voyons pas comment cette mondialisation, qui a tout simplement servi pendant 20 ans à augmenter les profits de ceux qui sont déjà riches, pourrait devenir plus juste et conduire à un travail décent.

Le Directeur général nous a dit dans son rapport qu'il faut respecter les normes, les principes et droits fondamentaux au travail, qui ne sont pas reconnus dans beaucoup de pays. Notre Union internationale s'est déjà plainte auprès de l'OIT des violations flagrantes des normes internationales du travail en Inde, notamment lors de la grève des fonctionnaires de l'Etat du Tamilnadu de juin 2003.

A l'heure actuelle, l'OIT joue un rôle très important dans l'élaboration des normes internationales, qui devrait être renforcée en dépit d'un certain nombre de pressions qui sont exercées par les forces néolibérales.

Au nom de mon Union internationale, qui représente 20 millions de travailleurs du secteur public de différents pays, nous sommes convaincus que les prises de décisions à l'OIT devraient se faire avec la participation de tous les segments du mouvement syndical afin que l'OIT puisse faire face aux problèmes qui sont ceux du monde d'aujourd'hui.

Les suggestions faites par le Directeur général pour la forme et les modalités de la Conférence méritent de retenir toute notre attention.

*(La séance est levée à 19 h 45.)*

## TABLE DES MATIÈRES

Page

### *Quatrième séance*

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite</i> ).....	1
--	---

*Orateurs:* M. de Alba, M. Ng, M. Togari, M. Nkili, M. Goche, M. Mansouri, M. Boxall,  
M. Andres, M. Khaleghi, M<sup>me</sup> Blinkeviciute, M. Syed Shahir, M. Sanjeeva Reddy,  
M. Atwoli, M. Ferreira do Prado, M. Matulis, M. Sánchez Mesa

### *Cinquième séance*

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion ( <i>suite</i> ).....	15
--	----

*Orateurs:* M. Lepik, M. Vazirov, M. Potter, M. De Geus, M. Gawanas, M<sup>me</sup> Levitskaya,  
M. Dahlan, M. Nordmann, M<sup>me</sup> Dyson, M<sup>me</sup> Filatov, M. Ryder, M. Petocz, M. Espinal Escobar,  
M. Thys, M<sup>me</sup> Sasso-Mazzufferi, M. Pheto, M. Basesgioglu, M. Teljebäck, M<sup>sr</sup> Tomasi,  
M. Kilic, M. Eremeev, M<sup>me</sup> Kolos, M. Lima Godoy, M<sup>me</sup> Flumian, M. Plaskitt, M. Guider,  
M<sup>me</sup> Taípo, M. Rodríguez Barrera, M. Kim, M. De Payva, M. Seneviratne, M. Yitzhaky,  
M. Mordant, M. Gryshchenko, M. Thailuan, M. Shcherbakov, M. Dowla, M. Lalovic,  
M. Salimian, M. Bejtaj, M. Sen